LA POLITIQUE NATURELLE.

OU

DISCOURS

SUR LES

VRAIS PRINCIPES

DU

GOUVERNEMENT.

French. 244

PAR UN ANCIEN MAGISTRAT.

Vis consilî expers mole ruit suâ.
HORAT. ODE IV. *Lib. III. vers* 65.

TOME PREMIER.

LONDRES.
MDCCLXXIII.

PRÉFACE.

La Politique, ou l'art de gouverner les hommes ne peut être une ſcience obſcure, problématique, douteuſe, que pour ceux qui ne ſe ſont pas donné la peine de méditer ſuffiſament la nature humaine & le but de la Société. Les vrais principes du Gouvernement ſeront clairs, évidents, démontrés pour *tous* ceux qui auront réfléchi ſur ces objets importans; ils trouveront que la ſaine politique n'a rien de ſurnaturel & de myſtérieux; & qu'en remontant à la nature de l'homme, on peut en déduire un Syſtême Politique, un enſemble de vérités intimement liées, un enchaînement de principes auſſi ſûrs, que dans aucune des autres connoiſſances humaines. Cette Politique, trop ſouvent méconnue par ceux qui la profeſſent, n'a paru ſi peu évidente que parce que les notions fauſſes qu'on s'en eſt faites, ont empêché de la conſidérer ſous ſon vrai point de vue. On la trouvera très ſimple quand on oſera la voir ſans préjugé. Les paſſions, les intérêts imaginaires des Princes, les idées métaphyſiques de la Théologie, les menées ténébreuſes des cours, ont ſurtout contribué à faire de la ſcience du Gouvernement un cahos impénétrable pour les eſprits, les plus

exercés, les ténebres disparoîtront, dès que nous écarterons les voiles de la prévention.

On se persuade communément que la réforme des abus du Gouvernement est une chose impossible. La paresse des esprits s'accommode très-bien de cette maxime, & la trouve indubitable: conséquemment fort peu de Citoyens, & encore moins de Souverains daignent s'occuper des maux dont ils souffrent également. Que l'homme de bien ne se livre pas à ces idées décourageantes; qu'il pense aux malheurs de son pays, non pour les augmenter par des troubles, mais pour en chercher les causes & pour en indiquer les remedes raisonnables, c'est-à-dire compatibles avec le bien de la Société. Il faut de la raison, du sang-froid, des lumieres & du tems pour réformer un Etat: la passion, toujours imprudente, détruit sans rien améliorer. Les nations doivent supporter avec longanimité les peines qu'elles ne peuvent écarter sans se rendre plus misérables. Le perfectionnement de la Politique ne peut être que le fruit lent de l'expérience des siecles, elle meurira peu-à-peu les institutions des hommes, les rendra plus sages, & dès lors même plus heureux. Que le bon citoyen communique donc ses idées à sa patrie; qu'il la console des maux présents par l'espoir

d'un avenir plus agréable; qu'il lui fasse entrevoir dans cet avenir, des Princes fatigués de leurs tristes folies, & des Peuples lassés du joug de l'esclavage: en un mot, qu'il espere qu'un jour les Souverains & les Sujets, ennuyés de se laisser guider au hazard, recoureront à la réflexion, à la raison, à l'équité qui suffisent pour mettre fin aux calamités dont ils souffrent également.

Nul peuple ne peut être heureux, s'il n'est gouverné suivant les Loix de la Nature, qui conduisent toujours à la vertu:

Nul Souverain ne peut être grand, puissant & fortuné, s'il ne regne avec justice sur des Peuples raisonnables. Tels sont les vrais principes de l'harmonie sociale que le Gouvernement est fait pour établir. Malheur aux Peuples dont les Chefs regarderoient ces maximes comme séditieuses, ou comme une satire maligne de leur façon de gouverner! Malheur à ces Chefs eux-mêmes qui fermeroient alors les yeux sur leurs plus grands intérêts!

TABLE
DES
DISCOURS
CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

DISCOURS I. *De la Société.* . Pag.

II. *Du Gouvernement.* 5

III. *De la Souveraineté.* . 8

IV. *Des Sujets.* . . 15

TOME SECOND.

DISCOURS V. *Des Abus de la Souveraineté. Du Despotisme & de la Tyrannie.* . . Pag.

VI. *De la Liberté.* . . 5

VII. *De la Politique en général.* 10

VIII. *De la Politique extérieure.* 18

IX. *De la Dissolution des Etats.* 22

POLITIQU

POLITIQUE

NATURELLE.

Sommaire du Premier Discours.

§. I.	*De la Sociabilité.*	Page 3
II.	*De l'Etat de Nature.*	4
III.	*Avantages de la Vie Sociale.*	6
IV.	*L'intérêt ou le besoin rendent l'homme sociable.*	8
V.	*La Société doit le bonheur à ses Membres.*	10
VI.	*Du Pacte Social.*	12
VII.	*Des Devoirs; de l'Obligation. Des Loix Naturelles.*	14
VIII.	*Les Loix de la Nature sont claires & sensibles.*	15
IX.	*L'ignorance source des vices & des maux de la Société.*	16
X.	*Origine de l'inégalité entre les hommes.*	18
XI.	*Remedes à cette inégalité.*	20
XII.	*De l'assistance réciproque.*	22
XIII.	*Séparation des intérêts.*	23
XIV.	*Source du Mal Moral.*	24
XV.	*Des Loix.*	26
XVI.	*Des Loix civiles ou positives.*	28
XVII.	*Les Loix doivent être utiles à tous.*	29
XVIII.	*Du Droit des gens.*	30
XIX.	*Devoirs réciproques des Nations.*	31
XX.	*Erreurs en Politique.*	32
XXI.	*Sanction des Loix universelles.*	34
XXII.	*Du Droit.*	35
XXIII.	*Ce qui rend le Droit juste.*	36
XXIV.	*De ce qui est licite ou illicite.*	ibid.
XXV.	*De la Propriété.*	38
XXVI.	*Elle est nécessaire.*	39
XXVII.	*De la communauté des biens.*	40
XXVIII.	*Dangers de l'oisiveté.*	41
XXIX.	*De la Justice.*	42
XXX.	*Des Peines & des Récompenses.*	43
XXXI.	*De leur véritable mesure.*	44
XXXII.	*Inégalité introduite par la Société.*	ibid.
XXXIII.	*Des Vertus Sociales.*	45
XXXIV.	*Elles sont nécessaires.*	47
XXXV.	*Du Gouvernement & de son objet.*	48
XXXVI.	*Source de l'Autorité.*	49

DISCOURS PREMIER

DE LA SOCIÉTÉ.

§ I. *De la Sociabilité.*

FAUTE d'envisager les choses sous leur vrai point de vue, au lieu d'éclaircir la Politique, bien des Penseurs n'ont fait que rendre obscurs ses principes les plus simples & les plus évidents: trompés par des notions abstraites & métaphysiques, ils n'ont pu nous rendre raison du sentiment que l'on a nommé *Sociabilité*, ou du penchant qui porte l'homme à vivre avec les êtres de son espece. La Sociabilité est dans l'homme un sentiment naturel, fortifié par l'habitude & cultivé par la raison. La Nature en faisant l'homme sensible, lui inspira l'amour du plaisir & la crainte de la douleur. La Société est l'ouvrage de la Nature, puisque c'est la Nature qui place l'homme dans la Société. L'amour de la Société ou la Sociabilité est un sentiment secondaire qui est le fruit de l'expérience ou de la raison. La raison n'est que la connoissance de ce qui nous est utile ou nuisible, fournie par l'expérience & la réflexion.

L'HOMME vit en ſociété, parce que la Nature l'y a fait naître; il aime cette Société, parce qu'il trouve qu'il en a beſoin: ainſi, lorſqu'on dit que la Sociabilité eſt un ſentiment naturel à l'homme, on indique par là que l'homme, ayant le deſir de ſe conſerver & de ſe rendre heureux, en chérit les moyens; que né avec la faculté de ſentir, il préfere le bien au mal; que ſuſceptible d'expériences & de réflexions, il devient raiſonnable, c'eſt à dire, capable de comparer les avantages que la vie ſociale lui procure avec les déſavantages qu'il éprouveroit, s'il étoit privé de la Société. D'après ces expériences, ces réflexions, cette comparaiſon, il préfere un état qui lui procure une exiſtence agréable & conforme à ſon être à la ſolitude qui lui déplait, qui l'inquiete, qui le laiſſeroit dépourvu de ſecours. En un mot, l'homme eſt ſociable, parce qu'il aime le bien-être & ſe plaît dans un état de ſécurité. Ces ſentimens ſont naturels, c'eſt-à-dire découlent de l'eſſence ou de la nature d'un être qui cherche à ſe conſerver, qui s'aime lui-même, qui veut rendre ſon exiſtence heureuſe, & qui ſaiſit avec ardeur les moyens d'y parvenir. Tout prouve à l'homme que la vie ſociale lui eſt avantageuſe; l'habitude l'y attache, & il ſe trouve malheureux, dès qu'il eſt privé de l'aſſiſtance de ſes ſemblables. Voilà le vrai principe de la Sociabilité.

§ II. *De l'Etat de Nature.*

LA plupart des Philoſophes nous parlent d'un *état de Nature* qui n'eût jamais d'exiſtence que dans l'imagination. On croit qu'il fut un tems où les hommes vêcurent épars, iſolés, ſans aucu-

ne communication avec les êtres de leur espece; en un mot, entiérement semblables à quelques bêtes féroces. Rien de plus chimérique & de plus opposé à la nature humaine, que cet état de Nature. L'homme, fruit d'une Société contractée entre un mâle & une femelle de son espece, fut toujours en Société; dès qu'il vit la lumiere il vêcut avec ses parens, avec ses freres & ses sœurs. Ses besoins, l'habitude & l'expérience lui rendirent cette Socité de plus en plus nécessaire; il l'augmenta lui-même, lorsque sa nature eut fait éclore en lui le besoin de se multiplier.

Ce sentiment sera vrai, quelque systême qu'on adopte sur la maniere dont l'homme s'est trouvé placé dans l'ordre des êtres. Si l'on suppose le genre humain né d'un seul homme, ce premier homme ne tarda pas à vivre en Société, d'abord avec sa femme, ensuite avec ses descendants. Supposera-t-on qu'un individu de la premiere famille a pu quitter la Société où il étoit né, pour s'enfoncer dans les déserts? Dira-t-on qu'aprés être parvenu à l'âge où ses forces lui permirent de travailler pour son compte, il voulut de gaîté de cœur se priver des avantages & des secours qu'il avoit éprouvés, dont il avoit senti l'utilité, qu'une habitude contractée dès l'enfance lui avoit rendus de plus en plus nécessaires? Lui fallut-il des lumieres extraordinaires pour s'appercevoir que seul il devenoit une proie facile pour des animaux plus forts que lui? Eût-il besoin d'une sagacité prodigieuse pour se convaincre, qu'à l'aide de ses parens & de ses freres il chassoit, il pêchoit, il abbatoit des arbres, il remuoit des pierres, il construisoit des cabanes plus promptement

& avec bien moins de fatigue que lorſque, tout ſeul, il entreprenoit ces travaux ? Si l'inconſtance de ſon caractere ; ſi quelque paſſion ou fantaiſie paſſagere euſſent par hazard déterminé un individu à ſe ſéparer de ſa famille, la crainte, l'ennui, l'inquiétude, la foibleſſe, le deſir de ſe conſerver, le beſoin de ſe multiplier dûrent bientôt l'y ramener ; bientôt il dut ſentir tout ce qu'il avoit à perdre en s'éloignant des autres.

RIEN n'eſt donc plus imaginaire que cet état de Nature que quelques Philoſophes oppoſent ſans ceſſe à l'état de Société dans lequel l'homme eſt né, auquel l'enfance la plus tendre l'accoutume, & que le deſir de ſe conſerver, doit toujours lui rendre utile & agréable. Nier cette vérité, ce ſeroit prétendre que l'homme peut fuir volontairement ſon bien-être & ſe complaire dans un état de miſere.

§. III. *Avantages de la Vie Sociale.*

IL eſt vrai qu'une premiere famille en s'augmentant a dû former peu-à-peu pluſieurs familles diſtinctes dont les individus, à force de s'éloigner de la tige commune, purent à la fin ſe méconnoître ; mais elles n'en formerent pas moins des Sociétés particulieres dont les membres s'unirent pour ſatisfaire leurs beſoins mutuels. L'homme fut toujours néceſſaire à l'homme ; jamais il ne pût ignorer ou totalement oublier les avantages qui réſultent de la réunion des forces ; toujours il reconnut que l'aſſociation étoit propre à lui procurer les biens, & à le mettre en état de réſiſter aux maux que la Nature lui fait alternati-

vement éprouver. Ce ſeroit bien peu connoître la marche de l'eſprit humain, ſa volonté permanente d'améliorer ſon ſort, que de ſuppoſer qu'il ait pu de plein gré ſe priver d'une façon d'être qui le rendoit heureux, pour embraſſer une vie triſte, iſolée qui le rendoit & plus foible & plus malheureux. La crainte ſeule des objets nouveaux avec leſquels nos yeux ne ſont point familiariſés, nous force à chercher de l'appui dans nos ſemblables. La ſolitude, l'obſcurité, le bruit des vents, le vaſte ſilence de la Nature nous allarment, nous inquietent & nous obligent à recourir à la Société. Elle eſt un aſyle contre nos ennuis, nos craintes, nos incertitudes, en un mot, contre nos maux réels ou imaginaires. L'homme, dès qu'il eſt avec ſon ſemblable, ſe ſent plus fort, ſe croit plus en ſûreté; il juge, pour ainſi dire ſon exiſtence doublée.

D'UN autre côté, l'homme a ſans ceſſe beſoin de ſentir; plus il a de ſenſations, & plus il ſe trouve heureux. L'activité de ſon eſprit lui rend le mouvement néceſſaire; ce mouvement ſe multiplie à meſure qu'il eſt frappé par un plus grand nombre d'objets. Ainſi la Société multiplie en quelque maniere l'exiſtence de l'homme à chaque inſtant; elle crée à tout moment pour lui des ſenſations nouvelles qui l'empêchent de tomber dans la langueur ou dans l'ennui. Le Sauvage a bien moins de ſenſations, que l'habitant des Sociétés policées. Plus une ſociété eſt nombreuſe, plus les ſenſations augmentent, plus les mouvemens ſe diverſifient; plus l'homme fait d'expériences, plus ſa raiſon ſe développe; plus il s'attache à ſes ſemblables, & plus ſon être lui devient cher.

§. IV. *L'intérêt ou le besoin rendent l'homme sociable.*

C'est donc pour leur intérêt que les hommes s'associent. La Société n'a pour objet que de les faire jouir plus sûrement des avantages que la Nature ou leurs facultés, soit corporelles, soit mentales leur procurent; il s'établit donc des rapports entre la Société & ses membres. De ces rapports nécessaires découlent des devoirs réciproques, c'est-à-dire qui lient les hommes associés. Si les parties doivent au tout, le tout doit à ses parties. Mais, dira-t-on, qu'est-ce que la Société doit à chacun de ses membres? Je réponds qu'elle lui doit le bien-être, ou de le maintenir dans la jouissance des avantages qu'il a droit de prétendre, en tant qu'ils sont compatibles avec l'association; elle lui doit la sûreté sans laquelle ces biens deviendroient inutiles. Si l'homme n'avoit rien à gagner dans la Société, il s'en sépareroit; s'il y avoit à perdre pour lui, il ne tarderoit point à la quitter, il la détesteroit. Seul, ou si l'on veut, dans l'état de Nature, il jouiroit d'une indépendance totale, il profiteroit sans partage du fruit de son travail; mais, dès qu'il trouve de l'avantage dans l'association, il est forcé de dépendre de ceux dont il connoît avoir besoin; mais l'homme ne se met pas dans la dépendance gratuitement; il ne renonce à une portion de son indépendance, que dans la vue d'un plus grand bien que ne lui procureroit l'exercice entier de sa liberté; à portée de satisfaire ses besoins, ce n'est que par le motif d'un intérêt plus fort qu'il consent à se rendre utile aux autres. La Société doit donc compenser par les bienfaits les sacrifices

que chaque homme eſt obligé de lui faire; ſans celà elle les arrache par la force, ils ne ſont libres & volontaires, que lorſqu'il en réſulte un bien pour celui qui les fait. Des avantages plus réels, quoique ſouvent plus éloignés, dédommagent alors l'homme de quelques avantages immédiats, préſents & paſſagers. L'homme iſolé ſeroit totalement indépendant, mais ſon ſemblable le ſeroit auſſi. L'homme iſolé, lorſqu'il ſeroit le plus fort, pourroit s'emparer de ce que le travail a rendu propre à ſon ſemblable; mais deux autres hommes, en réuniſſant leurs forces, pourroient également s'emparer de ce qui appartiendroit au premier. L'homme iſolé peut ſubſiſter, mais il ſubſiſte plus aiſément, lorſqu'il eſt ſecondé. L'homme iſolé peut être heureux, mais il l'eſt encore plus, lorſque d'autres cooperent à ſon bonheur. Ainſi l'aſſociation procure des avantages réels que l'homme ſeul ſeroit incapable d'obtenir. La Société lui donne des forces; elle lui fournit des ſecours; elle lui procure des plaiſirs, enfin elle lui donne une ſûreté qu'il n'auroit point ſans elle.

Un homme qui ſeul ſeroit plus fort, plus heureux, plus induſtrieux que tous les autres, n'auroit aucun beſoin de vivre en Société. C'eſt là, ſans doute, la ſource de la conduite du plus grand nombre des Monarques & des Souverains qui, appuyés des forces d'une Société, oublient qu'ils en dépendent, ſéparent leurs intérets des ſiens, & ſemblent vivre pour eux ſeuls au milieu des Peuples qu'ils gouvernent. Un être indépendant des autres, devient néceſſairement indifférent ou méchant.

§. V. *La Société doit le bonheur à ses Membres.*

On voit par ce qui vient d'être dit que la Société ne peut être avantageuse pour l'homme, qu'en le faisant jouir des biens que la Nature lui fait desirer. Plus la Société lui assurera ces biens, plus elle sera parfaite, plus elle lui sera chere, plus elle lui deviendra nécessaire. En aimant ses associés, ce n'est que lui-même qu'il aime; en les secourant, c'est lui-même qu'il secourt; en leur faisant des sacrifices, c'est à son propre bonheur qu'il sacrifie. En un mot, l'intérêt, où l'amour éclairé de soi est le fondement des vertus sociales; c'est le véritable motif de tout ce que l'homme fait pour le service de ses semblables. La vertu n'est que l'utilité des hommes vivants en Société. Etre vertueux, c'est être sociable, c'est contribuer au bonheur de ceux avec lesquels notre destin nous lie, afin de les exciter à contribuer à notre propre félicité.

Si la Société ou ceux qui dirigent ses mouvemens, loin de procurer à ses membres la jouissance des avantages de leur nature, cherchent à les en priver; s'ils les forcent à des sacrifices inutiles, douloureux & gratuits; s'ils mettent des entraves à leur travail ou à leur industrie; s'ils ne lui procurent ni bonheur ni sûreté; dès lors l'homme ne trouve plus d'avantage dans l'association, il s'en sépare, autant qu'il est en lui, sa tendresse pour elle s'affoiblit; il ne peut aimer la Société qu'autant qu'elle est l'instrument de son bonheur; il finira par la détester, par la fuir, ou même par lui nuire, si elle le prive de tous les biens que sa nature lui fait desirer, ou si elle lui refuse les choses nécessaires à sa conservation.

C'EST donc le vice de la Société qui rend ses membres pervers. La Nature ne les a fait ni bons ni méchants, elle leur a simplement donné l'amour d'eux-mêmes, le desir de se conserver, la volonté d'être heureux. Ces sentiments sont légitimes & deviennent des vertus, lorsqu'ils se satisfont par des voies utiles aux autres: ce sont des vices lorsqu'ils ne peuvent se satisfaire qu'aux dépens de la félicité d'autrui. La vertu est l'utilité, le vice est le dommage des êtres de l'espece humaine: l'un & l'autre sont des effets de leurs volontés ou de leurs intérêts bien ou mal entendus. Lors qu'une Nation ou ceux qui la gouvernent sont injustes ou remplissent négligemment leurs devoirs, ils relâchent ou brisent les liens de la Société; alors l'homme s'en détache; il en devient l'ennemi; il cherche son bonheur par des moyens nuisibles à ses associés; de ce que la Société ne fait rien pour lui, le gêne, ou ne lui fait que du mal, il en conclut qu'il ne lui doit rien. Les nœuds de l'association s'affoiblissent & se détruisent, à mesure qu'un plus grand nombre des individus qui la composent, détâchent leurs intérêts des siens. C'est alors que chacun devient criminel & vicieux; ses actions ne sont plus dirigées que par un intérêt aveugle & personnel; l'amour de soi n'est guidé que par une imagination déréglée, par la passion, par l'ivresse. Chacun viole impunément les loix, dès qu'il le peut impunément; ou bien il emploie la ruse pour les éluder sourdement; dans une Société mal gouvernée, presque tous les membres deviennent les ennemis les uns des autres. Chacun ne vit que pour lui-même, & s'occupe fort peu de ses associés: chacun ne suit que ses passions, ne songe qu'à son

intérêt perſonnel qui n'a rien de commun avec l'intérêt général; c'eſt alors que *l'homme devient un loup pour l'homme*, & que l'état de Société rend quelquefois plus malheureux que l'état du Sauvage qui s'enfonce dans les forêts.

Ces principes nous feront connoître les véritables fondements qu'il faut donner à l'amour pour la Patrie & à toutes les vertus qui ſont les vrais ſoutiens des ſociétés politiques; ils ſerviront à nous montrer les ſources de cette indifférence dangereuſe qui s'empare communément de la plupart des individus dans les Nations mal gouvernées; ils nous feront ſentir l'influence néceſſaire du Gouvernement ſur les mœurs.

§. VI. *Du Pacte Social.*

Si l'homme eſt lié à la Société, celle-ci, à ſon tour, prend des engagements avec lui. Chaque individu contracte à-peu-près en ces termes avec elle. „ Aidez-moi, lui dit-il, & je vous „ aiderai de mes forces; prêtez-moi vos ſecours; „ & vous pourrez compter ſur les miens: tra- „ vaillez à mon bonheur, ſi vous voulez que je „ m'occupe du vôtre: prenez part à mes infor- „ tunes & je partagerai les vôtres. Procurez- „ moi des avantages aſſez grands pour m'engager „ à vous ſacrifier une partie de ceux que je poſ- „ ſede." La Société lui répond, „ mêts en „ commun tes facultés; alors nous te prêterons „ nos ſecours; nous multiplierons tes forces; „ nous travaillerons de concert à ta félicité; nous „ ſoulagerons tes peines; nous aſſûrerons ton re- „ pos, & nos efforts réunis repouſſeront de

„ toi les maux que tu redoutes, avec bien plus „ d'énergie que tu ne ferois ſans nous. Les forces de tous te protégeront ; la prudence de „ tous t'éclairera, les volontés de tous te guideront. L'amour, l'eſtime & les récompenſes „ de tous payeront tes actions utiles & ſeront le „ ſalaire de tes travaux. En un mot, les biens „ que tous te procureront, te dédommageront „ amplement des ſacrifices que tu ſeras obligé de „ leur faire. "

Telles ſont les conditions du *Pacte Social* qui lie l'homme à la Société & la Société à l'homme. Il ſe renouvelle à chaque inſtant; l'homme tient continuellement la balance pour peſer & comparer les avantages & les déſavantages qui réſultent pour lui de la Société dans laquelle il vit. Si les biens l'emportent ſur les maux, l'homme raiſonnable ſera content de ſon ſort; ſi la Société lui aſſûre la poſſeſſion des avantages compatibles avec la nature de l'aſſociation, il jouit de toute la félicité qu'il ait en droit d'en attendre. Si au contraire les maux font pencher la balance, s'ils ne ſont compenſés que par de foibles biens, la ſociété perd ſes droits ſur lui, il s'en ſépare, la ſolitude eſt par inſtinct le premier remede qui ſe préſente à lui: il préfere de vivre ſeul, lorsqu'il a vu la Société complice des maux qu'il éprouve, ou lorſqu'il perd l'eſpérance de l'y voir remédier ; le Citoyen vertueux quitte une Patrie ingrate qu'il ne peut plus ſervir, qui ſouffre qu'on l'opprime, qui méconnoit les ſervices qu'il lui rend. L'homme vicieux, quoique dans la Société, y exerce la même licence que s'il étoit tout ſeul: au milieu de ſes aſſociés,

il vit comme s'il n'en avoit pas; il ſuit aveuglément ſes caprices, ſes fantaiſies, ſans égard pour les autres, ſans en prévoir les conſéquences, ſans en preſſentir la réaction ſur lui-même.

§. VII. *Des Devoirs; de l'Obligation: des Loix Naturelles.*

Si c'eſt le beſoin qui force les hommes à demeurer réunis, c'eſt le beſoin encore qui leur fournit les moyens de maintenir leur aſſociation. C'eſt donc le beſoin qui les oblige ou qui leur impoſe des devoirs. Les devoirs ne ſont que les moyens néceſſaires pour parvenir à la fin qu'on ſe propoſe. L'expérience, qui conſtitue la raiſon, nous découvre ces moyens, elle nous fait ſentir leur néceſſité, elle nous en montre l'application; ainſi c'eſt la raiſon qui donne à notre eſpece les Loix que l'on appelle *Naturelles*, parce qu'elles découlent de notre nature, de notre eſſence, de l'amour qui nous attache à notre exiſtence, du deſir de la conſerver, de l'attrait invincible que nous éprouvons pour l'utile & l'agréable, & de notre averſion pour tout ce qui nous eſt nuiſible & fâcheux.

Pour nous impoſer des devoirs, pour nous preſcrire des loix qui nous obligent, il faut, ſans doute, une autorité qui ait droit de nous commander. Refuſera-t-on ce droit à la néceſſité? Diſputera-t-on les titres de cette nature qui commande en ſouveraine à tout ce qui exiſte? L'homme a des devoirs, parce qu'il eſt homme; c'eſt-à-dire parce qu'il eſt ſenſible; parce qu'il aime le bien & fuit le mal; parce qu'il eſt forcé d'aimer

l'un & de haïr l'autre; parce qu'il eſt obligé de prendre les moyens néceſſaires pour obtenir le plaiſir & pour éviter la douleur.

Les devoirs de l'homme ſont donc fondés ſur la Nature de l'homme lui-même. Cette Nature, en le rendant ſenſible, le rendit ſociable; en le rendant ſuſceptible d'expérience & de raiſon, cette Nature lui impoſa des devoirs envers les êtres de ſon eſpece. Cette même Nature attacha des récompenſes à l'obſervation de ſes loix, & en punit ſéverement les infracteurs: le bonheur, l'abondance, la tranquillité de la Société & de chacun de ſes membres ſont le prix néceſſaire de la ſoumiſſion à ſes ordres: l'infortune, la diſcorde, le vice, le crime, la deſtruction ſont les châtiments terribles attachés au refus de s'y conformer.

§. VIII. *Ces Loix Naturelles ſont claires & ſenſibles.*

Que l'on ne diſe point que ces loix n'ont point été promulguées: elles ſont ſimples, elles ſont claires, elles ſont intelligibles pour tous les habitans de la terre. Tous ceux qui dans le ſilence des paſſions, rentreront en eux-mêmes pour voir ce qu'ils doivent à leurs ſemblables, y trouveront que tous les individus qui compoſent l'eſpece humaine, ont reçu de leur nature les mêmes droits, les mêmes deſirs, les mêmes averſions, les mêmes beſoins. Ils ſeront forcés d'en conclure que ce qu'ils deſirent eux-mêmes, eſt la meſure de ce qu'ils doivent aux autres; vérité qui eſt tracée en caracteres ineffaçables dans les cœurs de tous les mortels.

L'expérience nous montre que la bienveillan-

ce, l'estime, la reconnoissance, la gloire suivent les hommes qui agissent conformément aux regles de leur nature; que la haine, le mépris, l'ignominie, la destruction s'accumulent sur les têtes de ceux qui violent ces devoirs. D'après cette expérience, sans sortir d'eux-mêmes, ils sont récompensés ou punis: un sentiment prompt les avertit qu'ils ont bien ou mal fait, qu'ils ont mérité l'affection ou la haine des êtres de leur espece: en conséquence ils s'applaudissent ou se condamnent au tribunal de leur propre conscience, qui n'est que la connoissance acquise par l'expérience des sentimens favorables ou nuisibles que notre conduite doit exciter dans ceux qui en éprouvent les effets. Lorsque l'homme est assûré qu'il a fait le bien, sa conscience ne lui offre que des sentimens agréables que l'on désigne sous les noms *d'estime de soi*, *de complaisance*, *de contentement intérieur*, de *fierté*; au contraire lorsqu'il a violé les devoirs d'un être sociable, il éprouve les mouvements incommodes de la haine, du mépris de lui-même, de la honte, de l'inquiétude, de la crainte, des remords: son imagination allarmée, sa mémoire importune lui retracent sans cesse le tableau de ses associés indignés. Ces états si différens peuvent être regardés comme la sanction des loix naturelles: sur le champ l'homme est récompensé du bien, ou puni du mal qu'il a fait.

§. IX. *L'ignorance source des vices & des maux de la Société.*

On demandera peut-être pourquoi des loix que la Nature rend nécessaires, que la raison dévoile, que

que tous les hommes retrouvent dans le fond de leur propre cœur, sont si mal observées ? Comment sont-elles perpétuellement violées par des êtres que la nécessité y soumet, dont les intérêts, les desirs & les besoins sont les mêmes, dont le bonheur est attaché à ces Loix. Je réponds que l'ignorance & le mensonge sont les vraies sources des maux dont nous voyons les Sociétés humaines affligées. Les hommes ne sont méchants, que parce qu'ils ignorent leurs véritables intérêts : le véritable but de leurs associations, les avantages réels qu'ils pourroient en retirer, les charmes attachés à la vertu, & même souvent en quoi consiste cette vertu. Leur ignorance se perpétue, ainsi que leur perversité, parce qu'on les trompe & sur leur vrai bonheur & sur les moyens d'y parvenir. On les trompe sur leur propre nature que l'enthousiasme & l'imposture conspirent à combattre, & dont la tyrannie voudroit étouffer la voix. On les trompe, en leur défendant de consulter ou de cultiver l'expérience & la raison, auxquelles on substitue des phantômes, des fables, des rêveries & des mysteres. On les trompe, en détournant leurs regards d'eux-mêmes & de la Société, pour les porter sur des chimeres desquelles on fait dépendre leur félicité la plus grande. On les trompe, en ce que tout conspire à les abbreuver d'erreurs, d'opinions fausses, de préjugés, de passions qui sans cesse les mettent aux prises les uns avec les autres, & leur font croire que c'est en commettant le mal, que l'on peut se rendre heureux.

Ce n'est point la Nature qui rend les hommes vains, méchants & corrompus, c'est faute de

connoître, & de méditer la nature d'un être ſenſible, raiſonnable qui a beſoin de vivre en Société, que le bonheur & la vertu ſont ſi rares ſur la terre. Par une ſuite fatale & néceſſaire de l'ignorance où ſont les hommes de ce qui conſtitue leurs véritables intérêts, ils ſe trompent ſans ceſſe, & ſur les objets de leurs paſſions diverſes, & ſur les routes qui pourroient les conduire à la félicité.

§. X. *Origine de l'inégalité entre les hommes.*

La Nature a mis entre les hommes la même diverſité que nous voyons régner dans ſes autres ouvrages. Ils different entre eux d'une façon très marquée par les forces, ſoit du corps, ſoit de l'eſprit, par les paſſions ou les idées qu'ils ſe font du bien-être, par les moyens, qu'ils prennent pour les ſatisfaire. Telle eſt la ſource de l'inégalité entre les hommes Cette inégalité, loin de nuire, contribue à la vie & au maintien de la Société. Si tous les hommes étoient parfaitement ſemblables, c'eſt à dire égaux en forces ou en talens, ſi leurs organes ou leur façon de ſentir étoient les mêmes, par une ſuite néceſſaire, tous auroient les mêmes paſſions; toujours d'accord dans les diſcours & dans la ſpéculation, (puiſqu'ils ſentiroient & verroient de la même maniere) ils ſeroient perpétuellement en diſcorde dans la pratique, ils ne s'occuperoient qu'à ſe détruire, parce que tous placeroient leur bonheur dans les mêmes choſes; la Société humaine, ainſi compoſée de concurrents, de rivaux, d'ennemis, ſi elle ſubſiſtoit quelque tems, ne tarderoit pas à ſe diſſoudre.

Pour se convaincre de cette vérité, que l'on considere ce qui arrive lorsque plusieurs individus sont épris d'une forte passion pour une même femme ou pour tout autre objet; d'accord sur cet objet, il naît entre eux une émulation très forte, & ils vont jusqu'à s'entre-détruire dans la vue de le posséder. Lorsque deux Nations rivales se proposent le même objet, l'inimitié s'allume entre elles & la guerre décide leurs démêlés. L'inégalité & la diversité qui subsistent entre les hommes, sont cause que, quoiqu'ils aient une ressemblance générale, ils ne sont presque d'accord sur rien, & que chacun tend à sa maniere vers ce qu'il croit utile à son propre bonheur. De là naît cette activité avec laquelle chaque homme cherche à cacher son infériorité, & s'efforce d'atteindre les avantages qu'il croit voir dans les autres.

Cessons donc de supposer une prétendue égalité que l'on croit avoir originairement subsisté entre les hommes. Ils furent toujours inégaux. Ne déclamons point contre cette inégalité qui fut toujours nécessaire. Les forces du corps, l'agilité, l'organisation ont dû mettre une grande différence, une disproportion très marquée entre les individus de la même espece, de la même Société, ou, si l'on veut, de la premiere famille. Cette disproportion ne fut pas moins frappante pour les facultés que l'on nomme *intellectuelles*, c'est-à-dire pour l'énergie des passions, pour le jugement, pour la sagacité, pour l'esprit. L'homme foible, soit de corps, soit d'esprit, fut toujours forcé de reconnoître la supériorité du plus fort, du plus industrieux, du plus spirituel: le

plus laborieux dut cultiver un terrein plus étendu & le rendre plus fertile, que ne put faire celui qui avoit reçu de la nature un corps plus débile. Ainsi il y eut dès l'origine, inégalité dans les propriétés & dans les possessions.

§. XI. *Remedes à cette Inégalité.*

Mais s'il y eût des hommes plus forts que quelques autres, il n'y eut point d'hommes plus forts que tous les autres. L'homme le plus robuste, le plus hardi, le plus expérimenté, prit un ascendant nécessaire sur celui ou sur ceux qui étoient plus foibles, plus timides, plus ignorants que lui. Cet ascendant fut proportionné aux besoins que l'on eut de la force, du courage, des lumieres. Telle est l'origine de tout *pouvoir*. Il est fondé lui-même sur la faculté de faire du bien, de protéger, de guider, de procurer le bonheur: ainsi l'autorité se fonde sur la nature des hommes, sur leur inégalité, sur leurs besoins, sur le desir qu'ils ont de les satisfaire, enfin sur l'amour de leur être. L'homme plus adroit trouve pour sa conservation & pour satisfaire ses besoins, des ressources qui manquent à l'homme plus fort, mais moins spirituel que lui. Enfin l'homme d'un esprit éclairé sait compenser par son adresse & ses ressources ce qui lui manque du côté de la vigueur du corps; l'expérience, le génie, & plus souvent la ruse, triomphent de la force même & l'obligent à céder.

L'application de ces principes suffit pour nous éclairer sur toutes les regles de notre conduite; elle nous fera sentir ce que dans la pre-

miere de toutes les Sociétés, nous devons à ce ſexe enchanteur, à cette aimable moitié de l'eſpece humaine que la nature deſtine à faire le bonheur de l'homme. Si la femme eſt faite pour plaire, l'homme eſt fait pour l'aimer: ſi la Nature lui refuſa des forces, elle lui donna des charmes: ſi elle fut privée de vigueur, elle eût en partage des attraits faits pour ſubjuguer la force; elle fut une ſource de délices & de voluptés qui ſont la récompenſe & le prix de la protection, & de la tendreſſe que l'homme doit lui accorder. L'union des deux ſexes fait naître des enfans foibles & ſans ſecours, qui après avoir éprouvé les ſoins tendres de leurs parents, leur rendront dans leur vieilleſſe le prix des ſoins accordés à leur enfance.

TOUT eſt échange dans la Société; l'inégalité que la nature a miſe entre les individus, loin d'être la ſource de leurs maux, eſt la vraie baſe de leur félicité. Par là les hommes ſont invités & forcés à recourir les uns aux autres: à ſe prêter des ſecours mutuels. Chaque membre de la Société ſe voit obligé de payer par les facultés qu'il a reçues, celles dont les autres lui font part. Ainſi l'inégalité de force ou de talents oblige les hommes de mettre en commun, pour le bien de tous, ce que la nature a donné à chacun en particulier. L'homme foible de corps, mais dont l'eſprit eſt vigoureux, guidera l'homme robuſte & lui fournira les moyens de faire de ſes forces, un uſage utile à ſon bonheur.

§. XII. *De l'assistance réciproque.*

On voit donc que la premiere loi de toute Société est celle qui impose à ses membres le devoir de s'aider réciproquement: elle leur ordonne de jouir; elle leur prescrit d'être utiles aux autres; elle veut que leur bonheur particulier ne soit que le prix de celui qu'ils procurent à leurs associés. Elle prouve que des êtres inégaux, soit en force, soit en talents, ont les mêmes besoins; elle leur fait sentir qu'ils ont les mêmes prétentions à une existence agréable: en un mot, tout nous montre que le bien est l'objet de leurs desirs, & le mal celui de leur aversion. Telles sont les loix primitives faites pour toute Société. Le jugement, la réflexion, l'expérience, en un mot, la raison les appliquent & les étendent aux circonstances particulieres des différentes associations & des membres qui les composent.

Quelques soient les erreurs des hommes, la bizarrerie de leurs institutions, la dépravation de leurs mœurs, l'aveuglement de leurs préjugés; toujours la raison leur montrera qu'ils se doivent quelque chose; que les devoirs sont réciproques entre des êtres de la même nature, que l'intérêt ou le besoin ont rassemblés: chacun sentira donc non seulement son cœur se révolter contre les hommes nuisibles, mais encore chacun se reprochera d'avoir contrarié lui-même le but de l'association. Tant que les hommes seront des êtres sensibles; tant qu'ils aimeront leur bien-être & craindront la douleur; l'affection, l'estime, la reconnaissance seront la récompense de la vertu.

La haine, le mépris, l'infamie, les châti-

ments ſuivront le crime ou le vice. Le puiſſant ſe verra donc obligé de protéger le foible ; le riche de ſecourir le pauvre ; l'homme éclairé de guider le ſimple ; l'homme raiſonnable d'aider de ſes lumieres celui qui eſt égaré par ſes paſſions. De la juſte diſtibution de ces ſecours, réſultera le bonheur de la Société.

§. XIII. *Séparation des intérêts.*

Si les hommes mettoient fidélement en maſſe les biens & les maux que la Nature leur diſpenſe, ſi chacun donnoit à ſes pareils tous les ſecours dont il eſt capable ; ſi jouiſſant lui-même, il faiſoit jouir les autres, ils ſeroient auſſi heureux, auſſi égaux qu'il leur eſt permis de l'être. Mais par une pente naturelle, chaque homme eſt bien plus occupé de ſon propre bonheur, que de celui des autres ; toutes ſes facultés tendent à ſe rendre heureux lui-même ; l'amour de ſoi, l'intérêt, les paſſions ſont les ſeuls mobiles de ſes actions, ſa propre utilité eſt le centre unique de tous ſes mouvemens. Telle eſt la premiere impulſion que la nature nous donne ; mais cette nature l'a pareillement donnée à chacun des êtres de notre eſpece ; c'eſt par une ſuite de cette impulſion que nous vivons en Société. Chacun de nous reconnoît qu'il a beſoin d'aſſiſtance pour parvenir au bien-être qu'il deſire ; il cherche donc à faire en ſorte que d'autres concourent avec lui au but qu'il ſe propoſe. Lorſque la paſſion, le trouble, lorſque l'enthouſiaſme l'enivre, lorſque l'imagination le ſéduit, il oublie que ſes aſſociés ont les mêmes droits & les mêmes deſirs que lui ; il oublie qu'au lieu de mériter leur bien-

veillance, il ſe rend digne de leur haine, lorſqu'il leur nuit. Aveugle dans ſes projets, il emploie la force ou la ruſe pour parvenir à ſes fins particulieres. Il ſaiſit avec ardeur & ſans choix, les moyens de ſe procurer l'objet de ſes vœux; phantôme que ſa raiſon feroit ſouvent diſparoître, s'il étoit dans une poſition aſſez tranquille pour qu'elle pût guider ſa volonté: il ne voit plus que lui ſeul, & dans ſon égarement il ne ſuit que ſes impulſions aveugles; peu lui importe alors ſi c'eſt aux dépens de ceux dont les ſecours lui ſont néceſſaires, dont l'affection lui eſt utile; il eſt incapable de ſentir que les effets de leur inimitié lui ſeront funeſtes à lui-même. L'homme vertueux & l'homme vicieux ſont également guidés par l'amour d'eux-mêmes; l'un éclairé par la raiſon voit que pour être vraiment heureux, il doit travailler au bonheur des autres ou s'abſtenir d'y mettre obſtacle; le ſecond incapable de raiſon, ſe flatte de pouvoir par ſes propres forces & tout ſeul parvenir à ſon bien-être: dans ſon délire il eſpere jouir du bonheur au milieu de l'infortune des autres.

§. XIV. *Source du Mal Moral.*

C'EST à ces diſpoſitions de l'homme abandonné de la raiſon, que l'on doit attribuer les maux dont les ſociétés humaines ſont perpétuellement tourmentées. Telle eſt la vraie ſource du mal *moral*, qui n'eſt que l'effort de quelques individus pour chercher leur bonheur par le malheur des autres. L'homme épris d'une paſſion eſt incapable de raiſonner ſa conduite; il ne ſent pas que c'eſt lui-même qu'il ſert, lorſqu'il ſert ſes pa-

reils; il ne voit pas qu'il s'interdit à lui-même tout droit à leurs bienfaits, à leur tendresse, à leur secours lorsqu'il leur refuse les siens; son imagination ne lui montre que l'objet de ses desirs; l'enthousiasme lui en fait des rapports infideles qu'il n'est plus en état d'apprécier. Il n'est plus pour lui d'expérience, de réflexion, de jugement; tout devient impulsion aveugle; par ce désordre la Société est troublée dans sa tendance; sa conservation est menacée. Pour repousser les maux qu'elle souffre, elle se réunit contre ceux de ses membres dont les passions lui sont nuisibles; elle leur oppose une force capable de les contenir. Cette force c'est la *Loi*, ou l'expression des volontés & des intérêts de tous, opposé aux volontés ou aux intérêts des particuliers. La Loi est la raison de la Société qui s'éleve contre la déraison de quelques-uns de ses membres, afin de les ramener au but de l'association.

Les volontés particulieres des individus sont communément violentes, précipitées, déraisonnables, parce qu'elles ont la passion pour mobile: la volonté générale est plus calme, parce que tous les individus, n'ayant point les mêmes passions, jugent sainement de celles des autres. La passion de l'avare lui fait amasser des trésors par toutes sortes de voies; il est condamné par le prodigue & le voluptueux, qu'il condamne à son tour. La passion de l'ambitieux le détermine à chercher le pouvoir aux dépens du sang & du repos de la Société; il est condamné par l'envieux dont la bile est irritée par les succès des autres. Le vicieux condamme souvent les vices dont il est lui-même l'esclave; il en craint les effets, il en connoît les dangers. Chaque individu est sou-

vent injuste & mal faisant, parce qu'il a des passions; mais il est ordinairement juste, dès qu'il juge des passions des autres. Ainsi la loi de plusieurs êtres injustes peut devenir juste, quoiqu'elle soit le résultat ou la sentence d'êtres imparfaits & malfaisans les uns contre les autres.

§ XV. *Des Loix.*

Les loix, dans leur signification la plus étendue, sont les résultats des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Cette définition s'étend aux loix physiques & morales. Mais qu'est-ce qui peut nous apprendre les rapports nécessaires de notre espèce? Comment connoître les vrais devoirs qui lient les membres de la Société? Il n'y a, sans doute, que l'expérience méditée, en un mot, la raison qui puisse nous en instruire. Si c'est elle qui nous suggere de nous associer pour notre utilité, c'est encore elle qui nous apprend à découvrir les biens qu'il est de notre nature de desirer. Jamais elle ne nous trompe, parce qu'elle est toujours exempte de passions.

Toutes les loix découlent de la raison ou des réflexions que nous faisons sur notre propre Nature: ainsi toutes les loix que la raison nous suggere, peuvent être appellées des loix naturelles, parce qu'elles sont fondées sur notre Nature. Toutes ont pour objet notre bien-être; toutes maintiennent une Société de laquelle dépend notre félicité particuliere; toutes nous obligent, parce que sans elles nous ne pouvons nous rendre heureux; toutes ont la même source, en ce qu'elles partent du desir du bonheur; toutes ont le même but, c'est-à-dire, le bien-être.

L'on voit donc que toutes les loix ſont les mêmes quant au principe & au but ; elles ne varient que pour l'application ou dans les moyens divers de parvenir à la même fin ; c'eſt de là que dérivent les différentes dénominations que l'on a données aux loix. Les loix dont la raiſon nous montre la conformité immédiate avec la Nature de toute l'eſpece humaine, & qui en découlent directement, ont été appellées *Loix Naturelles*. Elles nous apprennent qu'il y a tout à gagner pour nous à vivre en Société, à la maintenir, à faire jouir nos aſſociés des mêmes avantages que nous deſirons pour nous-mêmes ; elles nous prouvent que tous les individus de la même eſpece ſont enfans de la Nature comme nous ; qu'ils ont les mêmes deſirs, les mêmes beſoins, les mêmes répugnances que nous ; que ce qui nous plait, doit leur plaire, que ce qui nuit à notre bonheur, doit exciter leur averſion.

L'homme, dans quelque poſition qu'il ſe trouve, eſt, à parler exactement, toujours dans l'état de Nature. Cet état ne peut ceſſer dans la Société. N'eſt-ce pas un ſentiment naturel développé par la raiſon & fortifié par l'habitude qui rend l'homme ſociable ? Ne ſont-ce pas ſes beſoins naturels qui lui rendent la Société néceſſaire ? L'homme gouverné par un Roi eſt autant dans l'état de Nature, que le ſauvage qui erre dans les forêts. Quelque choſe qu'il faſſe, quelqu'inſtitution qu'il adopte, quelque moyen qu'il imagine pour améliorer ſon ſort, il ne peut jamais ſortir de ſa nature ; il eſt toujours ſous ſes loix ; il eſt toujours également forcé de les ſuivre ; il tend inceſſamment vers le but qu'elle lui propoſe.

§. XVI. *Loix Civiles ou Positives.*

Lorsque les Loix de la Nature sont appliquées aux intérêts, aux circonstances, aux besoins d'une Société particuliere, on leur donne le nom de *Loix Civiles.* Alors elles fixent les devoirs & les droits des membres de cette Société. Les Loix Civiles peuvent donc à certains égards être regardées comme des Loix Naturelles. Pour être justes & raisonnables, elles doivent être fondées sur la Nature des hommes, sur le desir du bonheur & sur leur répugnance pour ce qui leur est nuisible, quelque soit la forme qu'ils donnent à leur société. La seule différence vient de ce que les Loix qu'on appelle *Naturelles* par excellence, sont, comme on a vu, immédiatement fondées sur notre Nature & nécessaire à toute l'espece; tandis que les Loix Civiles, que l'on appelle aussi *Loix positives*, sont l'ouvrage de la Société ou de ceux à qui elle confie le soin de régler les volontés de ses membres. Elles sont l'application des Loix de notre Nature à des circonstances momentanées.

Les Loix naturelles sont éternelles & invariables ou faites pour durer autant que la race humaine; mais leur application, faite par la Loi civile, doit varier avec les circonstances & les besoins de la Société. Les sociétés, ainsi que tous les corps de la Nature, sont sujettes à des vicissitudes, à des changemens, à des révolutions; elles se forment, s'accroissent & se dissolvent comme tous les êtres. Les mêmes Loix ne peuvent leur convenir dans ces différents états: utiles dans un tems, elles deviennent inutiles & nuisibles

dans un autre. C'eſt alors à la raiſon publique qu'il appartient de les changer ou de les abroger pour le bien de la Société, qui doit être l'objet invariable de ces Loix.

§. XVII. *Les Loix doivent procurer l'utilité générale.*

Quelques ſoient ces Loix; quelques ſoient les circonſtances qui les faſſent naître, il faut qu'elles aient l'utilité préſente pour baſe, & qu'elles rendent heureux le plus grand nombre des individus. Toutes les Loix qui n'ont point ces caracteres ſont déſavouées par la raiſon; elles ne ſont point faites pour obliger des êtres raiſonnables; elles ne peuvent conférer de droits; elles ſont des effets de la tyrannie & d'une violence à laquelle la Société peut toujours s'oppoſer.

Une Loi eſt injuſte, dès qu'elle n'a pour objet que l'utilité d'un ſeul ou d'un petit nombre, & dès qu'elle eſt nuiſible au reſte de la Société. Une Loi eſt injuſte, lorſqu'elle tend à relâcher ou a détruire les liens d'une ſociété qu'elle eſt faite pour maintenir. Une Loi eſt injuſte, dès qu'elle eſt en contradiction avec les Loix de la Nature qui, étant eſſentielles & néceſſaires à l'homme, ne peuvent être ni affoiblies ni abrogées. Une Loi eſt injuſte, lorſqu'elle n'a pour fondement que la force, l'intérêt, le caprice de ceux qui l'impoſent contre le gré de la Société. Une Loi eſt injuſte, lorſqu'elle nuit à la Société, quand même elle s'y feroit ſoumiſe de plein gré, parce que la Société ne peut conſentir à ce qui contrarie ſa nature & ſon but. Une Loi eſt injuſte, lorſqu'elle trouble les citoyens dans leur

propriété, dans l'usage de leur liberté, en un mot, dans leur sûreté personnelle; objets pour lesquels ils se sont associés & dont le maintien doit être le but de toute législation.

§. XVIII. *Droit des gens.*

Les Loix des Nations, qui constituent ce qu'on appelle *le droit des gens*, ne sont que les loix naturelles appliquées aux différentes sociétés dans lesquelles le genre humain s'est partagé. En effet, dira-t-on que les Nations indépendantes les unes des autres n'ont aucuns liens communs qui les unissent, aucuns besoins qui les rendent nécessaires les unes aux autres? Comme les Rois sont sans juges; comme ils ne sont soumis à aucun tribunal; comme c'est ordinairement la force seule qui décide leurs démêlés, on a confondu le fait avec le droit; l'on a cru que des êtres, que rien ne pouvoit contraindre, devoient avoir un code à part & de pure convention. D'après ces faux principes, l'on eut toujours beaucoup de peine à fixer les regles qui devoient les guider dans leur conduite respective. Néanmoins pour peu que l'on y fasse attention, l'on sentira combien les conséquences de ces principes doivent produire de maux. Les Nations doivent être regardées comme des individus qui se maintiennent dans la grande Société du monde par les mêmes loix que les individus dans chaque société particuliere. Il est vrai que les Loix Civiles ou Positives qui lient une société, ne s'étendent point à une autre. Il n'en est pas de même des Loix générales faites pour lier toute l'espece humaine; celles-ci ne connoissent ni les bornes physiques, ni les bornes politiques que les conventions des hommes ont mises aux différents Etats.

§. XIX. *Devoirs réciproques des Nations.*

Ainsi les Nations ſont toujours ſoumiſes aux Loix Naturelles: il ne leur eſt pas plus permis de ſe nuire, de ſe détruire, de ſe priver des avantages dont elles jouiſſent, qu'il ne l'eſt à un membre d'une ſociété particuliere de nuire à un autre Citoyen. Une Nation doit à une autre Nation, ce qu'un homme doit à un autre homme; elle lui doit la juſtice, la bonne foi, l'humanité, les ſecours, parce qu'elle deſire ces choſes pour elle-même. Une Nation doit reſpecter la liberté & la propriété d'une autre Nation. Enfin, de même que les individus renoncent à une portion de leur indépendance, en faveur des avantages qu'ils reçoivent de la Société, une Nation doit faire céder une partie de ſes droits, au droit de toutes les autres Nations priſes collectivement. Si une ſociété peut tout faire pour ſe conſerver; une autre ſociété doit jouir du même droit.

La *balance du pouvoir* entre les différentes puiſſances eſt la volonté générale qui les oblige à obſerver les loix de l'équité. Cette balance ou cette force eſt pour tous les Etats, ce que le gouvernement eſt pour un Etat particulier; comme lui cette balance peut devenir infidelle. La force ne donne des droits, que lorſqu'elle eſt fondée ſur la juſtice. La grande ſociété à droit de maintenir chaque ſociété particuliere dans la jouiſſance des avantages qui lui appartiennent. Si la juſtice eſt néceſſaire à tous les habitans de ce monde, il exiſte une juſtice pour les Nations comme pour les individus, & c'eſt elle qui conſtitue leur Loi ſuprême.

CETTE Loi n'eſt point toujours exprimée, mais la raiſon en fait ſentir la néceſſité à tous les Peuples. Chaque ſociété peut être injuſte en ſon particulier, mais toutes deſirent la juſtice & le maintien de l'ordre. Les forces réunies de toutes les ſociétés pourroient faire exécuter la Loi ou la volonté de toutes; mais rien n'eſt plus difficile que la réunion de ces forces & de ces volontés que l'intérêt, la ſéduction ou la ruſe parviennent preſque toujours à diviſer.

§. XX. *Erreurs en Politique.*

C'EST donc ſans fondement que l'on a diſtingué les devoirs des Peuples en corps, de ceux qui obligent les individus de l'eſpece humaine: l'état de violence, de diſcorde, & de guerre dans lequel la plupart des Sociétés ſont preſque continuellement les unes avec les autres, a, ſans doute, fait prendre le change ſur cette importante queſtion; il a fait naître les maximes d'un commerce de violence & de perfidie que l'on a qualifié de *Politique*. L'on a cru que des êtres qu'aucun pouvoir ne pouvoit forcer de ſe ſoumettre à la raiſon, étoient des êtres différents de tous les autres. Comme on ne voyoit point de peines & de récompenſes qui puſſent arrêter les paſſions des Sociétés particulieres, ces puiſſants individus de la grande Société du monde, on s'eſt figuré qu'il n'y avoit pour elles que les loix qu'elles-mêmes conſentoient à s'impoſer. Mais un Peuple qui en attaque un autre, ſans avoir pour motif ſa propre ſûreté; un Peuple qui n'a pour objet que d'en priver un autre des avantages que la Nature ou l'induſtrie lui procurent;

rent: un Peuple qui ne cherche qu'à satisfaire son avarice, son ambition, en un mot, ses intérêts particuliers, differe-t-il en quelque chose du voleur qui, dans une société particuliere, attaque son semblable, lui ravit son bien? Un Peuple qui veut jouir, exclusivement à tous les autres, des avantages nécessaires à tous, n'est-il pas un Tyran? Une Nation qui refuse à une autre ce qui est d'une nécessité indispensable à sa conservation, ne mérite-t-elle pas qu'on le lui arrache de vive force? Ne ressemble-t-elle pas alors à un homme farouche & inhumain qui refuseroit à un de ses concitoyens les secours les plus nécessaires, sous prétexte qu'il ne lui doit rien? Une Nation qui veut mettre les autres dans sa dépendence, ne mérite-t-elle pas d'être réprimée comme un Citoyen qui attenteroit à la liberté d'un autre? Un Souverain dont l'ambition a été souvent nuisible, ne mérite-t-il pas d'être affoibli, abaissé, en un mot, d'être privé du pouvoir de nuire? Un Peuple qui détruit l'ordre ou l'équilibre que toutes les Nations desirent d'établir entre elles, comme le gage de leur sûreté, comme le remede à l'inégalité que la Nature a mise entre leurs forces, ne doit-il pas être regardé comme un furieux par les Peuples qui l'entourent? Un Souverain qui viole des engagements solemnels approuvés & garantis par les Etats intéressés à la tranquillité publique, ne peut-il point être puni de la même maniere que le Citoyen infidele, parjure & turbulent dans la Société particuliere? Dans toutes ces circonstances la Nature autorise le peuple attaqué, opprimé, ou rejetté, à prendre tous les moyens de se conserver, de se maintenir dans ses avantages, de se procurer ceux qui lui sont nécessaires, de repousser l'oppresseur in-

juste, & de le faire rentrer dans sa nature d'être sociable, dont son injustice, sa fureur, son avarice, son insociabilité l'avoient tiré? Bien plus, il peut le détruire, si sans celà il lui est impossible de se conserver lui-même: c'est alors l'homme qui combat une bête féroce. Telles sont les fondements du droit de la guerre.

§. XXI. *Sanction des Loix universelles.*

Quant aux peines que les loix de la Nature décernent contre les Sociétés que leurs passions portent à des crimes, elles sont aussi terribles qu'assûrées: elles paient par l'épuisement de leurs forces, de leur sang, de leurs trésors, leurs entreprises insensées; souvent leur propre destruction suit leurs exploits les plus éclatants. D'un autre côté l'abondance, la prospérité, la paix sont les récompenses des Sociétés heureuses qui vivent avec les autres dans la tranquillité & dans l'union qui conviennent à des êtres Sociables. Gardons-nous donc de croire qu'il n'y ait point de regles communes pour les Nations; elles sont fondées sur une nature qui commande en souveraine à tous les hommes, ainsi qu'à toutes les Sociétés qu'ils ont formées; elle attache des récompenses à l'observation de ces regles, & des châtiments effrayants punissent le mépris qu'on leur montre.

Il ne faut point confondre ces loix irrévocables avec les conventions réciproques faites entre les Nations, par lesquelles elles sont convenues de mettre des bornes à leurs propres fureurs, même dans le tems où leurs passions sont dans la plus vive effervescence. Ces conventions

nous prouvent que les Sociétés les plus injuſtes, au milieu même de leurs excès ſont forcées de reconnoître quelquefois l'empire de la Nature, de l'humanité, de la raiſon.

En un mot, les loix naturelles en tout tems & en toutes circonſtances ſont faites pour régler nos actions. Elles ſont notre force, notre guide, notre ſoutien. Elles ſont notre ſûreté, notre bonheur & nos plaiſirs. Elles nous lient les mains pour nous empêcher de nuire à nous-mêmes & aux autres; elles nous ordonnent de nous rendre utiles & agréables aux êtres avec qui nous vivons. Ceux qui méconnoiſſent ces loix, en ſont punis par la haine, le mépris & l'indignation de leurs ſemblables; ceux qui s'y ſoumettent, trouvent leur récompenſe aſſurée dans l'eſtime, dans l'ordre, & dans la paix dont ils jouiſſent eux-mêmes. Les hommes ſeront heureux, lorſque leur raiſon leur permettra de conſulter un code que ſa ſimplicité leur rend intelligible, & que ſon utilité devroit ſans ceſſe leur tenir ſous les yeux.

§. XXII. *Du Droit*.

Toutes les loix, ſoit naturelles ſoit civiles, permettent quelques actions & en défendent d'autres. La permiſſion qu'elles donnent confere des droits. Ainſi le *Droit* eſt toute faculté dont l'exercice eſt approuvé par les loix de la Nature & de la Société. Les Droits que la Nature confere, ſont éternels & inaliénables; ceux que la Société accorde peuvent-être variables, paſſagers, conformes à ſes circonſtances; ils ne ſont fixes & durables, que lorſqu'ils ſont conformes à l'équité qui ne peut varier.

L'HOMME isolé, ou si l'on veut, dans l'état de Nature, auroit des droits sur tout ce que ses facultés peuvent lui procurer; dans l'état de Société, l'exercice illimité de ses droits deviendroit aussi funeste à lui-même qu'à ses associés; cet exercice doit être subordonné aux besoins de la Société, à ses circonstances, en un mot, au bien de tous. Ce qui nuit à l'association, nuit aux associés, & n'est plus un droit, c'est un abus.

§. XXIII. *Ce qui rend les Droits justes.*

LES actions conformes à notre nature, c'est-à-dire, celles que les loix naturelles ordonnent ou permettent, sont justes; les actions contraires à notre nature, ou que les Loix Naturelles defendent, sont injustes. Ainsi, tout ce que les loix de notre nature permettent, est juste & légitime; tout ce qu'elles défendent est injuste & illégitime. Pour qu'une loi soit juste, il faut donc qu'elle soit conforme à la Nature; elle devient injuste, dès qu'elle la contredit. La Société n'a le droit que d'appliquer les loix de la Nature à ses besoins actuels, ou de les étendre aux circonstances particulieres dans lesquelles elle se trouve; jamais elle ne peut y déroger ou les détruire; vû qu'alors elle travailleroit à sa propre ruine.

§. XXIV. *De ce qui est licite ou illicite.*

CONCLUONS de ces principes qu'il ne peut y avoir de Droits légitimes que ceux qui sont fondés sur la nature, la justice, l'utilité, l'intérêt

véritable de la Société: ni la force, ni la ruse, ni la possession, ni l'exemple, ni le tems, ni le silence des hommes ne peuvent conférer irrévocablement le droit d'agir d'une maniere opposée à l'essence & au but de la Société; elle ne peut jamais perdre le droit de s'opposer à ce qui lui déplait, de révoquer ce que l'imprudence lui a fait accorder, de faire cesser le mal que sa foiblesse a pu la forcer d'endurer. D'un autre côté, il suit encore qu'une action, quoique défendue par la loi civile, peut être juste, lorsqu'elle est conforme à la Loi Naturelle. Alors, quoique juste, elle devient *illicite*. Pareillement une action est injuste, lorsque défendue par la Loi Naturelle, elle est ordonnée ou permise par la Loi Civile; dans ce cas, quoiqu'injuste, elle devient pourtant *licite*; l'injustice est du côté du législateur qui viole une loi antérieure à toute autorité humaine, & à laquelle la volonté de la Société même n'a jamais le droit de se soustraire.

On trouvera peut-être que les conséquences de ces principes sont dangereuses dans la pratique, en ce qu'elles tendent à troubler l'ordre, & autorisent l'homme à réclamer contre la loi civile qui très souvent lui interdit l'usage de ce que la Nature lui permet ou lui ordonne, & lui permet ou lui ordonne ce que la nature défend. Je réponds que cette difficulté n'est faite que pour effrayer des hommes que l'opinion, l'habitude & le préjugé soumettent à des institutions vicieuses. Rien de plus commun que de voir les Loix Civiles en contradiction avec celles de la Nature ou de l'équité. Ces loix dépravées sont dûes soit à la perversité des mœurs, soit aux erreurs des Sociétés, soit à la tyrannie qui force

la Nature de plier sous son autorité: c'est alors l'intérêt du Législateur qui fait taire la Nature; mais l'intérêt des Sujets se venge par des infractions multipliées, du joug qu'on leur impose, toutes les fois qu'ils peuvent le faire impunément.

§. XXV. *De la Propriété.*

LES hommes en s'associant pour se mettre à portée de recevoir des secours, ont voulu, non seulement assûrer leurs personnes, mais encore la possession des choses nécessaires à leur conservation & à leur bien-être. La liberté assûre & la personne & les moyens de la conserver; ainsi la liberté est la faculté d'employer toutes les voies que l'on juge propres à conduire à son bonheur sans nuire à celui des autres.

MAIS il est impossible que l'homme se conserve ou rende son existence heureuse, s'il ne jouit des avantages que ses soins & sa personne lui ont acquis. Ainsi les loix de la Nature donnent à chaque homme, un droit que l'on appelle *propriété*, qui n'est que la faculté de jouir exclusivement des choses que le talent, le travail & l'industrie procurent; ce droit est juste & le sentiment qui en assûre la possession s'appelle *Justice*. Troubler un homme dans sa liberté & dans sa propriété, c'est lui ôter les moyens de se conserver & l'empêcher d'être heureux; la loi de sa nature l'autorise à tout faire pour remplir ces objets; la Société doit l'en faire jouir; elle cesseroit d'avoir des avantages pour lui, si elle violoit la justice à son égard; elle ne peut lui ravir, sa liberté, que lorsquelle devient nuisible aux autres; elle ne peut le priver de sa propriété, parce qu'elle est faite pour l'assûrer.

§. XXVI. *Elle est nécessaire.*

La propriété a pour base un rapport nécessaire qui s'établit entre l'homme & le fruit de son travail. Si la terre produisoit sans peine de notre part, tout ce qui est nécessaire au maintien de notre existence, la propriété seroit inutile. L'air & l'eau ne peuvent être soumis à la propriété; ces éléments sont faits pour rester en commun. Il n'en est point de même de la terre, elle ne produit qu'en raison des soins & des peines qu'on se donne pour la cultiver: mais ces soins sont inégaux, ils suivent l'inégalité que la Nature, comme on a vu, met entre les forces, l'adresse & les ressources que les individus trouvent en eux-mêmes. Ainsi la propriété doit être distincte pour toutes les choses dont le genre humain ne peut jouir en commun, ou qui exigent des forces, des travaux, des talents; avantages incommunicables ou bien que la Nature donne en propre à chaque individu. Si ces avantages appartiennent exclusivement à celui qui les possede, il en est de même des objets que ces avantages procurent; ainsi un champ devient, en quelque façon, une portion de celui qui le cultive, parce que c'est sa volonté, ce sont ses bras, ses forces, son industrie, en un mot, ce sont des qualités propres à lui, individuelles, inhérentes à sa personne qui ont rendu ce champ ce qu'il est. Ce champ, arrosé de sa sueur, s'identifie, pour ainsi dire avec lui; les fruits qu'il produit lui appartiennent, de même que ses membres & ses facultés, parce que sans son travail ces fruits, ou n'existeroient point, ou du moins n'existeroient pas tels qu'ils sont

On voit donc que la propriété est fondée sur

la Nature Humaine; mais elle eſt inégale, parce que la Nature a fait les hommes inégaux. La propriété doit être diſtincte, parce que chaque individu eſt diſtingué d'un autre. Telle eſt la vraie ſource du *Tien & du mien.* Il eſt impoſſible en effet que j'aie idée de ma propriété ſans l'avoir de celle d'un autre: ſi mon travail & mes facultés m'ont rendu propriétaire du champ que je cultive, je ſuis forcé de reconnoître que le travail & les facultés d'un autre lui ont donné la propriété du champ qu'il cultive pareillement.

§. XXVII. *De la Communauté des biens.*

QUELQUES Moraliſtes, touchés des maux ſans nombre que la diſtinction des propriétés fait naître parmi les hommes, ont voulu la proſcrire; ils ont cru qu'on rétabliroit l'union & la paix entre eux en faiſant diſparoître une pomme de discorde qui troubloit ſans ceſſe leur félicité: ils ſe ſont imaginés, que la communauté des biens ôteroit aux mortels tout prétexte de ſe nuire. Mais ces ſpéculations n'ont point été ſuffiſamment réfléchies; l'inégalité naturelle des hommes rend impoſſible l'égalité de leurs poſſeſſions Vainement tenteroit-on de rendre toutes choſes communes entre des êtres inégaux pour la force, pour l'eſprit, pour l'induſtrie, pour l'activité. La Société la plus ſagement ordonnée ne peut ſe propoſer que d'empêcher ſes membres de faire les uns contre les autres, un uſage dangereux de l'inégalité de leurs forces & de leurs propriétés. Voilà le but de tout bon gouvernement: voilà le plan de toute légiſlation équitable; voilà l'effet de la liberté, ſans laquelle la propriété n'eſt jamais bien aſſurée.

§. XXVIII. *Dangers de l'oisiveté.*

L'on ne peut disconvenir que la propriété ne soit une source de divisions. Chaque homme se préfere à tous les autres; lorsque cet amour de soi n'est point guidé par la Loi, l'homme, comme on l'a remarqué, perd de vue ses semblables, il oublie qu'il doit, pour son propre intérêt, laisser jouir les autres, afin de jouir plus sûrement lui-même. Aveuglé par la passion exclusive qui lui montre un avantage imaginaire ou passager, non seulement il veut se procurer une existence agréable, mais encore il veut l'obtenir avec le moins de peine qu'il est possible. Tout travail est une peine; toute peine est une façon d'exister désagréable, dont l'homme, par conséquent, désire la cessation. Cette aversion pour le travail & la peine est ce qu'on nomme *Paresse*; c'est une disposition naturelle à tous les hommes. Cet amour de l'inertie, ce desir de jouir sans travailler, fait naître dans toutes les Sociétés un combat continuel entre les membres; chacun veut être heureux, mais sans y mettre du sien; chacun aime mieux profiter du travail des autres; chacun veut faire contribuer les autres à son bonheur particulier. Lorsque la volonté publique, ou la Loi cesse de maintenir l'équilibre entre les différens membres de la Société, la paresse des uns aidée de la force, de la ruse, de la séduction, parvient à s'approprier le fruit du travail des autres.

C'est de cette disposition que découlent la plupart des maux des Sociétés humaines. Les Princes, les Riches & les Grands ne semblent occupés que des moyens d'envahir les fruits du

travail des autres. Membres trop ſouvent inutiles ou nuiſibles de la Société, ils s'emparent, ſoit de gré, ſoit de force, des avantages que la Nature ou l'induſtrie rendent propres à leurs Concitoyens: ils anéantiſſent leur liberté; ils violentent leurs perſonnes; ils uſurpent leurs poſſeſſions; ils prétendent avoir acquis le droit inconteſtable d'être injuſtes, lorſque leur oppreſſion a long-tems continué, lorſque l'ignorance, les préjugés, la foibleſſe, l'inertie ont empêché les ſujets de réſiſter ou de ſe plaindre. Voilà comme la propriété eſt ſans ceſſe violée. La plupart des peuples de la terre ſont forcés de prodiguer leur ſueur, leur ſang & leurs tréſors à des ingrats qui ſe perſuadent que le ciel a voulu que leurs ſemblables travaillaſſent pour eux & ſerviſſent à entretenir l'orgueil, le faſte & la pareſſe de ceux qu'ils ont eux-mêmes choiſis pour les guider, les défendre & les rendre heureux.

§. XXIX. *De la Juſtice.*

La pareſſe & les paſſions des hommes leur font méconnoître la juſtice qui, fondée ſur le ſentiment que nous avons de la propriété des autres, nous empêche de nous prévaloir de nos forces pour les priver des avantages que la Nature ou l'induſtrie leur procurent. La Juſtice eſt donc la vertu qui maintient les droits des hommes. Elle s'étend non ſeulement aux membres d'une même ſociété, mais encore elle eſt la baſe de la ſûreté réciproque des Nations ou des Sociétés indépendantes les unes des autres. Un peuple doit la juſtice à un peuple dans la grande Société humaine, par la même raiſon qu'un ci-

toyen doit la justice à son concitoyen dans une société particuliere. La propriété d'une Nation est fondée sur les mêmes titres, que celle du Citoyen d'un Etat.

§. XXX. *Des peines & des récompenses.*

NON seulement la justice fait jouir les membres de la Société des avantages que la Nature & leur industrie leur procurent, mais encore, par une distribution prudente & impartiale des *récompenses*, elle fait naître en eux des motifs qui les déterminent à se rendre utiles les uns aux autres. Elle se sert de leur tendance particuliere, de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, en un mot, de l'intérêt personnel qui les anime, pour les faire concourir au bien général, qu'elle confond avec le leur. Ce n'est que de ce concours que peut résulter la puissance, la sûreté & la prospérité d'une Société. C'est le but que tout gouvernement doit se proposer.

D'UN autre côté, cette même justice effraie par des châtiments ou par des Loix *pénales*, ceux à qui leurs passions pourroient faire méconnoître le but de l'association. Ces passions sont alors obligées de céder à une crainte salutaire; passion plus forte, qui devient un motif capable de déterminer les volontés, à s'abstenir du mal & à concourir au bonheur général qu'elles ne troubleroient point impunément. Par là les hommes vicieux sont forcés de coopérer à un plan dont leur intérêt aveugle les empêche de sentir l'utilité pour eux-mêmes.

§. XXXI. *De leur véritable mesure.*

L'Utilité & le dommage qu'éprouve la Société doivent être la mesure de ses récompenses & de ses châtiments. Des Loix fondées sur cette regle sont équitables, & leur observation tend au bonheur & à la tranquillité de la Société. La proportion suivant laquelle ces choses sont distribuées est le signe indubitable de sa sagesse & de sa prospérité. D'après ce principe, on peut établir une regle sûre pour juger de l'état d'une Nation & de la bonté de ses institutions : elle sera heureuse toutes les fois que les récompenses seront invariablement le partage des membres les plus utiles à la chose publique. Telle est la source naturelle, légitime, raisonnable des rangs, des honneurs, des distinctions que nous voyons établis parmi les hommes. Une Nation est injuste, & devient malheureuse, toutes les fois que les passions, les préjugés le caprice décideront des récompenses, ou lorsqu'elles seront ôtées à l'utilité ; enfin elle sera parvenue au comble de la corruption & de la misere, lorsque l'utilité sera punie ou négligée, & lorsque l'inutilité, le vice & le crime seront impunis, considérés, récompensés.

§. XXXII. *Inégalité introduite par la Société.*

L'on voit donc que la Société, de même que la Nature, établit une inégalité nécessaire & légitime entre ses membres. Cette inégalité est juste, parce qu'elle est fondée sur le but invariable de la Société, je veux dire sur sa conservation & son bonheur. Elle doit évidemment son

amour, ses bienfaits, son estime, ses récompenses à ses membres, à proportion des avantages qu'elle en retire : elle doit son mépris, sa haine, ses châtiments à ceux qui lui sont inutiles ou nuisibles. Les récompenses, pour être justes, doivent se régler sur les besoins de la Société, sur la grandeur des biens que ses membres lui procurent : telle est la regle qui doit invariablement décider de son amour & de sa conduite à son égard. Mais la Société, ou ceux qui la représentent, de même que chacun de ses membres, peut être agitée par des passions, aveuglée par des préjugés, en un mot, dépourvue de raison : alors dans ses affections, dans ses haînes, dans ses usages, ses institutions & ses Loix, elle perd souvent de vue, la juste mesure de ses sentiments; elle est pour lors dans un délire qui lui fait estimer & récompenser ses membres les plus inutiles & les plus nuisibles, mépriser ou persécuter ceux qu'elle chériroit, si ses passions lui permettoient d'être équitable & de connoître ses vrais intérêts. Cet aveuglement est une source féconde d'injustices & de maux qui tendent à briser les liens de la Société & à la rendre incommode à ses membres.

§. XXXIII. *Des Vertus Sociales.*

QU'EST-CE que l'utilité de la Société, si non la Vertu? S'abstenir de faire du mal; ne priver personnes des avantages dont il jouit, rendre à chacun ce qui lui est dû; faire du bien; contribuer au bonheur des autres; leur prêter des secours, c'est être vertueux. La vertu ne peut être que ce qui contribue à l'utilité, au bonheur, à la sûreté de la Société.

La premiere des Vertus Sociales est l'Humanité. Elle est l'abrégé de toutes les autres. Prise dans sa plus grande étendue, elle est ce sentiment qui donne à tous les êtres de notre espece des droits sur notre cœur. Fondée sur une sensibilité cultivée, elle nous dispose à leur faire tout le bien dont nos facultés nous rendent capables. Ses effets sont l'amour, la bienfaisance, la libéralité, l'indulgence, la pitié pour nos semblables. Lorsque cette vertu se renferme dans les bornes de la Société où nous vivons, ses effets sont l'amour de la Patrie, l'amour paternel, la pitié filiale, la tendresse conjugale, l'amitié, l'affection pour nos proches & nos concitoyens.

La Force doit être regardée comme une vertu : c'est elle qui défend la Société ou lui procure la sûreté. Ses effets sont l'activité, la grandeur d'ame, le courage, la patience, la modération, la tempérance. On doit mettre l'activité au rang des vertus sociales, parce que les vertus qui ont pour objet le bien de la Société doivent être agissantes & non oiseuses, comme les vertus factices & chimériques introduites par l'imposture, qui souvent fait un mérite d'être inutiles aux autres. L'oisiveté est un vice réel dans toute association. La Société ne peut nous savoir gré, que des actions qui lui sont avantageuses ; ce sont les seules qui méritent son estime, son approbation, & sa reconnoissance.

La Justice est la vraie base de toutes les vertus sociales. C'est elle qui tenant la balance entre les membres de la Société, la maintient dans l'équilibre ; c'est elle, comme on a vu, qui remédie aux maux qui pourroient résulter de l'inégalité que la Nature a mise entre les hommes ;

elle la fait ſervir elle-même au bien général : c'eſt elle qui aſſure aux individus leurs droits, leurs poſſeſſions, leurs propriétés, leur perſonne, leur liberté, & les met à couvert des entrepriſes de la force & des embûches de la ruſe. C'eſt elle qui les oblige à la bonne foi, à la fidélité dans leurs engagements, & qui bannit du commerce le menſonge, la fraude, la ſurpriſe : enfin c'eſt la Juſtice qui par des Loix équitables & par une ſage diſtribution des récompenſes & des peines, excite à la vertu, réprime le vice & ramene à la raiſon, ceux qui ſeroient tentés d'acheter leur bien-être momentané par l'infortune de leurs ſemblables.

§. XXXIV. *Sont néceſſaires.*

Telles ſont les diſpoſitions que la Société doit exiger de ſes membres ; tout nous en montre l'utilité. Elles ſont néceſſaires & invariables, parce qu'elles ſont fondées ſur notre nature & ſur les beſoins conſtants de notre eſpece ; l'expérience nous prouve qu'à meſure que leurs liens ſe relâchent, les Nations deviennent plus malheureuſes : lorſqu'ils ſe rompent, la diſſolution de la Société en eſt la ſuite inévitable. En un mot, tout nous prouve que ſans juſtice, nulle ſociété ne pourroit ſubſiſter. Le gouvernement & la légiſlation ne doivent avoir pour objet que de la faire obſerver ; dès qu'ils perdent de vue cet objet important, ou dès qu'ils s'écartent eux-mêmes de l'équité, la Société ne raſſemble plus que des êtres en diſcorde, dont les intérêts ſe ſéparent & qui ne ſemblent rapprochés que pour ſe nuire : c'eſt alors que l'état de Société devient ſouvent plus déſagréable que l'état ſauvage. Il eſt plus avantageux de vivre ſeul, que de vivre entouré d'êtres injuſtes & perpétuellement occupés à ſe diſputer & s'arracher les bienfaits de la Nature.

§. XXXV. *Objet du Gouvernement.*

Le bonheur de la Société eſt la fin de tout Gouvernement. C'eſt pour être plus tranquilles & plus heureux; c'eſt pour jouir paiſiblement du fruit de leurs travaux; c'eſt pour être protégés contre les vices du dedans & les entrepriſes du dehors, que les hommes réunis conſentent à dépendre d'une volonté puiſſante qui repréſente les volontés de tous. Quelque ſoit la forme qu'une Nation ſoit convenue de donner à l'autorité qu'elle mit au-deſſus de ſa tête; quelque ſoit l'étendue qu'elle lui ait accordée, elle ne put ni ne voulut jamais lui conférer le droit d'être injuſte, de la rendre miſérable; elle n'eut jamais le deſſein de détériorer ſon ſort. Raſſemblés eux-mêmes par les beſoins de leur nature, par le deſir du bonheur, pour obtenir des ſécours, dira-t-on que les hommes voulurent dépendre d'une force qui les privât des avantages néceſſaires à leur être? La Société voulut-elle que le lien commun qui rapprochoit ſes parties, devînt l'inſtrument fatal de ſa diſſolution? Gardons-nous de le croire. Si, dans le délire du préjugé, de l'ignorance ou de l'enthouſiaſme, une Société fut aſſez aveugle pour renoncer à ſes droits; ſi, ſubjuguée par la force, une violence momentanée lui arracha les titres inaliénables de ſa nature, ne croyons point qu'elle ait perdu le droit de ſe plaindre, de ſe défendre, de réclamer contre une uſurpation à laquelle tout lui défend d'acquieſcer. Les droits de la Société ſont par leur nature éternels & inaliénables; ceux de la violence ne peuvent jamais devenir des droits ſacrés.

§. XXXVI.

§. XXXVI. *Source de l'autorité.*

Lorsque, guidés par le flambeau de la raiſon, nous remonterons aux vraies ſources de l'autorité, nous demeurerons convaincus que la juſtice eſt ſa vraie baſe; que la réunion des intérêts fait ſa force; que le bonheur des hommes eſt le but dont le gouvernement ne doit jamais s'écarter, & que ce bonheur ne peut exiſter ſans vertu. Nul homme ne renonce gratuitement à ſon indépendance naturelle; nous ne conſentons à nous ſoumettre aux volontés des autres, que dans l'eſpoir d'un plus grand bien qu'il n'en réſulteroit pour nous en ſuivant nos propres volontés. Le citoyen n'obéit à loi, à la volonté publique, à l'autorité ſouveraine, que parce qu'il eſpere qu'elles le guideront plus ſûrement vers le bonheur durable, que ſes volontés particulieres & ſes fantaiſies qui l'en écartent très ſouvent. L'autorité d'un Pere ſur ſes enfans n'a d'autre fondement, & l'obéiſſance de ceux-ci n'a d'autre motif, que le bien qui doit en réſulter pour eux. L'autorité du Citoyen opulent & puiſſant eſt reconnue du pauvre, parce que celui-ci attend de lui de la protection & des ſecours. L'autorité de la Société eſt fondée ſur les avantages qu'elle procure à ſes membres. Enfin l'autorité de ceux qui gouvernent les peuples, ne ſe fonde que ſur les biens que leurs talents, leurs ſoins & leurs vertus répandent ſur les Nations.

SOMMAIRE DU SECOND DISCOURS.

§. I. *Ce que c'est que gouverner.* Page 51
II. *Utilité du Gouvernement.* . 53
III. *Sa définition.* . . ibid.
IV. *Distinction des Souverains & des Sujets.* 54
V. *Origine du Gouvernement.* . ibid.
VI. *Il a toujours subsisté.* . . 55
VII. *L'utilité, premiere source de l'Autorité Souveraine.* . . 56
VIII. *Origine des Aristocraties.* . . 58
IX. *De la Conquête.* . . ibid.
X. *Des Républiques fédératives.* . 59
XI. *Origine des Monarchies.* . . 60
XII. *Inconvéniens de la Monarchie.* 62
XIII. *De la Démocratie.* . . . ibid.
XIV. *Ses inconvéniens.* . . 63
XV. *Dangers de l'Aristôcratie.* . . 65
XVI. *Des Républiques mixtes.* . . 66
XVII. *Du Gouvernement féodal.* . . 67
XVIII. *Du Mobile des Républiques.* . 68
XIX. *De la Monarchie limitée.* . . 69
XX. *De l'Autorité absolue.* . . 72
XXI. *Nulle forme de Gouvernement n'est parfaite.* . . . 73
XXII. *Le même Gouvernement ne convient pas à tous les Peuples.* 75
XXIII. *La tranquillité d'un Etat n'est pas le signe de la bonté d'un Gouvernement.* . . . 76
XXIV. *La Puissance & la richesse ne prouvent pas le bonheur.* ibid.
XXV. *Des institutions primitives.* . 78
XXVI. *Des réformes ou révolutions.* . 79
XXVII. *En quoi consiste la bonté du Gouvernement.* . . 81
XXVIII. *Tolérance Sociale.* . . . 83

DU GOUVERNEMENT.

§. I. *Ce que c'est que gouverner.*

Gouverner, c'est obliger les membres d'une Société à remplir fidélement les conditions du Pacte Social. C'est les inviter ou les forcer à concourir au bien public ou à montrer des vertus. Si les hommes avoient été raisonnables, ils n'auroient pas eu besoin de se soumettre à l'autorité: content de jouir lui-même, chacun auroit laissé jouir les autres; la réflexion lui auroit montré que le bien-être de chaque individu étroitement lié à celui de ses semblables, ne peut sans danger en être séparé: chacun auroit donc rendu fidélement à ses pareils, les secours qu'il en auroit reçus, ou qu'il avoit lieu d'en attendre. Aussi heureux que sa nature le comportoit, il n'auroit point voulu tourner contre les autres, les avantages du corps & de l'esprit qui lui donnoient de la supériorité sur eux: rien ne l'auroit obligé à mettre des bornes à l'usage de ses facultés. L'homme seroit demeuré libre, parce qu'il n'auroit été soumis qu'aux loix de sa nature; sa personne &

ſes biens auroient été en ſûreté, parce que perſonne n'auroit ſongé à les envahir. Le foible n'auroit point eu beſoin de la protection du fort. L'homme inſtruit auroit mis de plein gré en commun ſes lumieres & ſes talens. En un mot, rien n'auroit déterminé des êtres bienfaiſants & heureux à ſe priver gratuitement de leur indépendance dont aucun d'entre eux n'auroit été tenté d'abuſer.

Mais les hommes naiſſent avec des paſſions; les unes retenues ou dirigées par la raiſon, c'eſt-à-dire, par un intérêt éclairé, deviennent utiles; les autres, guidées par l'intérêt aveugle, par l'imagination, par l'ignorance, par l'impoſture ſont toujours funeſtes à la Société & à ſes membres; elles font perdre de vue à ceux qui en ſont poſſédés, le but de l'aſſociation où ils vivent, les ſecours qu'ils doivent aux autres & qu'ils ont le droit d'en recevoir, en un mot, les beſoins & les deſirs qui leur ſont communs. Il fallut donc ſuppléer à la raiſon par une force qui la repreſentât, qui fit exécuter ſes regles & ſes loix, qui ramenât au bien général les intérêts particuliers, dès qu'ils ſembloient s'en écarter: on dut s'appercevoir que ſans celà la Société, loin de procurer des avantages, ne feroit que rapprocher des êtres malfaiſants & les mettre à portée de ſe nuire. En effet, ſi chacun ne s'occupoit qu'à pourſuivre les objets de ſes paſſions particulieres, ſans ſonger à ceux qui font également l'objet des paſſions des autres, ces divers genres d'intérêts troubleroient à chaque pas la marche de la Société, & feroient naître à tout moment parmi ſes membres, une rivalité, une guerre très dangereuſe. Les plus puiſſants accableroient les

plus foibles, les plus adroits séduiroient les plus simples ; en un mot, chacun n'emploieroit ses facultés que d'une maniere préjudiciable à ses pareils ; & les individus, victimes alternatives de la violence & de l'artifice, se rendroient mutuellement la vie insupportable.

§. II. *Utilité du Gouvernement.*

Pour prévenir ces inconvénients, chaque Société sentit le besoin de se soumettre à une volonté, à une force, en un mot, à une autorité qui eût le droit de commander à tous ses membres ; elle se fixa un centre commun auquel toutes les volontés, les facultés, les tendances particulieres vinssent en quelque façon aboutir : ce centre devint un mobile qui après avoir une fois reçu l'action, l'impulsion ou le mouvement de la sphere totale, dut réagir sur toutes ses parties. Chaque individu renonça donc pour son bien à une indépendance dont l'exercice ne pouvoit être que funeste à lui-même & aux autres ; il soumit sa volonté, ses facultés & ses actions à la force centrale destinée à mettre le tout en mouvement.

§. III. *Sa définition.*

Le Gouvernement est donc la force établie par la volonté publique pour régler les actions de tous les membres de la Société, & les obliger de concourir au but qu'elle se propose : ce but est la sûreté, le bonheur, la conservation du tout & de ses parties.

§. IV. *Distinction des Souverains & des Sujets.*

Le Gouvernement étant ainsi fixé, il s'établit de nouveaux rapports. Un ou plusieurs individus commanderent, les autres obéirent. Les uns furent chargés de vouloir, les autres d'exécuter ce que les premiers voudroient. Les uns devinrent des *Souverains*, les autres des *Sujets*. Mais quels furent les limites du commandement & de l'obéissance ? Elles demeurerent invariablement fixées par la justice, par l'intérêt général de la Société. Ces bornes furent réciproques, & les mêmes pour le Souverain & pour le Sujet ; l'autorité est légitime, dès qu'elle procure le bien-être ; l'obéissance est raisonnable & doit être volontaire, dès que le bonheur en dépend. Obéir à des loix justes, émanées d'une autorité que la Société approuve, c'est obéir à la Société, c'est se soumettre à la raison publique pour son propre avantage. Obéir à des loix injustes, émanées d'une autorité contraire à la Nature & au but de la Société, c'est obéir à la passion, au caprice & à la déraison.

Tels sont les principes généraux sur lesquels la raison nous montre que tout Gouvernement est fondé. Examinons maintenant de quelle maniere il a dû s'établir.

§. V. *Origine du Gouvernement.*

Ce seroit donner une carriere trop vaste à l'imagination ou à des conjectures inutiles, que de vouloir deviner quelle a pu être l'origine des différens Gouvernements que nous voyons établis sur la terre. Il y auroit peu de philosophie à sup-

poſer que tous ſe fuſſent formés de la même maniere, ou à vouloir les ramener à un modele unique. Des circonſtances, des idées, des paſſions différentes, en un mot, des beſoins variés à l'infini ont dû les faire naître; des forces, des moyens, des événemens divers ont dû les accroître & les ſoutenir; des cauſes multipliées ont dû les affoiblir & les conduire plus ou moins lentement à leur diſſolution.

TENTONS cependant de ſuivre la marche de l'eſprit humain & des Sociétés dans l'établiſſement de leurs Gouvernements: nous ne riſquerons guere de nous tromper, lorſque nous partirons d'après les ſentiments les plus généraux & les idées les plus naturelles aux êtres de notre eſpece.

§. VI. *Il a toujours ſubſiſté.*

LES hommes, à parler exactement, ont toujours été gouvernés. Cette vérité ne paroîtra point étrange, pour peu que l'on y faſſe d'attention. Si l'homme eſt le fruit d'une Société dans laquelle ſon enfance reçut des ſecours, & à laquelle ſes beſoins l'attacherent dans l'âge mûr, il fut au moins ſous le Gouvernement de ſon pere. Quelque ſyſtême que l'on adopte ſur l'antiquité du monde, ſoit qu'on le ſuppoſe éternel, ſoit qu'on ne lui donne qu'un nombre d'années limité ; ſoit que tous les hommes deſcendent d'un ſeul, ſoit que le genre humain ait toujours ſubſiſté dans un état à-peu-près pareil à celui où nous le voyons, il y eut toujours des Sociétés. Au moins y eût-il une famille qui reconnut un chef;

cette famille dut à la fin devenir si nombreuse, qu'elle ne put être plus long-tems gouvernée par un seul homme. Le pouvoir, le respect, la soumission accordés au premier pere de famille, qui fut le premier Roi, dûrent se partager entre ceux qui lui succéderent, & même s'altérer, s'affoiblir & s'anéantir tout-à-fait. De nouveaux intérêts, des besoins, des circonstances différentes produisirent des disputes, des guerres, des émigrations, des révolutions, & firent naître des Sociétés nouvelles. D'un autre côté, des calamités générales, telles que les pestes, les famines, les tremblements de terre, les inondations subdiviserent quelques Sociétés & bannirent de leurs anciennes habitations, ceux qui en étoient échappés. Mais quelque fût leur sort, jamais ces troupes errantes & arrachées de leurs demeures primitives, ne purent totalement oublier qu'antérieurement elles avoient déjà vécu sous un Gouvernement quelconque. C'est de l'un de ces points qu'il faut partir, lorsque nous voudrons remonter à la source non chimérique des Gouvernements actuels.

§. VII. *L'utilité, premiere source de l'Autorité Souveraine.*

Ces Sociétés éparses s'étant trouvées au bout d'un certain tems dans une situation plus tranquille, songerent à rétablir chez elles un Gouvernement; leurs yeux dûrent naturellement se tourner vers les personnes de qui elles avoient reçu le plus de bienfaits, & de qui elles croyoient avoir encore lieu d'en espérer. La bonté, l'utilité, voilà les titres naturels pour comman-

der à des hommes ; ils furent, sans doute, les premiers Souverains. Plus on s'enfoncera dans la nuit de l'antiquité, plus les foibles lueurs qui nous restent de ces tems ténébreux nous prouvent que les premiers Rois, ainsi que les premiers Dieux, furent des bienfaiteurs du genre humain. Les *Osiris*, les *Hermès*, les *Triptolêmes* furent les chefs & les guides de Peuples sauvages & grossiers qui, après leur avoir accordé l'Autorité Suprême pendant leur vie, étendirent leur reconnoissance au delà du tombeau, & révérerent comme des Divinités, les personnages utiles auxquels ils avoient précédemment obéi.

LES hommes qui avoient été en butte à des entreprises violentes, à des invasions subites de la part d'autres Sociétés voisines, se rapprocherent pour leur défense mutuelle : dans le choix de leurs Chefs, ils dûrent jetter les yeux sur ceux qu'ils jugerent les plus capables de les défendre. La force est la premiere des vertus pour une Société rassemblée par la foiblesse & la crainte : elle lui devient la plus nécessaire de toutes. On nous dépeint les *Hercule*, les *Thésée* & presque tous les premiers héros, comme doués d'une force extraordinaire, d'un courage invincible & la fable nous raconte leurs exploits étonnants.

LE choix libre des hommes dut encore les soumettre souvent à la prudence, à la sagesse, à la vertu, mais sur-tout à cette grandeur d'ame, à cette supériorité de raison, de talents & de lumieres qui lui font subjuguer le vulgaire, étonné de trouver dans ses chefs des ressources qu'il croit *divines*, parce qu'il en est lui-même incapable. Ces hommes éclairés devinrent les législateurs

des Sociétés ; ils y établirent l'ordre ; ils leur rendirent raison des terribles phénomenes qui les avoient effrayées & dispersées ; ils firent parler les Dieux ; ils enseignerent des cultes, ils annoncerent les oracles du ciel, & mêlerent souvent le prestige & l'imposture, à des bienfaits réels par lesquels ils avoient enchaîné leurs Concitoyens : ils rendirent par là leur autorité plus respectable ; les *Orphées*, les *Minos*, les *Numa*, les *Incas*, furent des législateurs de cette espece.

§. VIII. *Origine des Aristocraties.*

PLUSIEURS familles dispersées ont encore pu se rassembler pour leurs avantages communs & leur défense réciproque : en se combinant, elles ne changerent rien au Gouvernement paternel. Les chefs de différentes familles conserverent une autorité égale ; leurs volontés réunies réglerent la Société, formée par la combinaison de ces troupes détachées. C'est sur ce modele qu'ont dû se former les Républiques Aristocratiques.

§. IX. *De la Conquête.*

ENFIN un grand nombre de Gouvernements se sont établis par la violence & le désordre. Des brigands heureux, secondés par d'autres brigands, vinrent fondre à main armée sur les Sociétés qu'ils subjuguerent, dont ils envahirent les possessions, dont ils renverserent les Gouvernements & les Loix : après avoir vaincu & détruit les chefs qui les avoient commandées, ils se mirent en leur place : les Peuples consternés fu-

rent contraints de recevoir en tremblant, le nouveau joug qu'on leur apporta ſans conſulter leur choix. Les *Nimrod*, les *Séſoſtris*, les *Alexandre*, les *Clovis* fonderent ainſi de nouveaux empires.

§. X. *Des Républiques fédératives.*

Aux grandes Sociétés ſe ſont jointes des Sociétés plus petites. Cette jonction s'eſt faite, ou de plein gré, ou par la force: dans le premier cas, des Nations incapables de ſe ſoutenir par elles-mêmes, ſe ſont quelquefois mis ſous la protection d'une Nation plus puiſſante. D'autres fois, à la vue des avantages dont jouiſſoient leurs voiſins, quelques Etats ont renoncé à leur propre indépendance, pour ſe ſoumettre à la même volonté qui leur procuroit ces avantages. Dans le ſecond cas, le torrent de la conquête entraîna, malgré elles, des Sociétés trop foibles pour réſiſter. Enfin des Sociétés égales en force ont fait quelquefois des confédérations entre elles &, ſous de certaines conditions, ſe ſont réunies pour repouſſer des forces plus grandes que chacune des leurs priſes ſéparément. Telle fut autrefois la ligue des *Achéens*; telle eſt encore celle des *Suiſſes* & des *Provinces-Unies*.

C'est à l'une de ces manieres que l'on peut rapporter la formation de tous les gouvernemens qui partagent la terre. L'hiſtoire ne nous fournit point d'exemples que les Sociétés aient pris d'autres routes pour ſe choiſir des Chefs. Quoiqu'il en ſoit, rien ne ſeroit plus inutile que de chercher ainſi à tâtons dans la nuit des tems, les ſources primitives de l'autorité, ſi la flatterie &

l'imposture ne s'étoient efforcées d'inventer une origine idéale, afin de forger à ceux qui gouvernent les hommes, des titres pour les opprimer: vains titres! qui disparoissent aux yeux de la raison: elle nous prouvera, lorsque nous la consulterons, que quelqu'aient été les motifs, les besoins & les circonstances des Sociétés, en se soumettant à un Gouvernement, jamais elles n'ont voulu conférer à leurs Chefs le droit de les rendre misérables: vérité éternelle que la violence, l'imposture, ou l'erreur sont pu obscurcir & faire méconnoitre, mais qu'elles ne parviendront jamais à détruire.

§. XI. *Origines des Monarchies.*

Les hommes, comme on a vu, ont toujours eu sous les yeux le modele d'un Gouvernement. Nés dans une famille gouvernée par un pere, ils ne purent jamais l'oublier. La Société formée par l'assemblage de plusieurs familles distinctes, en confondant leurs intérêts, n'en forma plus qu'une seule. Mais cette grande famille fut-elle gouvernée par plusieurs chefs ou par un seul? L'un & l'autre put arriver, sans doute. Par où commença-t-on? la chose est indifférente; cependant tout nous conduit à croire que la réflexion dut bientôt ramener les hommes à l'unité. L'expérience dut faire sentir de très bonne heure que plusieurs hommes divisés d'intérêts, de passions, de volontés; peu d'accord dans leurs idées, dans leur conduite & dans leurs vues même les plus droites, laissoient toujours quelque chose à desirer, ou même nuisoient souvent à l'harmonie de la Société, à la simplicité de ses

mouvements, à l'exécution de ses projets, à la promptitude & au secret de ses entreprises. Ainsi les hommes entrevirent très souvent les avantages du Gouvernement d'un seul. Ce Gouvernement, appellé *Monarchie*, eut pour modele le Gouvernement d'une famille. La Société crut y voir un pere commandant pour leur bien à des enfants chéris. Dans l'âge tendre de l'enfance ce pere veille à leur sûreté, il protege leur foiblesse, il prévoit leurs besoins, il les dispose peu-à-peu à devenir utiles dans un âge plus robuste; il fait concourir chacun selon ses forces & ses talents au soutien & au bien-être de la petite Société dont ils sont membres. Ainsi le Gouvernement Monarchique se présenta très naturellement à l'esprit des hommes. Si des circonstances particulieres ont déterminé les Sociétés à confier le pouvoir souverain à plusieurs peres de famille qu'elles jugerent également capables de les gouverner de concert, elles eurent de fréquentes occasions de se désabuser de l'idée d'avoir rencontré une forme de Gouvernement stable, & toujours également propre à remplir leurs vues. Des Chefs égaux en autorité, ne le furent point en forces, en vertus, en talents; leurs passions les diviserent. La Société prit part à leurs querelles; elle se divisa en factions; & souvent par les maux qu'elle se fit à elle-même, elle sentit le besoin de revenir au Gouvernement d'un seul. La Monarchie fut presque toujours le refuge des grandes Sociétés divisées; elles se flatterent d'y trouver ce repos après lequel soupirent des hommes lassés de se déchirer.

§ XII. *Inconvénients de la Monarchie.*

La Monarchie eut elle-même ſes inconvénients. L'abus fut toujours à côté du pouvoir; les forces de la Société concentrées dans un ſeul homme, eurent, il eſt vrai, plus d'énergie & d'activité, mais elles n'en furent que plus dangereuſes pour la Société même.

Le Monarque oublia ſes devoirs; ſes Sujets oublierent les leurs; irrités des excès de leurs Maîtres, ils repouſſerent la force par la force; & lorſque le ſuccès répondit à leurs efforts, ils changerent quelquefois la forme de leur Gouvernement, & ſe flatterent de trouver dans ces changements, une félicité qui juſques-là leur étoit étrangere. Les tranſports de la paſſion leur permirent rarement de réformer le gouvernement avec douceur. La fureur guida les démarches de la Société; elle ſe promit d'autant plus de bonheur, qu'elle s'éloigneroit plus de la forme du Gouvernement dont récemment elle venoit d'éprouver les abus; tout juſqu'au nom en devint odieux: au lieu de ſe borner à des changements faciles & médiocres, on aima mieux tout renverſer. A la monarchie, au deſpotiſme, à la tyrannie ſuccéda le Gouvernement que l'on nomme Républicain.

§. XIII. *De la Démocratie.*

Quand la Société en corps, rentrée en poſſeſſion de ſon pouvoir, fit elle-même ſes loix, ſon Gouvernement s'appella *Démocratie*. La Souveraineté réſida dans la Société entiere; mais la confuſion qui s'y mit bientôt, n'en fit le plus ſouvent qu'une anarchie modifiée. Fatiguée de ſon incapacité, de ſes paſſions, de ſes fureurs,

elle remit ſon pouvoir à quelques hommes choiſis par elle & chargés de la repréſenter. Cette autorité fut donnée par la Société avec réſerve, ou ſans réſerve : quelquefois le Peuple ſe réſerva le droit de faire les loix, de les examiner, de les approuver & de les rejetter ; d'autres fois il confia à ſes Magiſtrats, le ſoin de vouloir pour lui ; il ne lui reſta pour lors que la fonction d'obéir. Ce Gouvernement fut nommé *Ariſtocratie.* La Société, en l'adoptant, ſe propoſa de remettre ſon autorité trop tumultueuſe, lorsqu'elle eſt exercée par le corps du Peuple, entre les mains d'un certain nombre de Citoyens que l'on ſuppoſa égaux en pouvoir, en talents, en vertus.

§. XIV. *Ses Inconvénients.*

Sous le Gouvernement Démocratique, chaque individu reſte, pour ainſi dire, indépendant : ſa liberté n'eſt limitée que par des Loix qu'il eſt cenſé s'impoſer à lui-même. On crut ſans doute que des regles faites pour obliger également tous les Citoyens, ſeroient les moyens les plus propres de remédier à l'inégalité que la Nature a miſe entre les hommes. On ſe flatta que chacun jouiſſant de ſes droits, ne ſeroit plus la victime de la force. On ne s'apperçut point que le projet d'établir l'égalité entre les hommes, eſt une chimere. On ne vit point que, ſi par hazard elle ſemble quelquefois avoir lieu, ce ne peut être que pour des inſtants très courts ; on ne fit point attention que les paſſions des individus prenant ſous la Démocratie, un plus libre eſſor que ſous les autres Gouvernements, de-

voient aussi produire des effets plus funestes. Le Peuple, trop souvent incapable de raisonner, cause, en un clin d'œil, des maux irréparables. On ne vit point que si la force ouverte ne pouvoit rien sur les Citoyens, la séduction, la persuasion, l'enthousiasme étoient dans la bouche de quelques ambitieux, des moyens assurés pour allumer la fureur d'une multitude imprudente & déraisonnable.

L'HISTOIRE de tous les âges ne nous montre que les secousses continuelles, les agitations & les orages auxquels le Gouvernement populaire fut constamment exposé: l'autorité y est sans force, parce qu'elle est trop divisée; elle n'est point respectée, par ce que chacun s'en croyant dépositaire, prétend avoir acquis le droit d'en abuser; elle ne frappe point les sens, par ce qu'elle n'est point assez fortement représentée; chaque Citoyen qui se croit indépendant donne un libre cours à ses passions. Un Peuple souverain, flatté par ses Démagogues, devient leur esclave & l'instrument de leurs desseins pervers. Des Citoyens turbulents se partagent en factions, la discorde soufle ses feux dans tous les esprits; des guerres civiles déchirent une Société qui, aveugle dans ses attachements & ses haînes, se livre souvent à ses ennemis les plus cruels, & persécute avec acharnement ses véritables amis. Elle se jette dans les bras de quelque traître qui lui fait payer de sa liberté, les remedes, ou plutôt les poisons dont il l'infecte. Enfin le Peuple fatigué de ses propres excès, se livre à l'esclavage d'un seul ou d'un petit nombre, & se croit trop heureux d'échanger sa licence contre des fers.

§. XV.

§. XV. *Dangers de l'Aristocratie.*

Pour remédier à ces maux, partage trop commun des Gouvernements populaires, la Société eut quelquefois recours à l'Aristocratie. Elle choisit parmi ses membres ceux qu'elle jugea dignes de sa confiance; souvent guidée dans son choix par ses propres passions, par l'ignorance, par l'imposture, elle devint la proie de ceux qui devoient la protéger. Il n'y eut & il ne put y avoir d'harmonie entre ses Chefs; chacun poussé par son ambition ou son intérêt particulier, voulut prendre de l'ascendant sur ses collegues devenus ses rivaux: il y eut entre eux inégalité de talents & de force: tant que le combat fut égal, la Société se remplit de brigues, de cabales, d'intrigues; chaque ambitieux eut son parti & se fit des adhérens qui combattirent pour lui: à la fin le Peuple divisé, déchiré, épuisé acheta de son sang quelque nouveau maître plus heureux que ses concurrents, ou bien il devint la proie d'un parti dominant.

Les Chefs de ces Républiques ne se livrerent point toujours à ces indignes excès; ils tâcherent quelquefois pour leurs propres intérêts de prévenir les suites de l'ambition de leurs égaux; des loix séveres maintinrent entre eux une balance qui ne fut point faite pour le reste de la nation: celle-ci n'y gagna rien; elle fut soumise à plusieurs maîtres d'accord pour l'asservir, pour la tenir dans l'esclavage, & pour profiter seuls du fruit de sa soumission. Ainsi quelques familles puissantes devinrent maîtresses de l'Etat, & s'en partagerent les dépouilles; au lieu d'un Souverain,

le Peuple eut plusieurs Tyrans associés contre lui, & leur oppression fut d'autant plus dure, qu'elle fut plus réfléchie, mieux concertée & maintenue par un systême suivi. Les passions d'un seul homme changent avec le tems, & disparoissent avec lui; celles d'un corps toujours subsistant, toujours lié d'intérêts, ne sont pas si sujettes à changer.

§ XVI. *Des Républiques Mixtes.*

Les Sociétés instruites à leurs dépens des malheurs de la Démocratie & de l'Aristocratie, chercherent à tempérer l'une par l'autre, elles se flatterent que la sagesse de leurs membres les plus illustres, les plus éclairés, les plus opulents, modéreroit la fougue des emportements populaires. Elles s'imaginerent que le Peuple tiendroit ses yeux ouverts sur la conduite des Citoyens avec lesquels il partageoit le pouvoir; on supposa qu'il veilleroit à ses propres intérêts, & contiendroit une force qui seroit elle-même un frein pour la sienne. Ces espérances furent vaines. Les plus distingués des Citoyens formerent un corps ou *Sénat* dont les intérêts ne furent presque jamais ceux du Peuple; le Sénat voulut dominer le Peuple, & le Peuple à son tour voulut dominer le Sénat. Delà une division éternelle entre les deux puissances. Elle fit naître des jalousies, des défiances continuelles; l'adresse fut d'un côté, la fougue & l'impétuosité furent de l'autre; les forces de l'Etat ne purent presque jamais ni se maintenir en équilibre, ni se réunir pour agir de concert; les Loix les plus raisonnables, les institutions les plus salutaires, les projets les plus avantageux,

furent arrêtés ou rejettés comme odieux & suspects. Par les efforts continuels du Peuple contre le Sénat & du Sénat contre le Peuple, la Société fut toujours en discorde: occupée à lutter contre elle-même, elle devint la proie des ambitieux qui surent profiter de son imprudence pour s'élever sur les ruines de leurs rivaux; ils finirent par donner des fers à la Patrie qu'ils se vantoient de servir; l'usurpation & la Tyrannie ont terminé presque toujours les factions & les combats des Républiques mixtes. Tel fut le Gouvernement & le sort de l'ancienne Rome.

§. XVII. *Du Gouvernement féodal.*

Il est encore une sorte de Gouvernement que l'on met quelquefois au nombre des Républiques: il tire son origine du brigandage, du désordre, de la guerre. Les Rois conquérants, pour s'attacher des guerriers, leur accorderent, soit de gré, soit de force, une indépendance, & souvent un pouvoir funeste. La Monarchie fut donc alors combinée avec l'Aristocratie. Les guerriers, devenus dépositaires d'une portion du pouvoir souverain & possesseurs des terres de la Nation conquise, voulurent seuls la représenter. Ils furent pour le Monarque une barriere qu'il ne put franchir; les Loix se tûrent pour ces Représentants armés; sous ce Gouvernement le Monarque fut presque toujours trop foible pour agir; le Peuple fut écrasé sous une multitude de Tyrans qui, vivant eux-mêmes dans l'Anarchie, firent consister leur liberté dans la faculté d'opprimer impunément leurs Concitoyens malheureux. Ils lierent soigneusement les mains du Monarque, pour qu'il ne pût jamais s'opposer à leurs excès.

TEL est le Gouvernement *féodal* établi jadis dans toute l'Europe; enfanté au milieu du tumulte par des brigands, accoutumés à la licence sous des conquérants dont ils étoient les appuis; ce Gouvernement barbare ou plutôt ce désordre systématique s'est conservé en Pologne dans toute sa férocité: il subsiste en partie dans l'Empire d'Allemagne; & l'on en trouve encore des vestiges marqués dans tous les Gouvernements modernes.

§. XVIII. *Du mobile des Républiques.*

La vertu, dit un illustre auteur, *est le mobile du Gouvernement Républicain.* Mais si l'on regardoit la chose de plus près, il semble qu'on trouveroit qu'il est pour les Républiques, une autre idole à qui la vertu même fut toujours sacrifiée; c'est l'égalité. On a déjà fait voir combien cette égalité étoit chimérique, on a prouvé que la Nature ne l'avoit accordée à aucun des êtres de notre espece, vainement les hommes tenteroient-ils de l'établir entre eux. Dans les Républiques, l'amour de l'égalité fit naître entre les Citoyens une envie une défiance, de la vertu même qui s'arment contre les talents, contre les services les plus éclatants: chacun redoute les hommes qu'il est forcé de respecter: on tremble qu'ils n'usent de l'ascendant que le mérite leur donne pour asservir la Société. Si ces dispositions font naître une inquiétude favorable à la liberté, elles sont aussi la source d'une foule d'injustices & d'une ingratitude capable de décourager le mérite & d'éteindre l'amour de la Patrie. C'est avec raison que l'on reproche aux Républiques, ces défauts si nuisibles à la Société. Plus la vertu se montre avec éclat,

& plus elle paroît insupportable à des hommes enivrés de cette égalité romanesque qui n'est proprement que de l'envie. Si l'enthousiasme, si la grandeur d'ame, si la vertu fondent les Républiques & les soutiennent, ces mouvements impétueux ne peuvent être de durée ; l'utilité opprimée & punie par l'injustice, encourage le crime ; & l'amour de l'égalité finit par détruire l'édifice que le bras de la vertu avoit élevé & soutenu quelque tems. Aristide fut victime de l'ostracisme ; après Phocion, qui est-ce qui auroit eu le front d'être vertueux à Athênes.

D'ailleurs dans les Républiques, l'attachement pour les institutions & les Loix devient lui-même souvent un préjugé funeste. Nulle Loi humaine n'est faite pour durer toujours ; il n'est que les loix éternelles de notre nature qui soient propres à nous commander sans cesse. Dans une République, une Loi changée produit presqu'infailliblement une révolution. La raison est souvent obligée de respecter les idoles du Peuple ; il les chérit par habitude, lors même qu'elles lui sont très nuisibles. D'un autre côté les ambitieux, qui cherchent dans le trouble à faire valoir leurs intérêts personnels, excitent toujours le Peuple, sous le prétexte de changement & de réforme.

§. XIX. *De la Monarchie limitée.*

Les sociétés comme les individus cherchent sans cesse à perfectionner leur sort ; les inconvénients des Républiques même tempérées, persuaderent que la Nation seroit plus heureuse, si

elle parvenoit à réunir la Monarchie avec la République. On crut qu'une autorité ainsi balancée mettroit un frein aux abus de la Royauté, à l'ambition des Aristocrates & à la fougue du Peuple. Du mêlange de ces trois Gouvernements naquit celui qu'on appelle *Monarchie Mixte ou tempérée.* On espéra que par son moyen les forces de la Société seroient plus justement distribuées. On sentit que pour prévenir l'abus inséparable de tout pouvoir, il falloit le remettre en différentes mains qui empêchassent que l'un des Ordres de l'Etat n'entraînât la balance de son côté. Ce Gouvernement est regardé comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Les Loix invariables commandent également à tous les membres de la Société; le Monarque lui-même reconnoît leur Empire: elles lui lient les mains, quand il veut faire le mal & ne lui laissent que l'heureuse liberté de faire du bien. Tout Citoyen est par elles protégé contre la puissance. Ces Loix ne sont point sujettes aux caprices d'un Souverain ou de sa cour; le Peuple représenté par un Sénat, dont lui-même choisit les membres, concourt à la législation qu'il s'impose; les Citoyens les plus distingués par la naissance, par la fortune, par le rang, y cooperent. Enfin elle est revêtue de l'Autorité Royale qui demeure chargée de son exécution. Sous un tel Gouvernement les loix ne semblent être que l'expression de la volonté publique. La personne, la propriété, la liberté de chaque individu deviennent des objets sacrés auxquels nulle puissance ne pourroit toucher impunément.

L'ANGLETERRE nous fournit un essai de ce Gouvernement. Si quelqu'institution humaine

femble devoir procurer du bonheur à un Peuple, ce devroit être, fans doute, un Gouvernement qui réunit, balance & tempere tous les Gouvernemens que les hommes ont imaginés jufqu'à préfent. Mais il n'eft point d'édifice que les paffions humaines ne parviennent à miner. Il n'eft point de Loix fi fages & fi féveres, que l'adreffe ou la force ne viennent à bout d'éluder ou d'enfreindre. L'efprit de l'homme ne peut prévoir & prévenir les circonftances, les événements, les révolutions qu'amene le deftin. Les paffions fecrettes, comme les eaux, parviennent à détruire fourdement les monuments les plus folides. Peut-être trouvera-t-on un jour que ce Gouvernement, aujourd'hui fi heureux, fi digne d'admiration, eft fujet à la fois aux inconvénients des trois formes de Gouvernement qu'il réunit. Un Monarque adroit fera, peut-être, concourir les Repréfentants du Peuple à fe donner des fers. Quel pouvoir n'a point l'argent fur une Nation avide, quand il eft devenu fon unique mobile? Un Monarque maître des tréfors peut aifément corrompre des citoyens avares. Un Souverain qui commande en defpote à des foldats mercenaires, peut aifément fubjuguer ceux qu'il ne peut féduire. Enfin des citoyens divifés n'offrent qu'une barriere très foible aux deffeins fuivis d'un Prince ambitieux. Une Ariftocratie vénale eft une digue peu fûre contre le pouvoir arbitraire. Enfin un Peuple inquiet, turbulent qui prend fa licence effrénée pour de la liberté, peut aifément fe jetter de lui-même dans les fers. La félicité permanente d'un Peuple ne peut être folidement fondée que fur la raifon éclairée, l'amour fincere du bien public, les bonnes mœurs,

la vertu. Des hommes ſans lumieres & ſans mœurs ſont faits pour devenir tôt ou tard des eſclaves.

§. XX. *De l'Autorité abſolue.*

Dans tout Gouvernement il faut une autorité abſolue: quelque part qu'elle réſide elle doit diſpoſer à ſon gré de toutes les forces de la Société; pour cet effet elle doit non-ſeulement faire des Loix, mais encore jouir d'un pouvoir aſſez étendu pour les faire exécuter, ou pour vaincre les obſtacles que pourroient y apporter les paſſions des individus. Ces objets ne ſeroient point remplis, ſi l'autorité publique n'avoit pas une force ſuffiſante pour obliger également tous les membres de l'Etat, de concourir à ſon bonheur, à ſa conſervation, à ſa ſûreté. Elle doit encore décider des voies qui y ſont les plus propres. En un mot, cette force centrale eſt faite pour déterminer toutes les tendances particulieres & doit être aſſez puiſſante pour les forcer à ſe joindre à la tendance du tout. Si cette puiſſance avoit des bornes, il ne pourroit y avoir d'activité & de vigueur dans le Gouvernement; les vices des membres rendroient ſans ceſſe inutile ou dangereuſe une aſſociation qui n'a pour objet que le bien-être général. Cette vérité a été ſentie par les Sociétés les plus jalouſes de leur liberté: au milieu des factions les plus cruelles, ſouvent elles ſe ſont vu obligées de ſe ſoumettre, au moins pour un tems, à une autorité illimitée. Telle fut la *Dictature* à Rome.

Mais en quelles mains remettre un pouvoir ſi néceſſaire? Comment empêcher qu'il ne dége-

nere à la fin en un abus insupportable? Le problême paroît difficile à résoudre. Si l'on confie l'autorité à un seul, il devient un centre unique qui attire tout à lui seul, & fait servir les forces de l'Etat à satisfaire ses propres passions. Le pouvoir absolu confié sans réserve à un seul homme ne peut donc être que l'effet de l'imprudence & du délire. Remettra-t-on la puissance suprême à un petit nombre de citoyens choisis? Bientôt ils deviendront les Tyrans de la Société. La Nation elle-même conservera-t-elle la plénitude de son pouvoir? Elle ne sait en faire usage; ou si par hazard elle l'emploie, ce sera sans prudence, sans réflexion, sans raison, & souvent contre ses intérêts les plus chers. Dans ces embarras quel parti prendre? Il n'en est point de plus sûr que de partager entre les différens ordres de la Société une puissance qui, placée dans les mains d'un seul homme ou d'un seul corps, les mettroit en état d'opprimer. Ce plan n'est point chimérique; que le pouvoir du Monarque reste toujours subordonné à celui des Représentans du Peuple, & que ces Représentans dépendent sans cesse de la volonté de leurs Constituants desquels ils tiennent, tous leurs droits, dont ils sont les interprêtes, & non les maîtres.

§. XXI. *Nulle forme de Gouvernement n'est parfaite.*

Ce seroit se tromper, sans doute, que de s'attendre à trouver la perfection dans aucune forme de Gouvernement. La plus parfaite est celle qui assûre le bonheur du plus grand nombre & le met à l'abri des passions du petit nombre.

L'administration la plus sage est celle qui veille incessamment sur elle-même; sa vigilance doit entretenir & réparer sans cesse une machine que le mouvement use, affoiblit, dégrade à chaque instant. Un Gouvernement équitable fait ensorte que chaque individu jouisse avec le plus d'egalité qu'il est possible, des avantages de l'association; plus le bonheur est réparti, plus la Société sera fortunée. Le dernier des Citoyens a le même droit à une félicité proportionnelle à son état, à son mérite, à ses talents, que le Citoyen le plus distingué, que le Monarque lui-même.

Tous les Gouvernements ont des avantages & des désavantages réels. Tous, sans exception, ont des inconvénients sans nombre, & portent en eux-mêmes le principe de leur destruction. Si l'excès du pouvoir produit la Tyrannie, l'abus de la liberté produit la licence, aussi funeste aux Etats que la Tyrannie elle-même, puisque chaque individu devient le Tyran d'un autre. Si l'autorité est concentrée, elle est plus active & plus forte, par conséquent elle peut devenir plus dangereuse. Est-elle partagée? Elle s'affoiblit; des ressorts multipliés & compliqués ne jouent point communément avec la même aisance que ceux qui sont simples & peu nombreux. Le Peuple est-il méchant, corrompu, licentieux? L'autorité n'a plus assez de nerf; est-il asservi? Il perd toute énergie. Les Loix sont-elles méprisées? Tout tombe dans le désordre; a-t on pour elles un attachement trop servile? Dans bien des circonstances elles deviendront funestes. Qu'est-ce qui décidera de ces circonstances? Ce sera la raison, & à son

défaut la force ou la nécessité. C'est elle qui, du sein des maux, fait naître les plus grands biens; de l'excès de l'esclavage, elle suscite des vengeurs à la liberté; de l'abime de l'infortune, elle fait sortir le bonheur.

C'est donc de la juste balance du pouvoir & de la liberté que résulte un bon Gouvernement. Ainsi tout Gouvernement, quelque nom qu'on lui donne, sera bon, lorsqu'il rendra heureux le plus grand nombre de ceux qui lui seront soumis. Il atteindra ce but, en laissant aux Citoyens la juste liberté qui met chacun en état de travailler à son bonheur sans nuire à celui de ses Concitoyens.

§. XXII. *Le même Gouvernement ne convient pas à tous les Peuples.*

Un même Gouvernement ne peut pas convenir à tous les hommes. Distingués par des climats, par des mœurs, des opinions, des préjugés, des besoins divers, il est impossible qu'une même façon de gouverner puisse convenir à tous. L'étendue plus ou moins vaste d'un Etat, sa position, ses productions, doivent encore mettre des différences entre les formes qu'il faut donner à l'autorité. Si toutes les Nations étoient égales pour la force & les lumieres ou la raison, elles seroient faciles à gouverner. Si toutes avoient des Souverains vertueux, toutes seroient également heureuses.

§. XXIII. *La tranquillité d'un Etat n'eſt pas le ſigne de la bonté d'un Gouvernement.*

Mais quel eſt, dira-t-on, le Gouvernement le plus permanent & le plus tranquille? Peut-être ſera-t-on tenté de croire que ce ſigne doit décider de ſa bonté. C'eſt pourtant une erreur. La durée d'un Gouvernement, ne prouve rien en ſa faveur. Les vaſtes régions de l'Aſie gémiſſent depuis des milliers d'années ſous un Deſpotiſme abſurde qui, quoiqu'en changeant ſouvent de mains, commande toujours à des eſclaves également malheureux. Les hommes enchaînés par l'ignorance, la pareſſe, & ſur-tout par la ſuperſtition, s'accoutument au joug & le portent par habitude. La ſtupidité dans laquelle ils vivent, les empêche de reconnoître s'il eſt au monde des hommes dont le ſort ſoit plus doux.

§. XXIV. *La puiſſance & la richeſſe ne prouvent pas le bonheur.*

On croira peut-être que la puiſſance d'un Etat & ſa ſupériorité ſur les Nations qui l'environnent, ſes richeſſes, ſon commerce, ſa fertilité, pourront nous faire juger de la bonté de ſon Gouvernement. Détrompons-nous de cette idée. Les Empires les plus puiſſants au-dehors, ſont ſouvent les plus malheureux, les plus mal gouvernés dans l'intérieur. Lorſque la frénéſie de la guerre s'empare d'une Nation ou de ceux qui la dirigent, quelque ſuccès qui couronne ſes exploits, quelqu'étendue qu'elle donne à ſes conquêtes, quelqu'aſcendant momentané qu'elle prenne ſur ſes voiſins; elle paiera chérement ſes pré-

tendus avantages, & son bien-être intérieur en souffrira toujours. Les Peuples guerriers & conquérants ressemblent à ces insectes malfaisans qu'on voit périr sur les plaies qu'ils ont faites.

Les richesses & les productions du sol, en un mot, les avantages de la Nature & de l'industrie ne prouvent rien en faveur d'un Gouvernement. Est-il une contrée plus opulente & plus malheureuse que l'Indostan? C'est l'usage que le Gouvernement sçait faire & du sol, & des habitans & des richesses; c'est le bonheur qu'il procure à ses Sujets qui peut seul faire juger de sa sagesse; c'est la facilité qu'il trouve à réunir toutes les volontés pour les faire concourir au bien général qui annonce la vraie force d'un Etat. Il n'en est point de réelle & permanente dans un Etat où les passions divisent les Sujets, & séparent leurs intérêts de ceux du Public; le Gouvernement est mauvais, dès que les mœurs sont mauvaises; une Société vicieuse ne peut jamais être heureuse. Tous ses efforts, tous ses succès ne seront que le fruit d'une impulsion momentanée. Les Gouvernements militaires, sans cesse en mouvement, ne peuvent guere s'occuper de la félicité publique; elle est à tout moment sacrifiée à l'humeur ambitieuse des Princes & au génie remuant des Courtisans & des Grands. Un Gouvernement avide, dont toutes les vues sont absorbées par le commerce ou la passion des richesses, sacrifie tout à son idole, se ruine dans l'idée de s'enrichir, & corrompt les mœurs des Citoyens.

§. XXV. *Des inſtitutions primitives.*

MACHIAVEL a dit *qu'un gouvernement ne pouvoit long-tems ſubſiſter, s'il ne recouroit ſouvent à ſes premiers principes*; cette maxime eſt très vraie; ſi par *premiers principes* on entend la Nature de l'homme, le but de l'aſſociation, le bien public, l'équité. C'eſt là-deſſus qu'en tout tems on pourra juger ſainement les gouvernements, les loix & les inſtitutions humaines. Les circonſtances des Nations changent, & ce ſeroit une erreur que de vouloir recourir à leurs inſtitutions primitives, que le tems a ſouvent rendu inutiles ou dangereuſes. C'eſt pourtant dans cette erreur que les Nations tombent à tout moment. Souffrent-elles quelques maux? Sur le champ des réformateurs font des recherches pour voir ce qui ſe pratiquoit autrefois; ils veulent que des remedes ſurannés guériſſent des maladies actuelles; ils vont puiſer dans l'antiquité des Loix, ſouvent inſenſées, des uſages abſurdes, des faits très peu certains, des droits barbares & nuiſibles; en un mot, les déciſions de leurs peres; tandis que les queſtions les plus difficiles & les plus importantes ſeroient ſur le champ, éclaircies ſi l'on recouroit au plan primitif de toute Société, aux qualités inhérentes & eſſentielles à tous les hommes. Le préjugé de la ſageſſe de nos peres eſt ſouvent très funeſte en Politique; la vénération pour l'antiquité devient une ſuperſtition que l'on oppoſe ſans ceſſe, au bon ſens. Les Nations changent, ainſi ce ſont les beſoins actuels, c'eſt la raiſon perfectionnée que l'on doit conſulter. De ce qu'une choſe fut jugée utile & bonne autrefois, il ne ſuit nullement qu'elle ſoit bonne aujourd'hui.

Si l'on fait attention à ces principes, on verra pourquoi la plupart des gouvernements modernes nous offrent des monuments informes, des amas de Loix, de Droits, d'Usages contradictoires; des machines compliquées, incapables de se mouvoir avec facilité, qui s'arrêtent à tout moment sans qu'on puisse découvrir les obstacles qui les empêchent d'agir. Telle est la véritable origine des embarras où l'on se trouve, lorsqu'on veut rectifier des institutions devenues, très nuisibles. Telle est la cause qui perpétue dans les Gouvernements, des maximes destructives, injustes, déraisonnables que l'on voit encore subsister par-tout, quoique par-tout on en sente les inconvénients.

§. XXVI. *Des réformes & révolutions.*

La perfection, il est vrai, n'est point le partage des institutions humaines; les Gouvernements, ainsi que tous les ouvrages de l'homme, sont sujets à des révolutions que toute la sagacité ne peut prévenir. Etablis par la force, par l'enthousiasme, par le besoin, enfantés au sein du désordre, des orages & des allarmes, rarement la raison présida-t-elle à leur formation primitive; plus rarement encore, les Nations furent-elles assez prudentes pour prévoir les abus que l'on feroit de l'autorité qu'elles confioient. Les changements qui survinrent furent communément l'ouvrage de la passion, de la fureur, de la nécessité. On ne songea jamais qu'à rémedier aux abus que l'on sentoit actuellement; & quelquefois à ceux que l'on voulut écarter; l'on en substitua de plus

dangereux. Quels avantages bien marqués a-t-il résulté jusqu'ici de tant de guerres civiles, de révoltes, de régicides & d'attentats par lesquels des Nations dépourvues de principes ont prétendu remédier aux maux qu'elles éprouvoient ? Pour avoir égorgé des milliers de Tyrans, les Peuples de l'Asie en sont-ils devenus plus libres ou plus fortunés ? Si des révolutions ont quelquefois procuré des biens momentanés, elles ont souvent causé des calamités durables : souvent la stupidité & la folie détruisirent en un instant les mesures les mieux concertées, les établissements les plus sages, les institutions les plus utiles. Quelquefois le délire & la passion produisirent les effets les plus utiles. La conquête impitoyable moissonna tout, & fit disparoître le nom même des Nations qu'elle subjugua. Les passions des Princes, une Politique insensée, des bévues accumulées conduisirent les Empires les plus florissants à leur terme fatal. Les Sociétés ne furent heureuses, que lorsque les passions de leurs chefs s'accorderent avec le bien public : le bonheur des Nations ainsi que celui des individus fut toujours un équilibre presqu'aussitôt rompu que formé. Il y eût une lutte perpétuelle de la Société contre ses Maîtres & de ceux-ci contre la Société. Ce combat fut toujours inégal ; le Souverain eut une volonté permanente de dominer & d'envahir ; la Société ne put jamais réunir les volontés discordantes de ses membres. Les dépositaires de l'autorité voulurent sans cesse l'étendre, la rendre illimitée, & briser tous les obstacles que rencontroient leurs passions inconsidérées. Le Despotisme fut l'objet des vœux constans de tous les

Princes,

Princes, & bien-tôt il fit éclore la Tyrannie, également dangereuse pour les Souverains & pour les Peuples. Les Sujets firent des efforts continuels pour se soustraire à la violence. La guerre fut nuisible aux Etats qu'elle épuisa, qu'elle dépeupla, qu'elle appauvrit; la paix engourdit les Nations & les rendit une proie facile pour les Sociétés plus puissantes. Le commerce, fruit de la liberté & de la tranquillité, produisit les richesses, & ces richesses, toujours suivies par le luxe, finirent par énerver les Citoyens. Le despotisme dévasta les Nations; l'anarchie ou la licence les jetta communément dans les fers d'un Despote.

§. XXVII. *En quoi consiste la bonté du Gouvernement.*

La perfection du Gouvernement consisteroit à diriger vers le bien public, les passions des Citoyens. En vain s'efforceroit-il de les anéantir; en vain exigeroit-on que ceux qui commandent aux hommes fussent exempts eux-mêmes de passions. Rien n'est plus rare qu'un Gouvernement sage & qui rende les Peuples heureux. Mais est-il plus commun de trouver des familles bien gouvernées? Il ne faut donc pas prétendre que les chefs qui commandent aux grandes familles dans lesquelles le genre humain est partagé, aient toujours la dose de vertus, de talents & de génie nécessaires, pour faire agir avec précision de vastes corps dont les ressorts sont infiniment compliqués. Les Princes sont des hommes, l'erreur est leur partage; ils font le mal souvent à leur

insçu, ils ignorent communément leurs véritables intérêts: les Nations, comme les individus sont sujettes à des maladies: les crises, souvent très vives, rendent pour un tems la santé au Corps Politique; sa santé dure, jusqu'à ce qu'ayant amassé de nouvelles humeurs, la Nature, par des crises nouvelles, le force à se débarrasser.

Laissons donc agir la Nature; secondons-la quelquefois, lorsque nous pourrons le faire avec sûreté; ne la brusquons, ne la traversons jamais. Songeons que si l'on connoît le mal, on n'en connoît pas toujours les vrais remedes; craignons que des mains peu habiles ne travaillent à l'augmenter. Ayons pour les dépositaires de l'Autorité Publique, cette indulgence que nous devons à des êtres sujets aux infirmités de notre nature. Rentrons dans le fond de nous-mêmes; considérons nos propres foiblesses; souvenons-nous sur-tout qu'il n'appartient qu'à la Société de marquer ses mécontentements: elle seule a droit de reprendre l'autorité dont elle s'est dessaisie, lorsqu'on l'emploie à sa destruction.

Nous prouverons par la suite que le Citoyen raisonnable doit se soumettre avec patience aux inconvénients nécessaires du Gouvernement sous lequel la naissance l'a placé. Obligé de servir la Société dont il est membre, il le fera par ses forces, par ses conseils, par ses talents; mais il n'oubliera jamais qu'il lui est défendu de troubler l'ordre d'un tout dont il n'est qu'une foible partie.

Ce n'est point à l'ambition, à la vengeance, à la passion qu'il appartient de réformer les Gouvernements; c'est à la raison calme, à l'expé-

rience, à la volonté tranquille de la Société que ce droit appartient. L'intérêt personnel, presque toujours injuste, n'est pas fait pour décider de l'intérêt général. Ceux qui gouvernent mal, n'ont tort, que parce qu'ils sacrifient le bien public à leurs propres passions ; celui qui met le trouble dans sa patrie, sans son aveu, n'est pas moins criminel que celui qui l'opprime. Bien plus, la Société elle-même pour son propre intérêt, doit tolérer les maux dont elle ne connoît pas les remedes : les révolutions & les troubles sont pour elle des maux certains, auxquels elle ne peut recourir que pour se procurer un bien-être assez grand, assez sûr, assez durable pour la dédommager du sacrifice passager de son repos. Une nation toujours agitée, toujours aux prises avec ses chefs, ressemble à ces malades dont l'esprit inquiet redouble continuellement les maux.

§. XXVIII. *Tolérance Sociale.*

L'INDULGENCE, la patience, la tranquillité, sont les effets d'une raison éclairée. Celui qui médite les choses de ce monde, les voit soumises à une Nature qui, par des causes inattendues, par des ressorts cachés, sait tirer la concorde de la discorde, le bonheur du malheur même ; le calme du sein des tempêtes. Espérons tout du tems & du progrès des lumieres. A force de tomber l'enfant apprend à se soutenir, à marcher, à éviter les dangers : à force de souffrir de ses erreurs, l'homme devenu plus sage parvient à s'en guérir. Le malheur est le grand maître des hommes : il les oblige tôt-ou-tard à

chercher dans la raiſon le remede de leurs peines. S'ils ne peuvent ſe flatter d'élever des monuments éternels, qu'ils cherchent du moins à rendre plus commodes, les demeures paſſageres qu'ils habitent pendant leur courte durée.

O Hommes! dont la petiteſſe veut embraſſer l'univers! dont l'imagination meſure tout ſur ſes deſirs! ceſſez de prétendre à des ouvrages éternels : ceſſez d'eſpérer que votre ſageſſe cimentera pour jamais l'édifice de vos Gouvernements. Votre prévoyance, votre expérience, votre raiſon ne garantiront point vos foibles établiſſements contre les injures des âges, contre la fureur des révolutions, contre les flambeaux de la diſcorde, contre l'impétuoſité de vos vices & de vos paſſions, contre la diſpoſition ſourde inhérente à votre Nature & qui tend à tout altérer. Vos empires, vos inſtitutions, vos loix paſſeront ainſi que vous. La demeure ſolide qui ſoutient vos pas, ſera quelque jour elle-même le jouet des révolutions de la Nature.

Mais dira-t-on, ſi les hommes ne ſont point faits pour jouir d'un bonheur permanent, ſi leurs Loix doivent changer, ſi leurs Gouvernements ne peuvent être ſtables, à quoi bon s'occuper de leur faire connoître des maux que la néceſſité rendra toujours indiſpenſables? La ſanté n'eſt point toujours le partage de l'homme; qu'il connoiſſe ſes maux, qu'il en cherche les remêdes, qu'il les applique avec prudence, qu'il ſoit au moins heureux quelques inſtants, s'il ne peut l'être toujours. De ce que l'homme eſt rarement,

ſatisfait de ſon ſort, s'enſuit-il donc qu'il ne doit pas ſonger à l'améliorer? De ce qu'il ſe voit tôt-ou-tard deſtiné à mourir, en conclura-t-il qu'il ne doit point travailler à rendre plus heureuſe une vie qui peut lui être à tout moment ravie?

QUELQUE ſoit ſa forme, le Gouvernement aura toute la bonté & jouira de toute la ſolidité dont les choſes humaines ſont ſuſceptibles, tant qu'il procurera aux hommes la juſtice, la ſûreté, la liberté: tant que nul intérêt particulier ne pourra l'emporter ſur l'intérêt de tous: tant que la Loi ſera plus forte qu'aucune volonté particuliere. C'eſt alors que l'autorité ſera la ſomme des volontés de tous; l'intérêt public ſe confondra avec celui des individus; les forces de l'Etat agiront de concert; elles ſeront dirigées vers le bonheur général, duquel chacun ſentira que le ſien doit réſulter. Alors ſous des Souverains ſoumis aux Loix, la Société ſera contente; elle aura l'activité néceſſaire à ſa conſervation; guidée par des chefs éclairés, elle ſe verra ſervie par des Citoyens magnanimes & vertueux.

SOMMAIRE DU TROISIEME DISCOURS.

§. I. *Définition du Souverain.* . . . . Page 87
II. *Motifs de la Soumission.* 90
III. *De la Puissance Législative.* 91
IV. *De la Puissance Exécutrice.* . . . ibid.
V. *Des Loix fondamentales.* 92
VI. *De la Souveraineté héréditaire.* . . . 94
VII. *De la Souveraineté illimitée.* 95
VIII. *Limites Naturelles de la Souveraineté.* . 97
IX. *Preuves de ces limites.* 98
X. *Objections levées.* 100
XI. *Le Consentement de la Nation fait le Souverain Légitime.* . . . 102
XII. *De la Théocratie.* . . . . ibid.
XIII. *Abus de ce Gouvernement.* 104
XIV. *La Licence ne peut être autorisée par la Divinité.* 106
XV. *Du Droit Divin.* 107
XVI. *La possession ne peut légitimer l'abus du pouvoir.* 109
XVII. *Nation Représentée.* 110
XVIII. *Dangers des troubles.* 112
XIX. *La Société est toujours maîtresse de la Souveraineté.* 114
XX. *Questions Naturelles.* 116
XXI. *Le pouvoir arbitraire est contre Nature.* . 119
XXII. *De la vraie Souveraineté.* 121
XXIII. *Des Privileges.* 122
XXIV. *Droits du Souverain sur la propriété.* . 124
XXV. *Du Droit de faire la guerre.* 126
XXVI. *Le Souverain est le garant de la conduite de ses Ministres.* 127
XXVII. *Le Souverain légitime protege la Liberté.* . 129
XXVIII. *Le Souverain doit être populaire.* . . 130
XXIX. *Il doit connoître le vœu de sa Nation.* . 131
XXX. *Des Corps intermédiaires.* 134
XXXI. *Le Souverain ne peut refuser d'écouter sa Nation.* 136
XXXII. *Prétentions orgueilleuses de quelques Souverains.* 137
XXXIII. *Distinction du Souverain & de la Souveraineté.* 138
XXXIV. *Prérogatives Royales.* 139
XXXV. *De l'Etiquette.* 140
XXXVI. *Vraie grandeur des Rois.* 143
XXXVII. *Sont soumis aux mêmes devoirs que les autres hommes.* 145
XXXVIII. *Des vertus du Souverain.* 146
XXXIX. *De l'Education des Princes.* 151
XL. *Ses effets sur le bonheur des Sujets.* . 154

DES SOUVERAINS.

§. I. *Définition du Souverain.*

LES Souverains sont des Citoyens à qui les Nations ont conféré le droit de les gouverner pour leur propre félicité. Quelque soit la forme d'un Gouvernement, les droits de la Souveraineté, pour être légitimes, doivent être uniquement fondés sur le consentement des Peuples; tout pouvoir est essentiellement limité par le but primitif que la Société se propose; tendant sans cesse à se conserver, à se maintenir en vigueur, à rendre son sort agréable, elle ne peut consentir qu'aux moyens qui remplissent ces vues.

LORSQU'UNE Société veut être gouvernée par un seul de ses membres, la Souveraineté réside en lui; il s'appelle *Roi*, *Monarque* ou *Prince*, & son Gouvernement se nomme *Monarchique*. Lorsque la Nation remet pour toujours l'Autorité Souveraine entre les mains d'un certain nombre de Magistrats, son Gouvernement se nomme

Aristocratique. Enfin lorsque le Peuple se réserve à lui-même le Pouvoir Souverain, ou lorsque par des élections il le confie pour un tems limité à des Magistrats destinés à le représenter, le Gouvernement s'appelle *Démocratique* ou *Populaire.*

Celui ou ceux qui gouvernent une Société contre son gré, ne peuvent être regardés comme des Souverains; ce sont des Usurpateurs. Ceux qui, autorisés dans l'origine par le consentement de la Société, la gouvernent d'une maniere contraire à sa nature, à ses intentions, à son but primitif, sont des Tyrans. Ainsi quelle différence y a-t-il entre un Souverain, un Usurpateur & un Tyran? Le Souverain gouverne par le consentement de ses Peuples & conformément à leurs vœux. L'Usurpateur les gouverne sans leur aveu. Le Tyran les gouverne d'une maniere opposée à leur volonté. Le titre du Souverain est le consentement de la Société. Le titre de l'Usurpateur est la violence; le titre du Tyran est une volonté injuste appuyée des forces de la Société qu'il tourne contre elle-même. Il n'est de Souverains légitimes, que ceux qui gouvernent les Peuples d'une maniere conforme à leurs volontés naturelles & raisonnables.

La force ne donne point de droits que la force ne puisse anéantir. La volonté d'un seul ne peut lier les volontés de tous, que lorsque ceux-ci l'adoptent ou consentent à s'y conformer. C'est donc le consentement tacite ou déclaré des Peuples, qui seul peut établir un rapport entre eux & leurs Souverains; de celui qu'établit la force ne peut naître que de la haine, de

l'inimitié & de la répugnance; le Tyran n'a jamais des Sujets, il n'a que des ennemis.

Est-il des liens ſociaux entre des ennemis? La Nature de l'homme lui permet-elle de conſentir à ſon malheur ou d'acquieſcer à ce qui le prive du bien-être? N'eſt-il pas de ſon eſſence de haïr & de repouſſer ce qui rend ſon exiſtence douloureuſe ou ce qui menace ſa conſervation? L'amour de leur exiſtence, le deſir de la conſerver, la volonté permanente de la rendre heureuſe ſont donc les ſeuls liens qui puiſſent unir les Sujets à leurs Souverains, & les ſoumettre à leurs ordres. La volonté de la Société ſe confond & s'identifie avec celle du Souverain, lorſqu'il travaille à ſon bonheur; elle s'en ſépare, dès qu'il s'écarte de ce plan. Le deſir du bonheur eſt le nœud qui rapproche les volontés des Peuples de celles de leurs Chefs; l'averſion du mal les diſſout.

Ce ſeroit renoncer à la raiſon, que de nier ces principes; ils ſont ſi évidents, que les hommes ſeront forcés de les reconnoître toutes les fois qu'ils rentreront en eux-mêmes.

S'il n'exiſte point d'autres liens entre les hommes, que ceux que forment entre eux le beſoin, le deſir du bonheur, il n'eſt point de véritable aſſociation, à moins que ceux qui y entrent ne conſentent de bonne foi à concourir au même plan: il n'eſt point de force, ſi les confédérés n'y conſpirent. Chaque Société gouvernée doit être conſidérée comme l'aſſociation d'un Peuple avec le Souverain qui le gouverne. Si leurs volontés ſont d'accord, la Nation ſera heureuſe;

si leurs volontés sont discordantes, il n'y aura que désordre & confusion. Il n'y a de puissance, de sûreté & de félicité pour un Etat, que lorsque la volonté des Sujets concourt avec celle du Souverain.

§. II. *Motifs de la Soumission.*

LES besoins obligent les hommes à vivre en Société. La Vie Sociale les met plus à portée de les satisfaire: en faveur de ces avantages, chaque membre est obligé de sacrifier au bien-être & au maintien du tout, l'exercice illimité de sa volonté, de ses forces ou facultés; en un mot, son indépendance; il renonce pour son propre bien au droit de suivre en tout les impulsions de ses desirs; son intérêt l'engage à se laisser guider par les volontés du corps dont il est membre; sans celà la Société ne tarderoit point à se détruire par le choc continuel de toutes les volontés particulieres. Il faut donc que chaque individu soit contenu par une force générale. Il faut qu'il soumette sa volonté propre à celle de la Société: les biens qu'elle procure lui donnent le droit incontestable de contenir ou de diriger les passions de ses membres, de prescrire des bornes à leur liberté, & de les forcer à contribuer à la sûreté & au bien-être de leurs semblables. Mais comment la Société peut-elle exprimer sa volonté? Comment réunir les vœux de tous les hommes qui la composent au point de les réduire à une somme totale? Cette volonté ne peut se rendre sensible qu'en établissant une Autorité qui ait le droit de commander à tous & de leur faire exécuter ses ordres. Celui ou ceux

qui ſont dépoſitaires de cette Autorité repréſentent donc la Société toute entiere; quelque ſoit la forme de ſon Gouvernement, c'eſt d'elle-même que le Souverain emprunte le droit de commander à ſes membres; en un mot, ce n'eſt que de ſon aveu qu'il peut devenir ſon organe.

§. III. *De la Puiſſance Légiſlative.*

C'EST par les Loix que le Souverain exprime la volonté générale. Ainſi le pouvoir légiſlatif eſt de l'eſſence de la Souveraineté. Lorſque les Loix tendent au bien-être & à la ſûreté de la Société, elles doivent être regardées comme l'expreſſion du vœu de tous; mais lorſque le Souverain dans ſes Loix ne conſulte que ſes propres deſirs, ſes intérêts, ſes paſſions, elles ne ſont plus que les expreſſions de ſes volontés particulieres, & ne peuvent plus être appellées celles de la Société: l'opinion, la force & l'habitude peuvent bien la faire plier ſous ſes ordres; mais jamais la raiſon ne les regardera comme de vraies Loix; ce nom n'appartient qu'aux volontés qui obligent ou lient la Société; elle ne peut être liée que par des regles conformes au but de l'aſſociation; ſans celà on ſeroit réduit à ſuppoſer que la Société, en ſe ſoumettant à l'Autorité Souveraine, renonce à ſa nature & conſent à ſe priver du bonheur.

§. IV. *De la Puiſſance Exécutrice.*

VAINEMENT la Société donneroit-elle à l'Autorité Souveraine le droit de faire des Loix, ſi elle ne lui donnoit en même tems la force de

les faire exécuter: cette force s'appelle *Puissance Exécutrice*. Elle est la faculté d'employer les forces de la Société pour obliger tous ses membres à suivre ses volontés exprimées par la loi. Les passions des hommes révoltent souvent leurs volontés particulieres contre les volontés générales, pour peu qu'ils les jugent opposées à leurs intérêts présents & personnels. Le bien général ne se montre jamais que dans le lointain, à des êtres souvent égarés par l'ignorance & leurs passions momentanées. Il n'y a que l'expérience, le jugement & la réflexion, en un mot, la raison qui puisse leur faire sentir que leur bien-être réel dépend de la conservation & du bien-être du tout dont ils sont partie. La Loi est la raison publique opposée à la déraison particuliere. La puissance exécutrice est la force publique qui, dans chaque systême politique, oblige les forces particulieres à se porter vers le centre commun, où réside le bonheur & le maintien du tout. Ces deux pouvoirs réunis constituent la plénitude de la Souveraineté.

§. V. *Des Loix fondamentales.*

INDÉPENDAMMENT des limites générales & naturelles que tous les Souverains sont forcés de respecter dans l'exercice de leur pouvoir, il est des Sociétés qui ont encore imposé des bornes plus particulieres à l'autorité de leurs Chefs. Ceux-ci sont obligés de s'y soumettre, parce qu'elles sont l'expression évidente de la volonté des Peuples. Ces limites connues sous le nom de *Loix fondamentales*, obligent le Souverain à gouverner d'une maniere déterminée, à observer

des formes ou regles invariables dans l'administration de l'Etat, dans la légiſlation, dans l'exécution des Loix, dans l'emploi des forces de l'Etat; elles fixent l'ordre de la ſucceſſion des Souverains, les droits des différentes claſſes des Citoyens, le culte religieux, &c. De quelque nature que ſoient ces Loix, elles ne peuvent être abrogées que par la même autorité qui les a établies; jamais une Société ne peut conférer à ſes Chefs le droit d'éluder ou d'anéantir les expreſſions authentiques de ſes volontés. La volonté qui a fait la Loi, eſt la ſeule qui puiſſe l'abroger.

Les Loix fondamentales ne ſont point les mêmes pour toutes les Nations; elles varient en raiſon des beſoins, des opinions, des mœurs, des uſages, des préjugés ou des lumieres, en un mot, des circonſtances particulieres à chaque Peuple. D'accord ſur le fond, je veux dire ſur le deſir du bonheur, les Sociétés ne ſe ſont point accordées ſur la forme ou ſur les voies que les Souverains ſeroient obligés de ſuivre pour parvenir à ce but: ces limites ont dépendu du plus ou du moins de confiance que les Peuples prenoient en ceux à qui ils déféroient l'Autorité Suprême. Les Nations qui avoient déjà éprouvé les abus inſéparables d'un pouvoir trop étendu, rendues à elles-mêmes, ſongerent à lier plus fortement les mains des Chefs dont la puiſſance pouvoit les opprimer: celles qui avoient éprouvé d'une façon moins douloureuſe les abus de l'autorité, ne ſentirent pas ſi vivement la néceſſité de la contenir; elles ne ſtipulerent point ſi expreſſément avec leurs Monarques. Une Nation

belliqueuſe, conſidérant l'incertitude des événements de la guerre, laiſſa communément à ſes Chefs, un pouvoir preſque ſans bornes; elle crut devoir leur permettre de faire tout ce que leurs lumieres & leur prudence pouvoient leur ſuggérer; l'importance de la promptitude & du ſecret dans les réſolutions, fit qu'on les exempta de formes trop longues & trop génantes, & de l'embarras de conſulter à chaque inſtant la Nation ſur le choix des moyens néceſſaires pour la conduire à ſon but: ainſi on leur laiſſa une autorité plus étendue; en un mot, on les rendit maîtres des détails de l'adminiſtration.

§. VI. *De la Souveraineté héréditaire.*

Des Peuples ſubjugués par la force, ou ſéduits par la reconnoiſſance qu'excitoient en eux les bienfaits de quelques-uns de leurs Souverains, ont tranſmis à leurs deſcendans le droit de régner ſur eux. Telle eſt l'origine de la Souveraineté *Héréditaire.* Par cette diſpoſition la naiſſance ſeule, ſans nouveau choix de la part de la Nation, confere le droit de commander. Les Sociétés où cet uſage ſe maintient du conſentement des Peuples, ſemblent s'être propoſé d'éviter les déſordres auxquels expoſe l'ambition des compétiteurs puiſſants, qui preſque toujours ſe diſputent le droit de régner ſur leurs Concitoyens. C'eſt en effet ce qui arrive communément dans les Nations où le Souverain ne peut être remplacé que par une nouvelle Election. Si dans les Monarchies héréditaires la Nation eſt expoſée à voir ſouvent paſſer les rênes du gouvernement en des mains incapables de les porter,

dans les Monarchies électives elle est à chaque changement obligée de payer de son sang les nouveaux maîtres qu'elle se donne.

§. VII. *De la Souveraineté illimitée.*

QUELQUES Nations ont accordé la puissance législative dans toute son étendue à leurs Souverains ; d'autres ont partagé ce pouvoir, se réservant à elles-mêmes ou à leurs Représentans, la faculté de concourir à la Loi, de l'accepter ou de la rejetter, de la modifier ou de la changer, de l'examiner, en un mot, d'en peser les avantages & les désavantages. D'autres Peuples ont réuni dans les mains de leurs Chefs le pouvoir législatif avec celui de faire exécuter les Loix qu'ils auroient faites, ce qui constitue la plénitude de la Souveraineté, ou, si l'on veut, le *pouvoir absolu*. D'autres ont eu la précaution de séparer ces deux pouvoirs, de les remettre en des mains différentes qui pussent se balancer mutuellement pour la sûreté de la liberté nationale. Mais, soit que les Peuples aient, par des Loix expresses, limité le pouvoir de leurs Souverains; soit que les circonstances leur aient fait négliger les limites qu'ils pouvoient leur imposer; ni la force, ni la longueur du tems, ni l'habitude n'ont pu les priver de la faculté de revenir sur leurs pas, & de rectifier, d'après leurs besoins & leurs circonstances actuelles, l'imprudence de leurs démarches antérieures. La Société demeure toujours maîtresse de fixer des regles à ceux qu'elle charge d'exercer son autorité; elle peut toujours leur tracer la maniere dont elle veut être gouvernée ; ce droit réside éternellement en elle ; le

tems ne peut point le prescrire, la force ne peut point l'arracher, l'enthousiasme ne peut point l'aliéner.

Si l'on doutoit de cette vérité, que l'on nous dise pourquoi dans les contrées-mêmes, où les Souverains s'arrogent le pouvoir le plus indépendant, ne se dispensent-ils jamais en montant sur le Trône, de s'assûrer par quelques formalités de l'obéissance & du consentement de leurs Sujets? Les Despotes les plus absolus, dans leurs démêlés avec leurs concurrents, ne sont-ils pas forcés d'en appeller en dernier ressort à la décision de ces mêmes Peuples qu'ils ont souvent outragés, mais qu'ils reconnoissent alors pour les vrais juges de leurs droits?

De quelque maniere que le Pouvoir Souverain soit distribué, la somme totale en est toujours illimitée. S'il parle au nom de la Société, dont le pouvoir ne connoît point de bornes, il doit avoir le droit d'employer toutes ses forces pour faire exécuter ses volontés par tous ses membres. Ainsi la plénitude de la Souveraineté confere le droit de forcer tous les Citoyens à se conformer aux loix qu'elle a faites ou qu'elle approuve. Obliger les hommes d'obéir à la Loi, c'est les obliger d'obéir á la raison publique qui ne peut vouloir que ce qui convient à la Nature de la Société & aux circonstances où elle se trouve. Lorsque le Souverain commande conformément à la loi, ses ordres doivent être absolus; la Loi doit être Despotique, mais le Souverain ne doit jamais être Despote. La volonté d'une Société équitable n'est point faite pour trouver de résistance dans aucun de ses membres.

§. VIII.

§. VIII. *Limites naturelles de la Souveraineté.*

Ces principes inconteſtables ſuffiſent pour nous faire connoître l'étendue des droits de la Souveraineté; lorſqu'ils ſont raſſemblés, ils ſont les mêmes que ceux de la Nation entiere. Tant que le Souverain gouverne de ſon aveu, tant qu'il eſt l'organe fidele de ſes volontés, ſes Loix ſont ſacrées pour tous ſes Sujets; lorſque ſes Loix ſont nuiſibles ou contraires au vœu de la Nation, elle a le droit de les démentir, de révoquer ſes pouvoirs & de s'oppoſer à la prévarication. Quelques ſoient les conditions primitives ſous leſquelles une Nation s'eſt ſoumiſe, quelques ſoient les obſtacles qui l'ont empêché de ſtipuler dans l'origine, quelque ſoit la violence qui a étouffé ſa voix par la ſuite, rien ne peut la priver du droit de faire connoître ſes deſirs. La volonté de la Société eſt toujours la loi ſuprême pour le Souverain comme pour le Sujet; elle eſt la meſure invariable du pouvoir de l'un & de l'obéiſſance de l'autre: elle eſt le lien commun qui unit la Nation à ſes Chefs, & ceux-ci à la Nation. Ce lien eſt réciproque; & lorſque le Souverain le briſe, ſes Sujets ne peuvent plus être liés.

Quelqu'ait été l'autorité qu'une Société ait conſenti à mettre ſur ſa tête lorſque ſon choix fut libre, elle ne prétendit jamais ſe ſoumettre à une volonté injuſte, capricieuſe, déraiſonnable, elle voulut être heureuſe: ſi elle ſe priva de l'exercice de ſes droits, ce fût pour les remettre entre des mains qui puſſent l'en faire jouir plus ſûrement; ce fut pour ſimplifier une machine qui, devenue trop compliquée par les efforts oppoſés

de chacune de ſes parties, couroit riſque de s'arrêter ou d'être à chaque inſtant dérangée dans ſes mouvements: le bonheur, la ſûreté, la conſervation furent toujours ſon but: en cherchant à mettre ſes membres à couvert de leurs paſſions réciproques, elle n'eut jamais le deſſein de les livrer ſans défenſe à un pouvoir terrible qui, dépoſitaire de toutes ſes forces, devenoit très dangereux. Elle s'engagea à obéir, mais ce fut pour ſon bien, ce fut à des volontés juſtes: ce fut à des loix fondées ſur ſa Nature & conformes à ſon bien-être.

TELLES ſont les conditions invariables de ce pacte primitif que toutes les Sociétés ont fait avec leurs Chefs. Que la flatterie n'appelle point *tacite*, un pacte que la Nature proclame à haute voix; que la Tyrannie ne traite point de chimérique, ce titre primordial des Nations: il eſt gravé pour toujours dans les cœurs de tous les hommes; la raiſon le fait lire à tous ceux qu'elle éclaire: ces archives ſacrées, à couvert des injures des âges, de la violence & de l'impoſture ſe conſerveront éternellement.

§. IX. *Preuves de ces limites.*

SI ce fut une famille qui fournit le modele du Gouvernement Royal, la Société voulut être gouvernée comme une famille: un pere commanda donc à ſes enfants, il s'engagea de les défendre; ſon expérience, ſes lumieres, ſa raiſon plus exercée le mirent à portée de prévoir & de prévenir les périls qui les menaçoient; il dut leur ôter les moyens de ſe nuire; il dut les exciter à

la bienveillance, récompenser leurs vertus, & punir leurs excès. En un mot, la Nation en se soumettant à un Roi, voulut être administrée sur le plan œconomique d'une famille heureuse, objet de la tendresse & des soins de son Chef.

Si les Nations éprises des vertus, frappées des talents, reconnoissantes des bienfaits de quelques-uns de leurs Citoyens, leur ont volontairement déféré le Pouvoir Souverain, cet acte ne prouve-t-il pas que ce fut à la vertu qu'elles rendirent hommage, que ce fut à la raison qu'elles voulurent se soumettre, que ce fut à la bienfaisance qu'elles desirerent de s'enchaîner? Si dans la chaleur de l'enthousiasme, elles ne stipulerent point expressément des conditions avec leurs Maîtres, dira-t-on que les successeurs de ceux qu'elles avoient choisis pour leurs vertus ou leurs lumieres, furent dispensés d'en montrer aucunes? La bonté des premiers seroit-elle devenue aux autres un titre pour nuire ou pour être inutiles?

Quand l'espoir d'être protégé rassembla des hommes timides sous les ordres d'un Chef vaillant, expérimenté, ces qualités lui donnerent-elles le droit d'opprimer ses semblables? La Société voulut-elle que ceux qu'elle choisissoit pour sa défense, devinssent ses oppresseurs, & lui fissent éprouver les maux dont elle vouloit se garantir? Fallut-il qu'elle imposât la loi de la protéger, à des hommes que le motif de sa propre sûreté l'engageoit à prendre pour Chefs & que leurs talents lui rendoient nécessaires?

Quand les Peuples reçurent des Loix de ces

perſonnages fameux qui leur parlerent au nom de la Divinité, ils crurent, ſans doute, que ces légiſlateurs illuminés alloient les rendre plus heureux; ils préſumerent que des Loix deſcendues du ciel, ſeroient plus ſages que celles des hommes & ne pouvoient manquer de les conduire à la félicité. On ne put pas, ſans outrager la Divinité, dire à ces Peuples qu'elle prétendoit que les Souverains euſſent le droit de les rendre malheureux ou de les gouverner d'une façon injuſte & tyrannique. Quelqu'origine que l'on donne à l'Autorité Souveraine, ſoit qu'on la ſuppoſe émanée du Ciel, ſoit qu'on la regarde comme fondée ſur le conſentement des hommes, elle dut avoir toujours l'équité pour baſe & le bien de la Société pour objet. Si les Nations ne firent aucun traité avec les Maîtres que la Providence étoit cenſée leur donner, c'eſt parce qu'elles préſumerent qu'un Souverain du choix de Dieu-même, ne pouvoit les gouverner qu'avec juſtice & pour leur plus grand bien.

§. X. *Objections levées.*

On nous dira peut-être que la plupart des Gouvernements ſe ſont établis par la violence, par les armes, par la conquête; que les Nations, ſubjuguées par des guerriers ou par des brigands heureux, ont été forcées de recevoir des Loix telles qu'ils voulurent les impoſer; que contents de ſauver leurs vies & une partie de leurs biens, ces Peuples renoncerent à leur liberté, à leur volonté, à leurs Loix, & ne purent propoſer des conditions à des vainqueurs farouches, peu diſpoſés à y ſouſcrire & aſſez puiſſants pour ſe

faire obéir, quelque fût leur volonté. L'on ne peut nier que la force, la guerre & le désordre n'aient établi la plupart des Empires que nous voyons sur la terre; mais ces excès purent-ils jamais donner des titres légitimes? Le droit de conquête, sur lequel tant de Souverains fondent leur pouvoir absolu, est-il donc un droit mieux fondé, que celui des voleurs & des assassins? Si les Loix de la Nature sont méconnues ou réduites au silence dans le tumulte de la conquête, elles ne sont pour cela ni suspendues ni abrogées. Le pouvoir n'est légitime, que par le consentement subséquent de la Société subjuguée. Le conquérant devenu le maître commande-t-il toujours à des ennemis? Oui, dira-t-on peut-être; mais dans ce cas les Peuples n'ont-ils point le droit de le traiter en ennemi, de se défendre contre lui, de le détruire lui-même? Commande-t-il à des Sujets? Il doit les rendre heureux. Si la conquête est un titre, la violence en est un, sans doute, & la force seule décidera du sort des Nations. Mais quel homme peut se flatter d'être toujours plus fort qu'une Nation entiere? Quel vainqueur résistera à l'adresse, à la ruse qui suppléent si souvent à la puissance? Si la conquête ainsi que l'usurpation, donnent des droits, ils demeurent incertains dans l'esprit même du Conquérant; la fureur de la conquête une fois calmée, s'il consulte son propre intérêt, il sentira qu'il commande à une Société toujours plus forte que lui, & qui ne peut renoncer à l'usage de son pouvoir & de ses droits Naturels, qu'en faveur des avantages qu'elle attend de sa soumission. La force ne donne jamais des droits que la force ou la ruse ne puissent également détruire.

§. XI. *Le Consentement de la Nation fait le Souverain légitime.*

Ainsi de quelque source que l'on fasse dériver le pouvoir primitif des Souverains, il n'y eut que le consentement de la Société qui pût le rendre légitime; elle ne l'accorda jamais gratuitement; ce fut toujours pour son bien qu'elle renonça à son indépendance, à l'inimitié qu'elle dut avoir d'abord pour son aggresseur. Le devoir & l'intérêt de ses Chefs fut de la rendre heureuse. Soit que les Nations aient fixé par des Loix connues les bornes du pouvoir de leurs chefs, soit que leur foiblesse les ait empêché de régler par des actes authentiques les droits qu'elles leur abandonnoient & ceux qu'elles réservoient pour elles-mêmes, jamais elles ne purent déroger aux Loix de leur Nature; jamais elles ne purent dispenser leurs Souverains des Loix de l'équité; jamais elles ne purent renoncer au bonheur, penchant le plus nécessaire de tous les êtres intelligents. Que dis-je? Si quelquefois dans la chaleur des passions, des Peuples avoient renoncé par des actes solemnels aux droits de leur Nature; si par un excès d'amour ou de confiance; ils avoient conféré à leurs Monarques le pouvoir le plus illimité, ces démarches dictées par la ferveur de l'enthousiasme ne peuvent donner au Souverain le droit de les opprimer; jamais des êtres raisonnables n'ont pu ni voulu accorder à leurs Chefs, la faculté de les rendre misérables.

§. XII. *De la Théocratie.*

Si la Nature, l'équité, la religion s'opposent à l'abus du pouvoir; si le bon sens réclame hau-

tement en faveur des Nations, quel orgueil aſſez inſenſé dans leurs Chefs a pu leur perſuader que les Peuples une fois ſoumis avoient perdu le droit de jamais exprimer leurs volontés? Quelle préſomption a pu faire croire à un foible mortel qu'il avoit aſſez de vertus, de talens, de génie pour gouverner par ſa volonté abſolue des Peuples nombreux, pour veiller aux beſoins d'une Nation étendue, pour donner des Loix toujours utiles & infaillibles à ſes Sujets? Quelle yvreſſe a pu les empêcher d'entendre la voix de la Nature & de la raiſon qui leur annoncent que leurs engagements avec les Peuples ſont réciproques, & qu'en refuſant de les remplir, ils invitoient ces Peuples à y manquer à leur tour.

Cependant des vérités ſi ſenſibles ont été preſque toujours méconnues, & des Souverains, & des Peuples. Si les premiers ſe ſont crus en droit d'abuſer de leur pouvoir, leurs Sujets, par un étrange aveuglement, ſont parvenus à ſe perſuader que tout étoit permis à leurs Chefs, & qu'en ſe ſoumettant à eux, il ne leur reſtoit pas même le droit de ſe plaindre de leurs injuſtices les plus criantes & de leur tyrannie la plus avérée. Par quels preſtiges, des Nations entieres ont-elles pu s'avilir au point de croire qu'elles étoient faites pour être les jouets des paſſions de leurs Souverains? Comment ont-elles adopté des notions ſi contraires à leurs intérêts? Il n'eſt qu'une cauſe dans le monde capable de produire des effets ſi bizarres; c'eſt la ſuperſtition, toujours en contradiction avec la Nature. Elle forma les Dieux ſur le modele des Monarques corrompus, elle transforma enſuite ces Monar-

ques en Dieux. Dans presque toutes les contrées du monde, le sacerdoce occupa le trône. Les Ministres de la Divinité partagerent avec elle, les hommages & les respects de la terre. Représentans visibles des êtres invisibles, de qui les mortels faisoient dépendre leurs destinées, il fut un tems où les Prêtres furent dans tous les climats les Souverains, les Législateurs & les Oracles des Nations. Ce Gouvernement sacerdotal fut nommé *Théocratie*. Les Dieux furent censés gouverner eux-mêmes, tant que leurs ministres régnerent sur les hommes.

§. XIII. *Abus de ce Gouvernement.*

Par une suite nécessaire d'un pouvoir illimité, le sacerdoce en abusa. Endormi au sein de la mollesse, de la grandeur, de l'opulence, il fut obligé de souffrir que l'ambition des guerriers ou la volonté des Peuples arrachât de ses mains un pouvoir devenu trop indolent ou trop incommode. Des Nations belliqueuses ne purent longtems s'accommoder de Souverains que leurs fonctions paisibles, leur inactivité, leur inexpérience éloignoient des combats; il leur fallut des Chefs plus agissants, elles choisirent donc de nouveaux Rois. Obligé de céder à la force & dépouillé de la puissance suprême, le Sacerdoce voulut au moins retenir une portion de l'autorité & de l'indépendance dont il avoit joui. Tantôt il intimida, tantôt il flatta les Souverains. Presque toujours il osa tout impunément. Cet ordre, respecté par les Peuples, en imposa à leurs Chefs. En un mot, soit par audace, soit par ruse, il prit de l'ascendant sur les Princes. Il excita leur

orgueil, il alimenta leur ambition, il travailla ſur-tout à rendre leur autorité ſacrée, à condition néanmoins de la partager avec eux. Parvenu à ſes fins, il perſuada aux Peuples que le pouvoir que leurs Chefs tenoient, ſoit de la force, ſoit du conſentement des hommes, étoit une émanation de la puiſſance ſuprême qui gouverne l'univers. Ainſi les droits des Souverains ſe changerent en des *Droits divins;* leur autorité fut irrévocable, & leurs actions furent ſouſtraites au tribunal des Nations: ces Nations aveuglées adopterent ces idées ſurnaturelles & ſur la foi de leurs guides religieux, eurent pour leurs Chefs une vénération auſſi profonde, une ſoumiſſion auſſi peu raiſonnée que pour les Dieux dont elles les crurent les images. Ainſi les Rois devinrent des Dieux, ils ne furent plus comptables de leurs actions à leurs Sujets: la Société dégradée, avilie, anéantie, perdit tous ſes droits; elle fut éclipſée par la majeſté du trône: ſoumiſe ſans réſerve aux volontés de ſes Maîtres les plus déraiſonnables, elle ſe crut deſtinée par le ciel à ne travailler que pour eux: elle ſe perſuada que l'oiſiveté, le faſte, la licence, le droit d'opprimer & d'être injuſte étoient leur partage; & que le travail, l'abjection & l'eſclavage étoient le ſort réſervé pour elle-même; elle vit le Très-Haut dans ſes Tyrans les plus pervers; elle n'oſa plus lever ſur eux ſes regards, & proſternée dans la pouſſiere, elle attendit leurs decrets en ſilence.

Telle fut la vraie ſource de la corruption des Rois & de l'aviliſſement des Peuples. Le Souverain fut tout, ſa Nation ne fut plus rien:

la volonté publique disparut, celle d'un seul devint la Loi. Ainsi naquirent le Despotisme, le Pouvoir arbitraire & la Tyrannie: en un mot, le Gouvernement dégénéra en un abus honteux du pouvoir, contre lequel les Nations subjuguées n'eurent plus la liberté de réclamer. La Royauté devint un mystere. Un seul homme dans chaque Société fut l'objet des soins, des travaux, des regards de tous; ses caprices furent appellés des Loix; sa force lui tint lieu de droits; la foiblesse & la lâcheté des Peuples passerent pour des consentemens; & sur les ruines de la félicité publique, on érigea un trône aux passions, aux fantaisies, à l'orgueil du Monarque divinisé.

§. XIV. *La Licence ne peut être autorisée par la Divinité.*

En supposant la vérité des principes merveilleux sur lesquels se fondent ces prétentions fastueuses: en consentant pour un moment à regarder les Rois comme les images de la Divinité, que pourra-t-on en conclure? Sera-ce des Dieux méchants, cruels, injustes, malfaisants, en un mot, des Démons qu'ils devront représenter? S'il est un lien secret qui unisse les créatures au Créateur, c'est, sans doute, l'espérance des biens qu'elles en attendent. S'il existe une Providence occupée des mortels, si elle leur a donné des Loix, si Dieu lui-même s'est soumis à des devoirs, à des regles envers l'homme, Dieu est lié par ses promesses, il doit des récompenses pour les vertus qu'il ordonne; il ne peut punir que ceux qui violent ses décrets. La bonté, la justice divine sont les seuls liens qui unissent

l'homme à son Dieu. Mais si tout est permis aux Monarques, s'ils ne doivent rien à leurs Sujets, s'ils sont dispensés des Loix de l'équité, de la raison, de la bienfaisance, ne se mettent-ils pas au-dessus de la Divinité-même qu'ils disent représenter ?

Ainsi, même en accordant une origine céleste à l'Autorité Souveraine, dès que l'on suppose dans le Monarque de la Nature, bonté, justice & raison, l'on est en droit d'exiger ces qualités de ceux qui se vantent de tenir leur pouvoir de ses mains. Dira-t-on qu'un Dieu que l'on appelle bon, parce qu'on lui suppose de la tendresse pour les hommes, veut être représenté sous les traits d'un Tyran ? Peut-il approuver qu'un homme, lorsque ses passions le changent en une bête féroce, ait le droit exclusif de dévorer ses semblables ? Ce Dieu consent-il qu'un mortel, qui réellement ne differe en rien des autres, viole suivant ses caprices les Loix qui maintiennent l'existence de ses créatures ? A-t-il résolu dans ses décrets éternels qu'un seul membre de chaque Société profitât du travail de tous les autres, ne s'occupât que de son propre bonheur, & rendît à son gré le plus grand nombre malheureux ? Les ministres de la Religion sont en contradiction avec leurs propres principes, lorsqu'ils s'efforcent de rendre sacrée, l'autorité des Tyrans, & de mettre leur personne sous la sauve-garde du ciel.

§. XV. *Du Droit Divin.*

Ceux qui fondent le pouvoir des Rois sur la volonté divine, ou qui affectent de paroître le

plus persuadés des *Droits divins* de leurs Souverains, ne laissent pas de contredire par leur conduite ces spéculations merveilleuses. N'est-ce pas en effet un attentat sacrilege, une contradiction évidente, que de suspendre l'obéissance à des ordres émanés d'un maître établi par la Divinité même? N'y a-t-il pas de la témérité à résister à un Monarque qui est l'image du Très-Haut? La soumission la plus abjecte & la moins raisonnée devroit être la suite nécessaire d'un principe si merveilleux; les vils esclaves de l'Asie qui, sans murmure, se soumettent aux fantaisies de leurs Sultans Despotiques, & qui reçoivent avec joie la mort même de leurs mains, sont, sans doute, plus conséquents, que des Prêtres Européens qui, convaincus du droit divin de leurs Monarques, ne laissent pas de résister à leurs ordres, ou que des Magistrats qui ont la témérité de leur faire des représentations?

Le bon sens nous prouvera toujours que, de quelque maniere que le Gouvernement se soit établi, les Souverains demeurent soumis à des regles suffisamment indiquées par l'intérêt de la Société qui doit être pour eux la Loi suprême: il ne leur est point permis de substituer leurs volontés à cette Loi, ni leur intérêt personnel à l'intérêt général. Ainsi tout conspire à montrer que le pouvoir absolu est un délire; que le Despotisme & la Tyrannie, ainsi que l'Anarchie, ne peuvent être appellés des Gouvernements; que les Despotes & les Tyrans, sont des usurpateurs, des voleurs, des brigands. Tout Gouvernement suppose des rapports entre celui qui gouverne & ceux qui sont gouvernés; les devoirs des uns & des autres sont les résultats de ces rapports

expliqués par les Loix, qui seules conferent des droits, parce qu'elles sont l'expression de la volonté de tous: or tous veulent l'ordre, parce que c'est de l'ordre que résulte le bonheur; un pouvoir sans bornes ne peut être qu'un désordre.

§. XVI. *La possession ne peut légitimer l'abus du Pouvoir.*

Vainement les fauteurs du pouvoir arbitraire fondroient-ils leurs droits sur une possession antique & non interrompue, sur le silence des Peuples, sur un exercice non disputé pendant un grand nombre de siecles; sur des prérogatives accordées par le corps même de la Nation: la violence, l'oppression, la crainte, la crédulité, les préjugés, l'imprudence parviennent souvent à engourdir les Peuples, à fasciner leur entendement, à briser en eux le ressort de la Nature. L'ignorance rendra toujours les hommes lâches, esclaves & malheureux. Mais lorsque des circonstances favorables ouvrent les yeux des Peuples, lorsqu'ils entendent la voix de la raison, que dis-je? lorsque la nécessité les force de sortir de leur léthargie, ils rougissent de leurs foiblesses & de leur aveuglement. Ils voient alors que les droits prétendus de leurs Tyrans ne sont que des effets de l'injustice, de la force, de la séduction, qui jamais n'ont pu détruire les droits éternels de l'homme. C'est alors que les Nations rappellées à leur dignité, se souviennent que ce sont elles-mêmes qui ont établi l'autorité: qu'elles ne se sont soumises que pour se rendre plus heureuses: que la Loi n'est faite que pour représenter leurs volontés, & que lorsque le pouvoir souverain

s'écarte de leur plan, elles rentrent dans leur indépendance primitive & peuvent révoquer des pouvoirs dont on abuſe indignement.

En un mot, ſi, comme on n'en peut douter, l'Autorité Souveraine n'a réellement pour baſe que le conſentement des Peuples, les Peuples n'ont jamais pu conſentir qu'un ſeul ou que pluſieurs Citoyens euſſent irrévocablement le droit de rendre tous les autres malheureux. Si l'Autorité Souveraine ſe fonde ſur la conquête, c'eſt-à-dire ſur une force injuſte, tout Citoyen audacieux pourroit légitimement s'en emparer, ou tout Citoyen courageux ſeroit en droit de la détruire dès qu'il en auroit le moyen. Si cette autorité eſt émanée d'un Dieu juſte, & qui veut le bien-être des hommes, ce n'eſt qu'en exerçant la justice & en procurant des avantages à la Société, que les Souverains entreront dans ſes vues; en la rendant malheureuſe ils établiroient leur pouvoir ſur la volonté d'un être malfaiſant qui ſe plairoit à voir les humains dans l'infortune & à jouir de leurs douleurs, diſpoſitions que, ſans blaſphême on ne peut attribuer à la Divinité, dans laquelle on ne doit ſuppoſer ni malice ni cruauté.

§. XVII. *Nation repréſentée.*

Ainsi, ſoit que le conſentement des Peuples, ſoit que la conquête, ſoit que la Divinité aient établi le pouvoir d'un Souverain, ſoit que les Nations lui aient accordé la plus grande étendue, ſoit qu'elles l'aient reſſerré par des Loix expreſſes, il reſte toujours dans le corps de la Nation,

une volonté ſuprême, un caractere indélébile, un droit inaliénable, un droit antérieur à tous les autres droits. Mais, dira-t-on, qu'eſt-ce que la Nation? C'eſt le plus grand nombre des individus qui compoſent une Société. Comment réuniront-ils leurs volontés pour exprimer leurs intentions? Ce ſera par ſes *Repréſentans*; ſi elle n'en a point, ſes volontés n'en ſeront pas moins ſenſibles aux yeux de tout bon citoyen: ſi la Nation eſt gouvernée avec juſtice, ſi elle jouit de la ſûreté, ſi ſes terres ſont bien cultivées, ſi les poſſeſſions ſont invariablement aſſûrées à leurs propriétaires, ſi la Loi ſeule a droit de punir & de borner la liberté; ſi les beſoins naturels du plus grand nombre ſont ſatisfaits, les vœux de la Société ſont remplis, elle n'a rien de plus à prétendre. Le plus grand nombre eſt-il privé des avantages de la Nature? La perſonne & les poſſeſſions des Citoyens ſont-elles à la merci de l'injuſtice & de l'oppreſſion? Vivent-ils dans l'indigence & la miſere? Leurs champs ſont-ils incultes & abandonnés? Le Gouvernement néglige-t-il de les protéger? alors la Société malheureuſe dans le plus grand nombre de ſes membres, eſt évidemment mécontente; il ſuffit donc d'ouvrir les yeux pour juger de ſon vœu: elle ne peut approuver un état violent & contraire au but de l'aſſociation, alors ſi le Souverain refuſe de l'entendre ou de remédier à ſes peines, il ne mérite plus de commander; s'il eſt privé de ſon pouvoir, la Société lui rend juſtice; elle ne fait qu'uſer de ſes droits, antérieurs à ceux des Chefs qu'elle avoit choiſis pour la guider vers le bonheur.

§. XVIII. *Danger des troubles.*

La Société eſt dans un état de maladie, lorſqu'elle eſt mal gouvernée; elle eſt alors en droit de chercher des remedes; mais pour ſon intérêt, elle ne doit recourir qu'à ceux qui ne ſont point nuiſibles à elle-même. En Politique comme en médecine, les remedes violents ſont toujours dangereux; on ne doit les employer que lorſque l'excès des maux les rendent abſolument néceſſaires. Il eſt donc à propos de temporiſer avec le mal, tant qu'il eſt ſupportable, de laiſſer quelque choſe à faire au tems & à la Nature. L'expérience nous montre en effet que rien n'eſt plus funeſte que les remedes que l'imprudence, la précipitation ou la paſſion appliquent trop communément aux maux des Nations. Les Etats périſſent ſouvent des ébranlements trop vifs que leur donnent les criſes dont ils eſpéroient le retour de la ſanté. Un Peuple doit ſupporter ſes maux toutes les fois qu'il lui en coûteroit trop de ſang pour les guérir. Il eſt ſage de vivre avec des infirmités que l'on ne pourroit détruire ſans accélerer ſa propre deſtruction. Une Nation, comme un individu, a reçu de la Nature le droit inaliénable de ſe défendre contre un ennemi; elle peut, ſans doute, ſe ſoulever contre le Tyran qui l'opprime; mais tous deux ſont imprudents & aveugles, lorſque, pour ſe défaire de l'ennemi, ils s'expoſent à ſe priver de la vie. Il faut conſentir à ſouffrir, dès qu'il peut réſulter de plus grands inconvénients du remede, que du mal même.

Ces vérités ſont ſenties par inſtinct dans presque toutes les Sociétés: malgré leur amour du bien-

bien-être & leur répugnance pour le mal, la crainte de plus grands maux les retient dans l'inertie. Si la raison guidoit les hommes, si les volontés des Citoyens pouvoient se réunir, si l'enthousiasme politique ne les aveugloit souvent, rien ne seroit plus facile que d'écarter les maux à mesure que la Société les ressent; mais ce sont toujours des passions qui s'opposent à des passions. Dès que l'imagination se peint & s'exagere ses malheurs, les hommes se réveillent comme en sursaut; leur fureur allumée ne connoît point de bornes, & dans leur aveuglement ils ne font souvent que redoubler le poids de leurs infortunes. Ainsi la Tyrannie succede à la Tyrannie, le Despotisme passager est suivi de l'Anarchie ou d'un Despotisme encore plus cruel. Un Sultan étranglé aura pour successeur un Sultan encore plus digne de l'être. Charles I. perd le trône & la vie pour expier des fautes exagérées par des fanatiques; l'Angleterre tombe dans les fers d'un hypocrite ambitieux qui, sous prétexte de la protéger, se sert des fureurs d'un petit nombre d'insensés pour établir sans obstacle sa propre Tyrannie.

Dans les révolutions, les hommes guidés par la fureur ne consultent jamais la raison; leur imagination exaltée fait qu'ils portent tout à l'excès, & n'envisagent que le moment. Aveuglés par des ambitieux, par des fanatiques ou par des charlatans politiques, pour guérir un mal léger que la raison eût montré nécessaire, ou que le tems eût aisément fait disparoître, les Peuples se font souvent des plaies profondes qui finissent par entraîner la ruine du Corps Politique ou par l'affoiblir sans fruit.

Il n'en seroit pas de même, si la Société étoit assez éclairée ou de sang froid, pour travailler avec prudence à sa guérison, ou si guidée par des hommes vertueux, elle cherchoit les remedes les plus convenables à ses maux: sans tumulte, elle réprimeroit alors des Chefs devenus injustes; elle établiroit sa sûreté; elle rentreroit en possession du pouvoir dont on auroit abusé contre elle & qu'elle n'eût pas songé à reprendre, si en temporisant elle n'eût mis son existence en danger.

§. XIX. *La Société est toujours maîtresse de la Souveraineté.*

Si la Nation seule a droit de conférer le pouvoir suprême, elle seule a droit de le reprendre. Le Citoyen est un usurpateur, dès qu'il veut juger pour elle. Si c'est un crime d'ôter la vie à son semblable, c'est un attentat bien plus criminel encore, d'arracher la vie à ceux qui gouvernent; c'est une témérité sacrilege, d'exposer une Nation par une vengeance qu'elle n'a point avouée, à des maux souvent plus cruels que ceux qu'elle éprouve. Le Citoyen doit supporter avec la Patrie les maux qu'elle éprouve en silence & sacrifier à son repos ceux qu'il endure tout seul. Il doit ou fuir ou rester tranquille, tant qu'il est seul à se plaindre: il doit se joindre à tous lorsque tous se plaignent.

Il est, sans doute, honteux pour le genre humain d'avoir presque toujours méconnu des verités si frappantes. C'est à cet aveuglement que l'on peut attribuer une foule de maux que

les Gouvernements ont faits aux hommes. Les Souverains des Nations, destinés par elles à les conserver, à les maintenir dans une existence heureuse, ont communément employé les forces qu'elles leur avoient confiées, pour les priver de la liberté, de la propriété, de l'usage de la raison, & les soumettre à des Loix qui n'étoient plus l'expression que des caprices & des fantaisies de ceux qui, sans aucun droit, les imposoient aux hommes. Delà naquirent l'esclavage & ces abus continués dont des Chefs ambitieux furent se faire des titres que la force contraignit les Nations de reconnoître en frémissant.

Mais les principes qui viennent d'être établis suffiront pour distinguer les titres légitimes des titres usurpés, ou pour apprécier les droits des Souverains. Ils sont toujours les mêmes en tout pays, sous quelque nom que l'on désigne les Chefs de la Société: les noms ne changent rien à l'essence des choses.

Ainsi qu'est-ce qu'un Monarque? C'est un homme à qui sa Nation suppose les vertus, les talents, les qualités nécessaires pour lui procurer les avantages qu'elle est en droit d'exiger. Un Roi est un Citoyen choisi par ses Concitoyens pour parler & pour agir au nom de tous, pour être l'organe & l'exécuteur des volontés de tous, pour être le dépositaire du pouvoir de tous. Suivant les conditions expresses que les Nations leur ont imposées, les Rois les représentent en tout ou en partie. Lorsque leur pouvoir n'a point été limité, c'est-à-dire, quand la Nation ne s'est point expressément réservé quelque part dans la législation, l'autorité que le Monarque

exerce peut être nommée *absolue*. Mais lorsque la Nation par des conventions connues a stipulé avec son Monarque ou s'est réservé par des actes authentiques l'exercice d'une portion du pouvoir, la Souveraineté se nomme Monarchie *Mixte*, *Limitée*, *Tempérée*. Dans l'un & l'autre de ces cas, le pouvoir du Monarque n'a pourtant dans la réalité que la même étendue. L'omission d'une formalité ne peut anéantir à jamais les droits de la Société. Aux yeux de l'équité, les Monarques à qui les Peuples n'ont imposé aucunes conditions, ne sont pas plus en droit de les opprimer ou de leur nuire, que ceux dont ils ont le plus soigneusement limité l'autorité.

§. XX. *Questions Naturelles.*

UN grand nombre d'Auteurs trompés par le son des mots, ou dans la vue de flatter, ont cru que le titre de *Monarque absolu* annonçoit un pouvoir qui ne connoissoit d'autres bornes, que celles de sa propre volonté. Cette erreur propagée par l'intérêt des Courtisans, par l'ambition des Ministres, a fait de la plupart des Rois, des êtres divins, mystérieux, inconcevables, dont les Nations aveuglées ne se sont plus permis d'examiner les droits. Subjuguées par la force, par l'habitude & par l'opinion, elles se sont cru engagées à subir sans murmure le joug le plus accablant, le plus révoltant, le plus contraire à leur Nature, le plus opposé au but de toute association.

CES idées, comme on l'a vu, ont ouvert un champ sans bornes aux passions des Rois, qui,

par une pente naturelle à tous les hommes, s'occuperent uniquement de se rendre puissants, riches & heureux, & sacrifierent à l'agrandissement de leur pouvoir, le bonheur des Nations confiées à leurs soins. Ainsi les Sociétés ne trouverent souvent, que des ennemis & des oppresseurs dans ceux qu'elles avoient choisis pour être leurs défenseurs, leurs guides, & leurs peres; elles oublierent qu'elles ont une volonté; l'inhabitude de l'exprimer, en étouffa le ressort; & d'âges en âges une race de mortels malheureux transmit à sa postérité, ses infortunes & ses préjugés.

Pour détruire des erreurs dont les suites sont si funestes au genre humain, il suffit de rapprocher, en peu de mots, les principes qui viennent d'être établis. Simplifions-les encore, & que le bon sens résolve les problêmes qui vont être proposés.

1°. Un Roi cesse-t-il d'être un homme? Du moment qu'il est revêtu de la Puissance Souveraine, passe-t-il à une espece nouvelle? Devient-il un être d'un ordre plus sublime? Son rang le dispense-t-il des devoirs de la Nature Humaine?

2°. Y eut-il des Sociétés avant qu'il y eût des Monarques? Peut-il y avoir des Rois, sans qu'il existe des Nations? Un Souverain n'est-il pas membre de la Société qu'il gouverne? Est-il seul destiné à recueillir les fruits de l'association générale?

3°. Le tout doit-il céder à sa partie? La vo-

lonté d'un ſeul doit-elle l'emporter ſur les volontés de tous? Eſt-il dans chaque Société, un être privilégié qui ſoit diſpenſé d'être utile? Le Souverain eſt-il ſeul dégagé des liens qui uniſſent tous les autres? Un homme peut-il lier tous les autres, ſans leur tenir lui-même par aucun lien?

4°. En ſuppoſant l'Autorité Souveraine émanée de la Divinité, peut-on croire qu'un Dieu juſte ait deſtiné des millions d'êtres de la même eſpece, à contribuer gratuitement au bonheur d'un ſeul d'entre eux? Le Ciel auroit-il condamné tous les Peuples de la terre au travail, à l'indigence, aux larmes, pour repaître la vanité, les fantaiſies, l'ambition d'un petit nombre d'hommes ou de familles qui les gouvernent?

5°. De quelle Nature peut être cette vertu divine communiquée aux Monarques, qui rend leur autorité irrévocable même aux yeux de ceux qui l'ont conférée? Le Droit *Divin* prive-t-il une Nation du droit Naturel de ſe défendre, de ſe conſerver, de repouſſer tout ennemi qui l'attaque? Dieu donne-t-il au Souverain, le droit excluſif de l'offenſer impunément? Ote-t-il aux Nations le droit de veiller à leur ſûreté & de ſe garantir de leur perte?

6°. La poſſeſſion d'un pouvoir injuſte dans ſon origine, maintenu par la force, ſupporté par la foibleſſe, eſt-elle un titre que la juſtice, la raiſon & la force ne puiſſent jamais détruire?

7°. N'est-ce que pour commander, que les Monarques ſont faits? N'eſt-ce que pour obéir, que leurs Sujets ſont deſtinés? N'eſt-ce en vue

d'aucun profit, que les hommes ont renoncé à l'usage d'une partie de leur liberté, de leur propriété, de leurs forces? En se soumettant à l'un d'entre eux, ont-ils prétendu s'interdire à jamais tous les moyens légitimes de travailler à leur propre bonheur? Ont-ils voulu conférer à quelqu'un le droit de les rendre malheureux sans ressource?

8°. ENFIN supposera-t-on qu'une Nation ait prétendu que son sort dépendît du caprice d'un seul homme qui, par ses passions, ses foiblesses ou ses folies, pût à chaque instant la conduire à sa ruine, sans que jamais il lui fût permis de mettre obstacle à ses projets?

§. XXI. *Le pouvoir arbitraire est contre Nature.*

C'EST à des questions si simples, que peuvent se réduire toutes les disputes sur les droits réciproques des Souverains & des Sujets. Lorsque les préjugés permettront à l'équité de se faire entendre, elle décidera sans balancer que la Société n'a pu choisir des Rois, ou consentir à se soumettre à une autorité quelconque, que dans la vue de se procurer par là des avantages qu'elle n'auroit pu obtenir autrement. Le bon sens nous criera qu'une Nation n'a jamais pu vouloir qu'un seul de ses membres fût heureux aux dépens de tous les autres. La voix de la Nature réclamera sans cesse pour les Peuples, lorsqu'une injuste oppression les retiendra sous un joug auquel la Nature Humaine ne peut pas consentir.

S'IL n'est point d'autorité légitime sans le

consentement des Peuples; si les Nations ne peuvent se soumettre qu'à des loix conformes à leur Nature; enfin si la Société ne peut renoncer à son bien-être, il suit qu'elle ne peut acquiescer à l'oppression, sous quelque forme qu'elle se montre: il suit qu'elle peut reprendre ses droits & se servir de la force pour repousser la force qui l'accable: les nœuds qui l'unissent à ses Chefs, ne peuvent être que conditionnels; dès qu'ils les rompent, ils sont brisés pour elle. Quels titres, quelles conventions, quels pactes pourroient la priver pour toujours de la faculté de se conserver?

Le Pouvoir Souverain n'est plus que la guerre d'un seul contre tous, dès que le Monarque franchit les bornes que lui prescrit le vœu des Peuples; son autorité ne subsiste qu'autant que la force les oblige de plier. Ainsi le Pouvoir *Arbitraire* est un pouvoir contre Nature, incapable d'assûrer ni l'autorité du Souverain, ni la tranquillité des Sujets: il seroit insensé qu'il fût approuvé par les Nations qui ne peuvent sans folie supposer dans tous ceux qui les gouvernent, la volonté ou la capacité de travailler à leur bonheur. L'exercice en seroit injuste, en ce qu'une volonté unique s'arrogeroit le droit de contredire toutes les autres. Elle seroit une tyrannie & une usurpation, en ce qu'elle priveroit les hommes par la force, des droits essentiels & sacrés dont ils ne peuvent être dépouillés. Un pouvoir de cette espece n'est plus un Gouvernement; c'est un abus, un brigandage, un désordre. Pour être Souverain absolu, il faudroit être souverainement sage; si la sagesse des Prin-

ces à des limites; si leurs lumieres sont bornées; si ceux qui les conseillent sont sujets à se tromper, il faut que leur pouvoir reconnoisse des bornes. Vouloir avec des forces & des connoissances limitées, exercer un pouvoir illimité, c'est prétendre follement s'élever au dessus de la Nature Humaine.

§. XXII. *De la vraie Souveraineté.*

Il n'y a qu'une Souveraineté soumise aux loix de l'équité, que l'on puisse regarder comme un Gouvernement approuvé par un Peuple. L'administration est alors à l'abri des factions que la diversité des intérêts fait naître très souvent dans les Nations, où plusieurs partagent l'autorité. Le Pouvoir Suprême représenté par le Prince ou par des Citoyens d'élite, se fait obéir volontairement des Peuples. Si l'État est Monarchique, alors toutes les forces rapprochées, concentrées, remises entre les mains d'un seul, agissent sans obstacle, & se portent avec promptitude où les besoins l'exigent. Le Monarque semblable à un pere de famille, commande à ses enfants, les a perpétuellement sous les yeux, leur laisse l'usage de leur liberté & ne les prive que d'une licence qui leur deviendroit dangereuse. Comment un vrai Monarque sépareroit-il ses intérêts de ceux d'une famille qui le regarde comme son chef? Ne ressembleroit-il point à un pere dénaturé qui, par une négligence indigne, livreroit ses enfants à l'abandon, ou chercheroit à leur ravir des avantages qu'il doit leur procurer?

Sous des Souverains équitables, les Loix fondées sur l'intérêt de tous, sur leurs besoins, ne sont que l'expression de la volonté publique, & remédient sans délai aux maux de la Société. Si la constitution de l'Etat met le Chef dans le cas de consulter son Peuple, il en résulte une obéissance raisonnée; ses ordres deviennent pour lors le vœu de la Nation; on s'y soumet avec joie, parce qu'on en connoît le but & les motifs: la liberté du Citoyen n'est point révoltée d'une obéissance qui n'est qu'un sacrifice à son propre intérêt. Des Loix justes faisant la sûreté de tous, le Monarque lui-même ne peut s'en dispenser; il sait que ni son titre, ni son rang, ni son pouvoir ne peuvent le soustraire à la volonté générale; pour la rendre respectable, il doit la respecter lui-même.

§. XXIII. *Des Privileges.*

Cela posé, de quel droit les Princes soumis eux-mêmes aux Loix, s'arrogeroient-ils le pouvoir d'en dispenser les autres? Quelle force pourront avoir des regles versatiles, obligatoires, pour les uns & sans force pour ceux que la faveur prétendroit distinguer? Si sans se nuire à elle-même, la Société ne peut qu'étendre & appliquer les Loix immuables de la Nature, comment les organes & les exécuteurs de ses volontés pourroient-ils dispenser quelqu'un d'y obéir? Toute exemption de la Loi est une injure faite à la Loi & à la Société; la Loi est-elle utile & juste? Elle doit commander à tous; est-elle injuste, inutile ou nuisible? Elle doit être anéantie pour tous. Nul Citoyen, s'il avoit de l'équité

ou s'il réfléchissoit, ne pourroit être flatté de jouir à l'exclusion de ses concitoyens de privileges injustes qui l'exposent à la haîne de ses associés, ou séparent son intérêt du leur. Le droit de faire le mal impunément, ne peut flatter qu'un scélérat, un mauvais Citoyen. Est-il une vanité plus détestable, que celle qui met sa grandeur ou sa gloire dans le pouvoir de nuire? Est-il une vanité plus puérile & plus inconsidérée, que celle de ces prétendus Grands qui se croient honorés par d'indignes privileges que le despotisme peut accorder & révoquer sans raison?

Quelles idées les Peuples auront-ils de l'équité? Quel respect auront-ils pour les Loix lorsqu'ils les verront foulées aux pieds par leurs maîtres, & insolemment violées par les Grands qui les entourent? N'est-ce pas faire mépriser & détester la loi, que d'y soustraire les Grands & de s'en servir pour écraser les Petits? Quelles notions de justice doit-on avoir dans ces pays où les Nobles, c'est à dire les Citoyens les plus riches, sont exempts des impôts dont le Pauvre est surchargé!

Si les Loix ne sont faites que pour établir un juste équilibre entre les membres d'un Etat, si elles doivent remédier aux inconvéniens qui pourroient résulter de l'inégalité naturelle des hommes, les exemptions de la Loi rendent ces vues inutiles; elles augmentent l'inégalité; elles la font sentir d'une façon douloureuse; elles privent quelques Sujets, des avantages qu'elles accordent à d'autres; enfin elles invitent des Citoyens à se séparer de leurs Concitoyens, à distinguer leurs intérêts de ceux de la Société. L'esprit de corps

fût & sera toujours contraire à l'esprit de Société.

L'ACCEPTION des personnes est une source intarissable de maux dans les Nations : la partialité des Souverains détruit toute justice ; & sans justice, la Société devient le théâtre de l'oppression & du désordre. Il n'est gueres de pays dans le monde où la Loi parle également à tous les Sujets ; sévere pour le foible & le pauvre, elle adoucit sa voix pour les riches & les grands. Indulgente pour les uns, elle écrase les autres. Il faut presque par-tout du crédit, du pouvoir, de la protection, des richesses, pour obtenir les objets sur lesquels on a les droits les plus légitimes ; enfin presqu'en tout pays, il est permis à quelques Citoyens d'être injustes & de mal faire. La Loi est inutile, & l'autorité devient inique, lorsque les hommes ne sont point récompensés ou punis en raison de l'emploi utile ou nuisible qu'ils font de leurs facultés.

§. XXIV. *Droits du Souverain sur la propriété.*

LES Souverains croient d'ordinaire que leur pouvoir leur donne des droits illimités sur les biens de leurs Sujets. Chargés par la Société de la protéger & de lui procurer les avantages qu'elle desire, ils ne jouissent du pouvoir, que pour assûrer la personne & les possessions de ses membres, pour les garantir contre la violence & la fraude. Le droit de défendre peut-il donc conférer le droit de prendre les biens que l'on doit protéger ? L'Autorité Souveraine n'est armée d'un si grand pouvoir, que pour opposer des barrieres

plus fortes & des remédes plus prompts aux passions des Sujets, & non pour mettre le Souverain à portée de donner un libre cours à ses propres passions. La liberté, la propriété, la sûreté sont les uniques liens qui attachent les hommes à la terre qu'ils habitent. Il n'est point de Patrie, dès que ces avantages ont disparu.

En se soumettant à l'Autorité Souveraine, les Nations ont dû, sans doute, consentir à lui fournir tous les moyens de travailler efficacement à leur bonheur: ainsi chaque individu a sacrifié une portion de ses biens pour contribuer à la conservation de la propriété totale. Telle est la source de l'impôt. Il n'est juste, que lorsque la Nation consent à s'y soumettre; son usage n'est légitime, que lorsqu'il est fidélement employé à la conservation de l'État. L'utilité publique doit être sa mesure invariable; la proportion des possessions & des bienfaits dont on jouit est la regle de ce que chacun des membres doit contribuer. Les impôts sont des vols, dès qu'ils cessent d'avoir pour objet les moyens de conserver l'Etat & d'affermir son bonheur. Le Prince est un brigand, un concussionaire, quand il emploie la force pour ravir les biens d'une Nation sans avantages pour elle; il est un prévaricateur, un économe infidele, lorsqu'il détourne à son propre usage les richesses dont il n'est que l'administrateur & le dépositaire: il est coupable, lorsque contre l'intention publique il prodigue en dépenses inutiles, en un faste orgueilleux, en des libéralités peu méritées, les trésors destinés aux besoins de l'État.

§. XXV. *Du droit de faire la guerre.*

La Guerre eſt pour les Nations une ſource féconde de calamités, de véxations, de ruine. C'eſt ſous prétexte de guerres, que les Peuples ſont écraſés d'impôts. Tout Prince guerrier eſt, & l'ennemi de ſon Peuple, & le fléau du genre humain.

Le tumulte des combats permet rarement d'entendre le cri de la juſtice ou la voix douce de la raiſon. Ce n'eſt qu'en gémiſſant qu'un bon Roi prend les armes. Un Prince belliqueux ne commande qu'à des Peuples ruinés: une Guerre injuſte eſt le plus grand des forfaits; une guerre inutile eſt le comble du délire. C'eſt pour la conſervation de ſon Peuple, c'eſt pour l'intérêt, de ſon Peuple, c'eſt de l'aveu de ſon Peuple, qu'un Souverain doit faire la guerre; dès que le danger finit, la guerre doit ceſſer. Tout Conquérant eſt un fou qui commence par ruiner ſes Sujets, pour avoir l'avantage de ruiner ceux des autres.

L'idée ſeule de la guerre, de ſes détails affreux, de ſes conſéquences durables, ne devroit-elle pas déchirer le cœur de tout Prince en qui la juſtice, l'humanité, la raiſon n'ont pas été complettement étouffées? La vaine gloire qui réſulte de la deſtruction, eſt-elle faite pour flatter un être raiſonable?

Le Souverain a droit de faire la guerre, non pour ſes propres intérêts, mais uniquement pour ceux de ſa Nation: il n'y a qu'un tyran qui puiſſe ſacrifier ſon Peuple à ſes propres fantaiſies.

Ce n'eſt jamais qu'à regret qu'un bon Prince fait uſage du glaive que ſes Peuples lui ont remis. Si d'injuſtes aggreſſeurs menacent ſes Etats, ſi d'avides voiſins veulent ravir à ſes Sujets, les avantages dont ils jouiſſent, c'eſt alors qu'il recourt à la force pour faire rentrer dans leur nature, des aveugles qui s'en veulent écarter. Mais il n'ignore pas que les lauriers de la victoire ſont presque toujours également teints du ſang de ſes Sujets & de ſes Ennemis. La guerre eſt une criſe quelquefois néceſſaire, mais qui affoiblit toujours le tempérament de l'Etat. *Je crains bien plus*, diſoit Alphonſe de Caſtille, *les larmes de mon peuple, que les armes de mes ennemis.*

§. XXVI. *Le Souverain eſt le garant de la conduite de ſes miniſtres.*

Responsable à ſes Sujets de la capacité & de la conduite de ceux à qui il confie ſous lui les détails de l'adminiſtration, dans le choix de ſes Miniſtres, le vrai Monarque ne conſultera que le mérite, les talents, la vertu. La voix de la Nation les lui fera toujours connoître. Il ſe ſouviendra toujours que l'abus eſt preſque inſéparable du pouvoir. Vainement auroit-il pour ſes Sujets, les ſentiments qu'il leur doit: vainement s'occuperoit-il de leur bonheur; le bien-être des Nations, la ſûreté de l'Etat, l'attachement des Peuples pour leurs maîtres, dépendent de la conduite des hommes qu'ils rendent dépoſitaires d'une portion de leur autorité. Une juſte défiance tiendra donc les yeux du Monarque ouverts ſur la conduite de ſes Miniſtres. Il livrera à la ſévérité

des Loix, à l'indignation, à la vengeance de ses Peuples, ceux dont les excès les auront rendus malheureux. Le Souverain le plus juste peut être séduit & trompé par des Conseillers pervers, par des Ministres imprudents, par des Favoris incapables. Il doit écarter de sa personne le ressentiment de ses Sujets; leur haîne doit retomber sur les têtes coupables de ceux qui les oppriment, souvent à l'insu de leurs maîtres: le Souverain qui protege un Ministre criminel, se rend le complice de ses crimes & se charge de ses iniquités.

Une distribution équitable des récompenses & des peines met un Prince à portée de régner comme les Dieux. Dépositaire de ces deux grands ressorts du Gouvernement, il s'en servira pour encourager la vertu, le mérite, les talents ou pour forcer l'intérêt particulier à concourir à l'intérêt général. Rien de plus propre à décourager les Citoyens vertueux, que de leur ravir les récompenses qui leur sont dues; la vertu disparoît, dès que le vice est honoré. Personne ne travaille plus à se rendre utile, quand les bienfaits, les honneurs & les graces ne sont le prix que de la naissance, de la fortune, de la faveur. Les faveurs accordées à l'incapacité, à la médiocrité sont des vols faits au mérite; les récompenses données à celui qui sert la Société, sont des dettes que le Souverain acquite pour elle. Les graces légérement accordées, sont des injustices réelles.

§. XXVII.

§. XXVII. *La Souveraineté légitime protege la Liberté.*

Sous un Roi Citoyen, la Société sera libre; elle l'est toujours par-tout où les Loix sont respectées. Loin d'envier à ses Sujets les avantages que leur procure leur industrie, le Prince s'occupera sans cesse du soin de les augmenter. Loin de chercher à les asservir, il assûrera leur Liberté, ce bien si cher à l'homme, si nécessaire à son bonheur. Aussi éloignée d'une licence dangereuse, que d'un esclavage déshonorant, cette Liberté ne sera bornée que par la raison qui, commandant également au Monarque & aux Sujets, ne lie les mains des hommes, que pour les empêcher de se nuire, & leur permet de travailler sans obstacle à leur bonheur. La sagesse dégagée des entraves de la gêne, parlera librement aux Nations: un Monarque vertueux ne craint point les regards pénétrans de la raison; il sait que ses bienfaits seront bien mieux sentis par des hommes éclairés, que par des esclaves stupides; il sait que l'ignorance rend les hommes aveugles, pusillanimes & malheureux, il sait que les lumieres & la liberté leur éleveront le cœur & les rendront courageux & vertueux. Guidés par la reconnoissance, les Peuples chériront leurs loix, leurs institutions & le Monarque qui s'occupe de leur bien-être; les lumieres ne sont à craindre, que pour les imposteurs & les tyrans.

§. XXVIII. *Le Souverain doit être populaire.*

DANS un Etat bien gouverné, le vulgaire, ou le bas Peuple sera sur-tout l'objet des soins du Monarque. Détrompé de ces idées orgueilleuses qui font du Souverain un Dieu, & qui ravalent le Sujet laborieux au-dessous de la condition humaine, il s'occupe sur-tout de cette partie de ses Sujets que le travail fait subsister; il excite les arts à rendre leurs travaux moins pénibles. L'agriculture encouragée & soulagée fleurit & porte l'abondance dans toutes les parties de l'Etat. Le commerce honoré de l'estime & de la faveur du Gouvernement, étend au loin ses rameaux; il procure à la Société les choses que la Nature lui refuse, & multiplie pour elle les agréments de la vie. Le soldat contenu par une discipline sévere & soumis aux Loix ne se croit point en droit d'opprimer ou de mépriser ses Concitoyens qui le soudoient; il est un Citoyen intéressé comme les autres au maintien d'une Société qu'il est fait pour défendre: il sera le défenseur de la Patrie, & non l'instrument de son esclavage. Rien n'égale la puissance d'un Monarque que la vertu guide & que la raison éclaire. Tout un Peuple animé du même esprit que son Roi, s'identifie avec lui; il oppose un rempart impénétrable aux entreprises, à l'avidité, à l'ambition de ceux qui tenteroient de troubler sa félicité.

TELLE est la conduite que la sagesse inspire à tout Monarque. Telles sont les bornes qu'elle met au Pouvoir Souverain; tel est le plan que la volonté publique trace à tous ceux qu'elle rend dépositaires de son autorité.

§. XXIX. *Il doit connoître le vœu de sa Nation.*

MAIS pour que le Souverain connoisse les vœux de son Peuple, qui doivent être sa regle; ses besoins, auxquels il doit satisfaire; ses maux, auxquels il doit remédier, il faut que la Nation soit représentée par quelque corps qui fasse connoître au Souverain, les justes demandes de ses Sujets, & qui, sans jouir de l'autorité suprême, en dirige les mouvements, en tempere les effets, & l'arrête même, lorsqu'elle devient nuisible. Un Roi ne peut pas tout voir par lui-même; en vain se flatteroit-il de trouver dans son génie, les ressources nécessaires à la conduite de l'Etat; le pouvoir écarte presque toujours la vérité timide. Des courtisans, des ministres, des favoris peuvent égarer leurs maîtres; la voix de leurs Peuples ne les trompera jamais.

IL n'est presque point de Monarchies dans le monde, où le Souverain connoisse ses vrais intérêts ou sente des motifs pour faire le bien. Toujours sûr d'être secondé dans ses projets par des armées, de les voir applaudis par des courtisans flatteurs, de les faire exécuter par des troupes mercénaires, le Prince se met au-dessus de l'opinion publique, & n'a nul égard pour sa Nation. Une éducation dépravée lui laisse communément ignorer qu'il est homme; l'inhabitude de souffrir le rend insensible à la misere publique; l'ignorance du mal qu'il fait l'empêche d'en rougir; l'assûrance de l'impunité aguerrit sa conscience contre la honte & le remors; le tumulte, la dissipation, les plaisirs lui dérobent le

cri public; il faut donc que la Nation se réserve le droit de parler à ses Souverains que tout conspire à corrompre, à rendre aveugles, indolents ou méchants.

Un Prince raisonnable pourroit-il s'indigner des barrieres que la raison oppose à ses passions? Ne doit-il pas plutôt s'applaudir de la nécessité qu'elles lui imposent d'être juste, & de l'heureuse impossibilité où elles le mettent de se nuire? Que l'Usurpateur, le Despote & le Tyran insensé frémissent à la vue d'un frein dont ils méconnoissent les avantages, un Monarque vertueux limitera lui-même son pouvoir; quant au Monarque pervers, il a besoin que la force publique éleve une digue puissante contre ses déréglements: un Souverain incapable, communément gouverné par des flatteurs, des favoris, des ames viles, se croiroit-il plus deshonoré de se voir dirigé par la voix d'une Nation entiere dont les intérêts sont communs avec les siens, que de se rendre l'instrument abject des passions & des intrigues de quelques esclaves intéressés à le surprendre?

C'est à sa Nation bien plutôt qu'à un petit nombre de courtisans corrompus, qu'un Souverain doit donner sa confiance. L'expérience de tous les âges nous prouve que les Princes, ainsi que tous les hommes, ne se laissent que trop souvent séduire par des avantages futiles & passagers qui les aveuglent sur leurs plus grands intérêts; elle nous montre que la Puissance Suprême, loin d'être exempte des foiblesses humaines, y est continuellement exposée. Un seul Prince

suffit souvent pour renverser les Empires les mieux constitués. Un seul de ses caprices, une seule de ses foiblesses, un seul mauvais conseil, peuvent plonger des Nations florissantes dans l'abîme de la misere. Le Souverain le plus vertueux est souvent remplacé par le monstre le plus dénaturé. Domitien succede à Titus, Commode à Marc-Aurele. Le Monarque le plus humain, trompé dans le choix de ses ministres, livre quelquefois, sans le savoir, ses Peuples à l'oppression la plus cruelle, se rend lui-même odieux, contribue à sa propre ruine.

COMMENT remédier à ces maux inévitables de la condition humaine? Comment tenir en tout tems, l'Autorité dans ses bornes légitimes? Comment la faire concourir invariablement au bien-être de la Société? Il faut que la Loi commande; il faut que cette Loi soit armée d'une force plus grande que celle de l'homme; il faut que la Puissance Suprême soit contenue par des liens qui, attachés à la constitution de l'Etat, ne puissent être rompus sans l'ébranler & sans mettre en danger ceux qui voudroient les anéantir. Il n'y a que le partage du pouvoir qui puisse produire ces effets. Les Princes feront le bien, quand ils connoîtront leurs véritables intérêts; quand ils seront à portée d'entendre la vérité; cette vérité leur montrera les périls qui les menacent, dès qu'ils viennent à perdre l'affection des Peuples. Ils connoîtront les vœux, les besoins & les maux de leur Nation, lorsqu'elle sera représentée; leurs Loix seront l'expression de la volonté publique, lorsque la Nation aura part à la législation.

§. XXX. *Des corps intermédiaires.*

Ces vérités ont été ſenties par toutes les Nations Européennes. Si l'ignorance a ſoumis les Aſiatiques énervés à des maîtres abſolus, rarement les Peuples d'Europe ont-ils conféré à leurs Chefs un pouvoir illimité. Chez eux le Monarque fut preſque toujours obligé de s'aſſûrer du vœu de ſa Nation ſur tous les objets qui pouvoient l'intéreſſer. Telle eſt l'origine des *Dietes*, des *Etats*, des *Parlements* dont les droits ne ſe ſont affoiblis dans quelques contrées, que par l'indolence des Peuples, & par l'uſurpation, la ſéduction & la trahiſon des Cours; titres futiles! que la volonté des Nations pourra toujours anéantir. Comment les Souverains connoîtroient-ils les beſoins ou les plaintes de leurs Sujets, s'ils n'écoutent jamais que ceux qui ſont intéreſſés à les étouffer, & ſi les Peuples ne ſont repréſentés par des hommes légalement autoriſés à parler pour eux? Une Nation qui n'eſt point repréſentée, eſt ſemblable à un homme privé de la parole; il ne lui reſte que ſes bras pour faire connoître ce qu'il demande.

En choiſiſſant des Repréſentants, les Peuples forment des conſeils à leurs Souverains. Ces conſeils, pour exprimer fidélement les volontés des Peuples, doivent être compoſés de Citoyens que leurs lumieres, leurs talents, leurs vertus, & ſur-tout leurs intérêts perſonnels attachent à la Patrie, & mettent à portée de connoître ſes forces, ſa ſituation ſes beſoins. Des conſeils ainſi compoſés ne ſont-ils pas plus propres à guider un Monarque, que ne feroient des mini-

ſtres communément pervers, des favoris complaiſants, des courtiſans faméliques, qui ne connoiſſent point de Patrie, ou qui ne trouvent leur intérêt qu'à la fouler afin de partager ſes dépouilles? Nul homme n'eſt plus intéreſſé au bien de l'Etat, que celui qui ſouffre de ſes maux & qui jouit de ſes avantages; c'eſt la propriété, c'eſt la poſſeſſion des terres, qui lie l'homme à ſon pays & l'attache à ſes Concitoyens.

Les Peuples s'attachent naturellement à tous les Corps qui peuvent être une barriere entre eux & l'Autorité Souveraine; la Nobleſſe, le Sacerdoce, la Magiſtrature ont été ſucceſſivement les organes, les défenſeurs des Nations. Il eſt vrai que ſouvent les Peuples furent trompés; le rempart dont ils eſpéroient ſe couvrir, les écraſa de ſon propre poids, ou les livra lâchement au pouvoir qu'ils redoutoient. Tout Corps qui a droit de parler au Monarque, qui peut mettre obſtacle à ſes projets, qui peut amortir ſes coups, eſt ſûr de s'attirer la confiance des Sujets; ceux-ci trop communément ne connoiſſent le Pouvoir Suprême, que par les maux qu'il leur fait. Cette diſpoſition peut ſervir à nous expliquer pourquoi, de l'aveu tacite d'une Nation, il ſe forme quelquefois dans ſon ſein des Repréſentants, des Protecteurs, des Organes, qu'elle n'a point expreſſément choiſis. A moins que le torrent du Deſpotiſme ne parvienne à tout renverſer, il s'éléve, pour ainſi dire, de ſoi-même, des digues à l'Autorité.

§. XXXI. *Le Souverain ne peut refuser d'écouter sa Nation.*

Si toute autorité ne doit avoir pour objet que le bien-être de ceux sur qui elle est exercée, nul Souverain sur la terre n'a le droit d'imposer silence à son Peuple. Cette maxime peu conforme aux idées chimériques que la bassesse & l'esclavage s'efforcent d'accréditer, n'en est pas moins fondée sur la Nature & l'équité. L'esclave accoutumé dès l'enfance à regarder un Monarque comme un Dieu, ne peut concevoir que de foibles mortels puissent examiner ses droits ou discuter ses ordres. Des superstitions qui dépeignent l'Etre Suprême comme un Tyran à qui tout est permis, persuadent aux Nations qu'elles doivent sans murmurer se soumettre aux caprices des Princes, chargés de représenter la Divinité. Les Souverains que la flatterie empoisonne dès l'âge le plus tendre, se croient des êtres privilégiés, séparés, pour ainsi dire, de toute l'espece humaine, dont les volontés sont faites pour ne jamais trouver d'obstacles de la part des vils mortels. Des Ministres ambitieux & des Courtisans avides ne voient qu'avec frayeur, les bornes que les Loix justes mettroient à une puissance dont ils partagent les abus. Tels sont les ennemis des droits des Nations: telles sont les vraies causes de l'aveuglement des Peuples, dans les cœurs desquels tout conspire à étouffer le cri de la Nature & l'amour de la Liberté.

§. XXXII. *Prétentions orgueilleuses de quelques Souverains.*

L'AUTORITÉ Suprême, continuée pendant une longue suite de siecles dans une même race, dût encore contribuer à fortifier la vénération des Peuples pour leurs Souverains. Comment ne point regarder comme d'un ordre supérieur, des êtres à qui la naissance seule donnoit le droit de commander au reste des hommes? Les Rois, à leur tour, ne dûrent-ils pas méconnoître les droits de ces Peuples qu'ils transmirent à leur postérité, comme un bien de famille, comme un immeuble, comme un vil troupeau?

LES Sociétés, en choisissant des Monarques, leur accorderent, comme on a vu, un pouvoir plus ou moins étendu; par là les Souverains acquirent des droits & des prérogatives qu'ils voulurent faire regarder comme inaliénables, imprescriptibles, essentiels à la Souveraineté. En accordant ces droits, les Nations ne consulterent communément que leurs circonstances actuelles, & porterent rarement les yeux sur l'avenir. Mais les Rois se prévalurent toujours des concessions une fois faites, soit à eux-mêmes, soit à leurs prédécesseurs; des usages souvent insensés, des exemples antérieurs, des droits une fois exercés devinrent pour eux des titres incontestables; ils prétendirent avoir acquis des facultés qui ne pouvoient plus être révoquées par ceux-mêmes qui les avoient conférées. L'habitude, l'opinion, & sur-tout un respect aveugle pour l'antiquité fi-

rent illusion aux Nations; elles crurent qu'il ne leur étoit plus permis de rectifier des abus, parce qu'ils avoient très long-tems subsisté. Ainsi les Princes persuaderent que leurs droits ne dépendoient plus de ceux qui les avoient donnés, & que, sous aucun prétexte, on ne pouvoit les en priver, lors même que les circonstances en rendoient l'exercice pernicieux, ou l'abus insupportable. Si l'on consulte la raison, elle nous apprendra qu'il n'est point de droits qui doivent subsister contre l'utilité des Nations.

§. XXXIII. *Distinction du Souverain & de la Souveraineté.*

RIEN n'ouvrit sur-tout un champ plus vaste aux prétentions des Rois, que le préjugé qui confondit sans cesse le *Souverain* avec la *Souveraineté*, le Roi avec la Nation. On sentit qu'un Pouvoir absolu résidoit nécessairement dans toute Société; on en conclut que les Sociétés gouvernées avoient déposé sans réserve entre les mains de leurs chefs, tous les droits, tout le pouvoir qu'elles avoient, toute l'autorité dont elles jouissoient elles-mêmes. Ainsi le Roi & la Nation furent pris pour des synonimes; l'organe & la volonté furent indistinctement confondus; les actions, les démarches, les imprudences même du Souverain furent regardées comme celles de la Nation; les biens de l'une furent regardés comme appartenants à l'autre; & peu-à-peu les Peuples & leurs possessions devinrent le patrimoine de leurs Monarques; ils en disposerent à leur gré;

ils se dispenserent de les consulter sur les choses qui étoient le plus en droit de les intéresser. L'attention la plus légere suffit pourtant pour détruire une erreur dont les conséquences furent de tous tems très funestes aux Nations. C'est pour conserver sa personne & ses biens, que chaque Citoyen se met sous la sauve-garde de la Société; c'est pour assûrer son bonheur que la Nation se choisit des protecteurs; ceux-ci sont des gardiens & non des propriétaires des biens de la Nation; ils sont des interprêtes infideles, & non des législateurs, quand ils font des Loix injustes, contraires au vœu public, désavouées par les Peuples. Un Despote, un Tyran peut-il être l'interprête des volontés générales? Non, sans doute; il n'est que l'interprête de ses propres passions, de ses propres caprices; il n'est l'organe que de ses ministres. Un Monarque, pour être identifié avec sa Nation, doit vouloir ce qu'elle veut & ce que ses Loix ordonnent: c'est alors qu'il dira comme un Roi de la Chine: *La faim de mon Peuple est ma faim: le péché de mon Peuple est mon propre péché.*

§. XXXIV. *Prérogatives Royales.*

DANS presque toutes les Sociétés, les Chefs furent les seuls distributeurs des récompenses, des graces, des titres, des honneurs, des richesses; en un mot, ils disposerent de toutes les choses qui sont l'objet des desirs de tous les hommes. Il n'est pas surprenant qu'avec des motifs aussi puissants, ils aient si facilement réussi à diviser & subjuguer leurs Sujets dont les yeux se

tournerent uniquement vers des êtres qu'ils regarderent comme les vraies ſources du bonheur. Il fut donc aiſé aux Princes mal-intentionnés de faire entrer dans leurs complôts, une foule d'hommes ſéduits, aveuglés par des intérêts perſonnels. Une Nation ſans pouvoir n'aura jamais que peu d'amis, elle n'a rien à donner. C'eſt pourtant de la Nation que découlent le pouvoir & les richeſſes que le Souverain lui-même poſſede. C'eſt de la Nation que partent les bienfaits, les honneurs, les récompenſes & les graces que, pour le bien de l'état, le Souverain doit répandre ſur ceux qui le ſervent. Mais par un abus viſible, on confondit toujours le diſtributeur des graces avec la Nation qui en eſt la ſource véritable. Par là le Prince fut l'objet unique ſur lequel tous les yeux ſe fixerent. Pour que la Nation conſervât tous ſes droits, & pour que ceux qui la ſervent reconnuſſent ſes bienfaits, il ſeroit important qu'elle ſe réſervât la faculté de récompenſer ou de payer les ſervices qu'on lui rend: elle retraceroit par là à tous les Citoyens que c'eſt la Patrie, & non ſon Chef, que le Citoyen doit ſervir.

§. XXXV. *De l'Etiquette.*

Pour reſpecter l'autorité, les Peuples ont beſoin qu'elle leur ſoit repréſentée d'une façon ſenſible. La pourpre, les cérémonies, les faiſceaux dans les Républiques; une pompe plus grande encore dans la Monarchie, éblouirent les yeux & en impoſerent au vulgaire. Afin de rendre leur pouvoir plus révéré, les Deſpotes ne ſe montrerent communément à leurs Sujets qu'en-

vironnés d'un éclat propre à les étonner. Ainsi qu'aux Dieux, on rendit des honneurs divins à leurs images sur la terre: ceux qui de loin en furent les spectateurs, se persuaderent aisément que ces êtres si resplendissants devoient être au dessus de la condition humaine. Telle est l'origine du *Cérémonial* de *l'Etiquette* & de ces titres fastueux par lesquels les Monarques en imposerent aux Nations toujours éprises du merveilleux; ces choses devinrent souvent l'objet unique de l'attention des Cours. Moins les yeux sont familiarisés avec les objets, plus ces objets font travailler l'imagination. Nul Monarque n'est un Dieu pour celui qui le voit tous les jours. Ce qui est impénétrable & caché, est toujours respecté. Les Rois profiterent de ces dispositions pour se rendre plus redoutables; ils ne se montrerent que rarement; & semblables aux Dieux qu'on ne voit point, du fond d'un Palais impénétrable, ils dicterent leurs volontés à des Courtisans qui, devenus des especes de Prêtres, les firent passer au vulgaire. Les Princes les plus méchants, ou qui eurent le moins de grandeur véritable, furent communément les plus attachés à leur faste, à leurs titres, & à cette vanité puérile qui n'en impose qu'à des enfans. Dans la plupart des Monarchies, le vain faste des Cours, ou ce qu'on nomme la splendeur du trône, devient la ruine des Peuples. Régner, dans bien des Etats, c'est représenter dans un drame communément fort tragique pour la Nation.

Le cérémonial & l'étiquette sont des barrieres que la flatterie a placées au-tour des Rois, afin

d'écarter les Peuples de leurs Chefs, & pour empêcher qu'on ne voie qu'ils ſont des hommes, ſouvent très mépriſables ou très dignes de haîne. La baſſeſſe & le préjugé ſemblent s'être efforcés de tout tems d'élever les Monarques au-deſſus de la condition humaine. Homere donne ſans ceſſe aux Rois le titre de *Nés des Dieux*; la fable les ſuppoſa inſtruits par des Divinités. Quoi de plus propre à nourrir l'orgueil des Chefs des Nations, que ces rêveries aſtrologiques qui leur perſuadoient que le Ciel étoit perpétuellement occupé de leur ſort, que les aſtres annonçoient leur naiſſance & leur fortune, que les éclypſes préſageoient leurs ſuccès ou leurs défaites, que les cometes étoient les avant-coureurs de leur mort? La Nature entiere ſembla toujours s'intéreſſer uniquement aux deſtinées de quelques mortels que le hazard avoit placés à la tête des Nations.

TELLES ſont les différentes ſources des idées giganteſques, ſurnaturelles, divines que les Peuples ſe formerent de leurs Souverains. Ceſſons donc d'être ſurpris, ſi preſque ſans intervalle ils furent ſoumis à des hommes qui ſe crurent diſpenſés de montrer des vertus. L'indolence, l'incapacité, l'ignorance, que dis-je? la méchanceté, même la ſtupidité, la frénéſie ne priverent point les Rois du droit de régler le ſort des Nations: régner ne fut autre choſe, que jouir dans l'inaction, la molleſſe & les plaiſirs, du travail d'une Société nombreuſe: gouverner ne fut que l'emploi du pouvoir pour la forcer de plier ſous ſes caprices: la Politique ne

fut plus que l'art de la diviſer, de l'affoiblir, de la corrompre même pour la tyranniſer. Les Souverains ne ſongerent nullement à s'inſtruire; le bonheur des Peuples fut abandonné au hazard; les Nations les plus mal gouvernées craignirent de ſe rendre coupables d'un ſacrilege en ôtant le Pouvoir Suprême à des mains incapables de l'exercer ou qui en faiſoient contre elles l'abus le plus honteux.

§. XXXVI. *Vraie grandeur des Rois.*

LORSQUE exempts de préjugés nous oſerons contempler la Nature de l'Autorité Souveraine, nous verrons que les Rois ſont les plus reſpectables des hommes, lorſqu'ils font le bonheur des Nations; mais dont l'éclat, la grandeur & les droits diſparoiſſent, dès qu'ils violent ou négligent les devoirs que le rang leur impoſe. Les Peuples toujours plus forts qu'eux, dès qu'ils réuniront leurs forces, n'ont jamais pu renoncer au droit de les ramener à la raiſon, de les obliger d'être juſtes, de leur indiquer les routes qu'ils doivent tenir pour les conduire à la félicité, en un mot, de les faire deſcendre du trône où ils ne leur ont dit de monter, que pour veiller à la ſûreté générale.

D'UN autre côté la raiſon doit faire ſentir aux Monarques que, pour être chéris & reſpectés de leurs Sujets, ils doivent leur montrer par la ſupériorité de leurs talents, de leurs lumieres, de leurs vertus qu'ils ont ce qu'il faut pour commander: cette raiſon les détrompera de ces idées

insolentes & barbares qui leur représentent les Peuples comme des amas d'insectes qu'il leur est permis d'écraser : elle les désabusera de ces prétentions arrogantes qui substituent leurs volontés capricieuses aux Loix : elle leur montrera que l'utilité est la mesure de l'attachement de leurs Sujets, & que la sagesse & l'équité peuvent seuls les mettre en droit de prétendre à leur estime & à leur amour. Enfin cette raison leur apprendra qu'un Monarque inutile, malfaisant & tout puissant est nécessairement le membre le plus méprisable, ou le plus odieux à la Société.

L'HOMME le plus criminel seroit sans doute celui qui rendroit toute son espece malheureuse. Les crimes les plus détestables sont ceux dont résulte l'infortune d'un plus grand nombre d'individus. Que conclure de là, sinon qu'un Tyran est l'être le plus odieux que puisse enfanter le crime? Admirateur aveugle de la grandeur ! mesure d'après ces regles l'estime que tu dois souvent aux maîtres de la terre. Examine en détail les miseres qu'ils font si fréquemment éprouver à des millions de victimes de leurs coupables folies : calcule le nombre des familles désolées dans lesquelles leur négligence, leur tyrannie, leurs victoires, leurs conquêtes portent sans cesse le deuil, l'indigence, le désespoir ; admire les ensuite si tu l'oses !

§. XXXVII.

§. XXXVII. *Sont soumis aux mêmes devoirs que les autres hommes.*

C'est sur le besoin que les hommes ont les uns des autres, que leurs devoirs sont fondés; l'heureuse dépendance où nous vivons de nos semblables, est la vraie base de toute morale. Tout homme qui s'imagine n'avoir besoin de personne, croira bientôt ne rien devoir à personne; celui qui, dépourvu de crainte lui-même, est en état de faire trembler les autres, s'embarrassera fort peu de mériter leur estime ou leur amour; il ne se donnera point de peine pour plaire à des êtres qu'il méprise & qu'il peut accabler. Tout pouvoir déméfuré corrompt nécessairement & l'esprit & le cœur, il rend celui qui l'exerce orgueilleux, inhumain, insociable.

Si vous multipliez les forces d'un homme, au point qu'il n'ait plus rien à espérer ou à craindre en ce monde des êtres qui l'entourent, il se croira bientôt un être d'une ordre différent; il n'aura besoin de personne pour contenter ses desirs; il n'aura point d'intérêt à modérer ses passions; en un mot, il deviendra méchant, & il n'aura nuls motifs pour travailler au bonheur de ceux qui lui seront totalement indifférents. Par l'avilissement des Nations & l'oubli des droits de la Société, les Souverains sont devenus des hommes gigantesques, dont les forces se sont tellement multipliées, que l'on a cessé de les regarder comme faisant partie de l'espece humaine; dès lors ils se sont tout permis pour satisfaire leurs volontés; bien plus, on les a cru dispensés de

tous devoirs, leurs caprices n'ont plus rencontré d'obstacles ; c'est ainsi que les Princes furent si souvent dépourvus de moralité & de vertus.

§. XXXVIII. *Des Vertus du Souverain.*

Bien des auteurs ont écrit sur les vertus qu'ils demandent aux Rois: séduits par un enthousiasme plus louable qu'éclairé, ils ont exigé d'eux des talents si sublimes, des qualités si rares, des connoissances si vastes, qu'il est presqu'impossible qu'un mortel les rassemble. Ils ont voulu que les Rois fussent des Dieux, exempts des foiblesses de notre nature, & ils furent des hommes souvent plus remplis de miseres, que tous les autres. Ne voyons que des hommes dans nos Princes, ne leur demandons que des vertus humaines. Il n'est point, je l'avoue, de proportion entre les vertus & les vices de ceux qui gouvernent, & ceux des Citoyens qui sont gouvernés ; les mauvaises dispositions des premiers font des millions d'infortunés, leurs vertus répandent au loin la félicité. Les vertus du Citoyen n'influent communément que sur la sphere bornée qui l'environne ; les vertus du Souverain se multiplient, pour ainsi dire, en raison du nombre de ses Sujets. Mais quelles seront ces vertus ? Si les Princes avoient de la droiture, de la fermeté & sur-tout de l'équité, ils auroient toutes les qualités que nous avons droit d'en attendre. La bonté seule, sans la justice, ne peut être dans un Souverain une qualité utile rélativement à ses Sujets ; très souvent elle devient une cruauté pour eux. Un Prince à qui la bonté

de son cœur ôte la force de résister à ceux qui l'entourent, peut être aussi dangereux qu'un Tyran.

Si nous examinons sans préjugé la plupart de ces Princes dont on nous vante les qualités, nous verrons qu'il en est fort peu dont la bonté ait été vraiment avantageuse à leurs Etats. Nous trouverons que de vils Courtisans ont souvent abusé de leur sensibilité, pour leur faire commettre les injustices les plus criantes; nous trouverons que l'importunité leur arrache des graces pour des Sujets indignes; nous trouverons que les Peuples sont sacrifiés à l'avarice de quelques Grands affamés. Appellerons-nous un bon Roi, celui qui ne sait rien refuser à des hommes qui le sollicitent pour obtenir des places dont ils sont incapables, des récompenses qu'ils n'ont jamais méritées, la grace pour d'indignes Citoyens qui ont outragé la Société? La clémence est-elle donc une vertu, lorsqu'elle suspend les effets de la justice pour ceux qui ont violé les Loix, dépouillé la Nation, trahi tous leurs devoirs? N'est-ce point un Souverain inique, que celui qui prive le mérite des récompenses qui lui sont dues pour les accorder aux instances de quelques Favoris qu'il craindra d'affliger? Les qualités les plus aimables dans la Société particuliere, deviennent souvent des vices dans celui qui gouverne des Peuples. Un Souverain fait pour tenir la balance entre tous ses Sujets, doit être en garde contre sa propre sensibilité, sa facilité, sa tendresse, son affection pour ses amis ou sa famille. Dès que l'équité se fait entendre, un Prince ne

doit plus avoir ni parents, ni courtisans, ni favoris. Un bon Roi est celui dont tout son Peuple éprouve la bonté; celui qui n'est bon que pour ceux qui l'approchent, est communément très méchant pour ceux qui sont loin de sa personne.

JUSTICE ET FERMETÉ: Telle devroit être la devise des Rois; lorsque nous trouvons ces qualités, n'exigeons rien de plus. Ne prétendons point qu'ils soient exempts des passions & des foiblesses de leur Nature; n'en attendons point des perfections chimériques interdites à notre espece. Ne soyons point surpris lorsqu'ils tomberont dans des fautes inévitables pour l'homme. Quand les Peuples auront le droit de porter la vérité au trône, de se plaindre de leurs maux, d'en indiquer les remedes, ils ne seront pas long-tems malheureux. Sous un Souverain équitable, la Société ne parle jamais en vain; juste envers tous ses Sujets, il fait cesser leurs plaintes. Dès qu'on les lui fait connoître, il se conforme à leurs demandes; leurs desirs ne pourront être injustes ou déraisonnables, dès qu'ils exprimeront le vœu de la Nature appuyé de la volonté générale. Un vrai Roi est un Pere qui ne ravit point à ses enfans les avantages dont la possession fait leur félicité; il les protege contre l'oppression; il laisse aux Loix toute leur vigueur, & jamais il ne les force de plier sous ses caprices: juste envers les autres Sociétés, il ne songe point à les troubler: content de maintenir ses Peuples dans une existence heureuse, il ne va point par des conquêtes étendre les bornes d'un

Empire toujours aſſez floriſſant, heureux & reſpecté, quand il eſt ſagement gouverné.

Cessons donc de donner le titre de Grand à ces Monarques incommodes & turbulents qui déſolent la terre; n'admirons plus les exploits de ces conquérants qui, indignés des limites que la Nature ou les conventions des hommes ont miſes à leurs Etats, vont, dans des guerres inutiles, prodiguer le ſang de leurs Sujets. Ne donnons point le nom de gloire, au bruit que leurs actions inhumaines excitent parmi les Nations. Regardons comme de vrais monſtres ces Héros odieux qui, incapables de s'occuper du ſoin pénible de rendre leurs Etats heureux, courent à la renommée par le malheur des Peuples, & triomphent inſolemment aux yeux du genre humain qu'ils outragent. Préférons un Roi pacifique, à ces brigands farouches dont les actions ſi vantées couvrent le monde de deuil, de larmes & de miſere. La Nature favoriſe les Peuples, dès qu'elle ne donne à leurs maîtres que des ames tranquilles.

Quand l'amour de la juſtice anime un Prince, il lui donne la force de réſiſter aux pieges & aux importunités des Courtiſans qui l'entourent; ſon exemple en impoſe à tous ceux qui ſous lui concourent à l'adminiſtration: les cabales & les intrigues diſparoiſſent bientôt d'une cour dont le Maître connoît les droits de l'équité; elles ne ſont faites que pour les cours de ces Princes incapables de régner qui ne ſont que les eſclaves & les jouets de leurs Eunuques, de leurs Maîtreſſes de leurs Favoris.

Exiger d'un Monarque d'être juste, c'est demander uniquement qu'il soit honnête homme. S'il se trouvoit un Prince à qui cette Loi parût trop dure, il seroit, selon les apparences, très difficile de le rappeller à la raison. Mais, dira-t-on, le Souverain est entouré d'hommes intéressés à le tromper, & qui, malgré sa vigilance, feront le mal à son insçu. Un Prince en qui ses Ministres connoissent de l'équité, de la fermeté, seroit difficile à tromper, au moins pendant long-tems. Si la disgrace du maître suivoit fidélement toute injustice connue, bientôt la corruption secrete seroit bannie de la Cour. Quand d'un ton bien décidé le Monarque a dit à haute voix: *Je veux que l'équité regne seule dans mes Etats*, on verra bientôt disparoître, & la violence, & la fraude.

Si tout Citoyen vertueux est un objet respectable, combien doit-on chérir & respecter celui dont les vertus se font sentir à tout un Peuple? Les hommes ont un amour naturel pour leurs Souverains: leur attachement, il est vrai, n'est très souvent fondé que sur une admiration peu raisonnée de la majesté, de la pompe, de la splendeur qui environnent le trône; il n'y a jamais que l'oppression excessive qui détruise dans les Sujets, l'affection qu'ils ont pour leurs Maîtres: l'habitude, l'opinion, le respect attachent les Nations à ceux qui les gouvernent; l'extrême abus du pouvoir peut seul les rendre odieux. Que les Princes rentrent donc en eux-mêmes, & ils verront que c'est toujours par leur faute qu'ils perdent les cœurs de leurs Sujets; ceux-ci sont naturellement portés à s'exagérer leurs vertus;

à se dissimuler leurs vices & leurs foiblesses; à rejetter leurs fautes sur les méchants qui les conseillent.

§. XXXIX. *De l'Education des Princes.*

Tout le monde convient que l'art de régner est de tous les arts le plus difficile, & néanmoins par une étrange fatalité, il est le seul dans lequel ceux qui doivent l'exercer négligent de s'instruire. La science de laquelle dépend le bonheur des Nations, par un privilege inconcevable, s'acquereroit-elle sans travail? Dans les pays où la naissance seule conduit au trône, la nonchalance des Peuples fait qu'ils n'exigent de ceux qui les gouvernent d'autres qualités que d'être venus au monde.

Quelle éducation donne-t-on pour l'ordinaire à ces hommes destinés à régler le sort des Empires? Leur enfance confiée à des Courtisans corrompus n'est entretenue que de la grandeur qui les attend, de l'éclat qui les environne, des prérogatives vaines de la Souveraineté. Si on leur enseigne quelques vertus, ce ne sont que ces vertus homicides qui les accoutument, dès l'âge le plus tendre, à mépriser la vie de leurs Sujets: on jette dans leurs jeunes ames, les germes d'une ambition fatale qui troublera par la suite le repos de leurs Etats & la tranquillité de leurs voisins: la flatterie leur persuade que les Peuples ne sont faits que pour servir de jouets à leur vanité. Une complaisance criminelle se prête à tous leurs vices. Ces Divinités de la terre nageant dans les

délices, enyvrées d'orgueil & de volupté, ignorent s'il est des malheureux. Leur cœur ne s'accoutume point à s'attendrir sur le sort de l'indigence laborieuse; des égards inhumains leur dérobent le spectacle de la misere; le cri de l'infortune, intercepté par des adulateurs, ne frappe jamais les oreilles de ceux qu'il devroit affliger & consterner.

Les Sages jouissoient autrefois de la familiarité des Rois qui se plaisoient dans leur entretien, & qui les appelloient à leurs conseils. La science est aujourd'hui exclue de la faveur des Princes; les places, les honneurs sont réservés pour la naissance, le rang des aïeux décide du rang de leur postérité, qui possede le droit exclusif d'approcher du Monarque & de se montrer à la cour. Ainsi les Souverains sont communément entourés d'hommes à qui le hazard de la naissance tient lieu de talents & de lumieres, & qui dépourvus de lumieres & de vertus, sont incapables de les éclairer, ou peu disposés à leur montrer la vérité. Soit par ignorance, soit par intérêt, ils précipitent leur Maître dans des démarches imprudentes, aussi funestes pour lui-même, que pour l'Etat qu'il gouverne. Les Princes ne voient que des Grands ou des Ministres intéressés à les tromper: ainsi les Princes ne peuvent pour l'ordinaire prendre conseil, que de ceux de leurs Sujets qui sont les moins instruits & les plus disposés à leur en donner des mauvais.

Plus un Monarque est absolu, moins il est à portée de connoître la vérité; plus il est puissant, moins on aura le courage de la lui dire, & moins

il aura la force de l'entendre. Dès qu'un homme eſt à craindre, on ne cherche plus qu'à le flatter, l'adoucir, le tromper. Un Deſpote eſt un lion en liberté; on le careſſe, parce qu'on le craint; le caprice appuyé de la force ne peut qu'intimider. Quelques ſoient les malheurs d'un Etat, on perſuade au Tyran que ſous ſon regne les Peuples ſont toujours trop heureux. Si l'on ne peut lui faire illuſion à ce point, on lui dit qu'un Peuple ſéditieux ne mérite point qu'on l'écoute, & que la prudence exige qu'on redouble ſes fers. Les Courtiſans & les Miniſtres ſont toujours intéreſſés à l'ignorance du Monarque: le moindre rayon de lumiere ne peut pénétrer jusqu'à lui.

Vainement le fils d'un Deſpote voudroit-il s'éclairer; la tyrannie ombrageuſe & jalouſe redoute ſon propre ſang: un ſucceſſeur livré à de vains amuſements eſt écarté des conſeils de ſon pere; il ſe rendroit ſuſpect, s'il cherchoit à s'inſtruire. Ainſi ſans vertus, ſans humanité, ſans expérience, un Prince prend dans ſes mains trop foibles les rênes du Gouvernement; ſon incapacité le met à la diſcrétion des hommes perfides qui ont aveuglé ſa jeuneſſe. La vie, les biens des Sujets deviennent la proie de l'ambition de quelques Favoris. Le Monarque, éclipſé par ſes Miniſtres, devient une vaine idole qui n'a d'autre fonction que de récompenſer les trahiſons, les injuſtices & les vices des mauvais conſeillers, des flatteurs des intriguants qui l'entourent. Sous des Rois foibles, la Monarchie dégénere toujours en une *oligarchie* dangereuſe. L'Autorité Suprême ſe partage entre quelques miniſtres dont les intérêts

ne sont ni ceux du Monarque, ni ceux de la Nation. Le Pouvoir Souverain sert à écraser les Peuples; & les Rois privés de puissance réelle sont, ainsi que leurs Etats, les jouets de ceux qui les gouvernent. Un Roi foible n'est que le premier esclave de son royaume; sa Nation est la victime des vices de tous ceux qui prennent de l'ascendant sur lui. A son insçu, les maux des Peuples se perpétuent de race en race; & il laisse à un successeur, inhabile comme lui, des Provinces dépeuplées, des Finances délabrées & des Sujets malheureux.

§. XL. *Ses effets sur le bonheur des Sujets.*

Tels sont les fruits de l'éducation que l'on donne communément aux hommes destinés par la naissance à commander aux Nations. Ce seroit exiger de ceux qui sont destinés au trône, des qualités vraiment *surnaturelles*, que de vouloir qu'ils résistassent aux impressions dangereuses que des hommes corrompus leur donnent, dès leurs premiers ans: il ne seroit pas plus raisonnable d'exiger qu'ils éprouvassent dans l'âge mûr des sentimens de justice, de compassion, d'humanité auxquels leurs cœurs ne furent jamais exercés. Ne soyons donc pas surpris de voir si peu de Monarques susceptibles des qualités les plus communes dans la vie Sociale: lorsque par hazard les Peuples rencontrent dans leurs maîtres des ames accessibles à la pitié, ils ont lieu de s'en applaudir comme d'un prodige & d'un bonheur inespéré. L'histoire des Nations ne nous offre que l'uniformité révoltante des excès de leurs

Monarques célebres qui, baignés dans le ſang, marchent à une gloire odieuſe ſur les cadavres de leurs Sujets. Elle ne nous montre que des campagnes ravagées, des Provinces converties en déſerts, des villes renverſées, des monceaux de cendres & de ruines, ſeuls monuments que nous laiſſent ces guerriers inſenſés qui ont régné ſur les hommes. Si des paſſions moins fougueuſes aſſerviſſent ces maîtres du monde, leurs Peuples en ſont-ils plus heureux? Alors uniquement livrés à des amuſements frivoles, à des débauches honteuſes, à une molleſſe efféminée, ils coulent dans l'oiſiveté des jours inutiles, tandis que leurs Etats ſont la proie de l'avidité, des intrigues de l'imprudence, & des fureurs de leurs indignes Favoris.

En parcourant les annales du monde, ſi nous rencontrons quelques Princes vertueux, ils reſſemblent à ces météores qui n'éclairent pendant quelques inſtants le voyageur égaré, que pour le replonger enſuite dans une nuit plus terrible. Preſque toutes les contrées de la terre gémiſſent depuis tant de ſiecles ſous l'oppreſſion la plus cruelle; le pouvoir injuſte d'un ſeul eſt établi preſqu'en tous lieux ſur les ruines de la félicité publique. Les Souverains méconnoiſſent les droits des hommes, les violent & les outragent. Les Peuples ſont conduits à la boucherie, & périſſent pour rendre fameux un Monarque turbulent; leurs tréſors ſont répandus ſur des Courtiſans faméliques; les Nations ſubjuguées par la force & le préjugé oſent à peine demander à leurs Souverains le bonheur que la Nature les met en droit d'en exiger.

En un mot, nous voyons presque dans tous les tems & dans toutes les parties de la terre, les hommes malheureux de pere en fils, écrasés sous les passions, l'ignorance & la stupidité de ceux qui devroient s'occuper de leur bonheur. Nous voyons par-tout les Nations soumises à des Princes ou trop forts pour être justes, ou trop ignorants pour connoître leurs devoirs, ou trop indolents pour travailler au bien-être de leurs Sujets. Leur esprit est communément sans lumieres; leur cœur est dépourvu de sensibilité, & leur corps est énervé par la molesse & la débauche. Les fastes des Empires nous présentent tantôt des guerriers féroces, tantôt une longue suite de Monarques fainéans, vicieux, dissipés, qui n'ont été que des ennemis publics autorisés par la lâcheté des Peuples, ou qui, incapables de gouverner par eux-mêmes, ont abandonné leurs Etats à des Ministres imprudents, ignorants & méchants. Ainsi le sort des Empires fut toujours réglé par ceux des Citoyens qui eurent le plus de vices & le moins de talents; toute ame honnête est indignée à la vue des hommes par qui les Nations & les Princes sont très souvent gouvernés.

Lorsqu'une Nation consent à transmettre au sang de ses Monarques, le droit de la gouverner, le bon sens voudroit au moins qu'elle prît des mesures pour qu'une éducation vertueuse formât les jeunes ans de ceux qui doivent un jour devenir ses arbitres. Les hommes chargés d'instruire les Princes ne devroient-ils pas être responsables de la conduite, des sentimens & des

lumieres de leurs éleves? La vengeance publique ne devroit-elle pas poursuivre ceux qui les ont égarés ou qui leur ont laissé ignorer tous leurs devoirs? Enfin les Peuples ne devroient-ils pas rejetter ces indignes éleves formés au vice, à l'inhumanité & à la tyrannie? Ceux que le sort destine à façonner les ames des Princes, auroient-ils donc tant de peine à leur apprendre qu'ils sont des hommes; qu'ils sont faits pour gouverner des hommes; que dépositaires du Pouvoir des Nations, il ne leur est point permis de les rendre malheureuses? Que toute autorité légitime ne peut être fondée que sur la faculté de rendre heureux ceux qui consentent à lui obéir; que le Souverain injuste invite au crime chacun de ceux qu'il opprime; qu'un Tyran n'a que des ennemis & n'est pas fait pour avoir ni des Sujets fideles, ni pour commander à de bons Citoyens?

SOMMAIRE DU QUATRIEME DISCOURS.

§. I. *Des Citoyens, des Sujets & des Esclaves.* . . . . Page 159
II. *De l'Obéissance.* 161
III. *De ses Limites.* . . . . . ibid.
IV. *Questions sur le même Sujet.* . . . 162
V. *Du vœu de la Nation.* 163
VI. *Des Mécontentements Publics.* . 164
VII. *Des Troubles.* 166
VIII. *De leurs causes.* 168
IX. *Le Citoyen doit être patient.* . . . 169
X. *Il doit obéir aux Loix, & se conformer au vœu public.* 170
XI. *De l'inégalité entre les Citoyens.* . . 171
XII. *Origine des Rangs.* 173
XIII. *Des Récompenses Publiques.* . . . 174
XIV. *Des Représentants d'une Nation.* . 177
XV. *Quels ils doivent être.* 178
XVI. *Doivent stipuler pour tous.* . . . 180
XVII. *Du Peuple.* 182
XVIII. *Il ne faut point l'accabler.* . . . 184
XIX. *Est souvent trop négligé.* . . . 186
XX. *De l'instruction du Peuple.* . . . 187
XXI. *De la Milice.* 189
XXII. *Origine de la Noblesse.* . . . 193
XXIII. *Aristocratie des Nobles sous le Gouvernement féodal.* 196
XXIV. *Chûte de leur Pouvoir.* 197
XXV. *Distinction des Nobles & des Roturiers.* 198
XXVI. *Des vrais titres de la Noblesse.* . 203
XXVII. *Effets du préjugé de la naissance.* . 204
XXVIII. *Des Courtisans.* 207
XXIX. *Des Ministres.* 208
XXX. *Devoirs & Fonctions des Ministres.* . 214
XXXI. *Corruption des Cours.* . . . 216
XXXII. *De la Magistrature.* . . . 220
XXXIII. *Des Ministres de la Religion.* . . . 225

DES

SUJETS.

§. I. *Des Citoyens, des Sujets & des Esclaves.*

APRÈS avoir montré les limites naturelles de l'Autorité des Souverains, examinons maintenant les droits des Sujets ou des Peuples. Vainement les Loix parleront-elles, si elles ne sont écoutées. L'obéissance est donc un devoir pour tous les Sujets d'un Etat; elle est un sacrifice nécessaire que chaque membre fait de sa volonté particuliere, souvent injuste & déraisonnable, à la volonté de tous, plus éclairée que la sienne. Cette déférence n'est point gratuite; l'obéissance est naturellement proportionnée au bien-être, à la protection & aux secours que le Sujet éprouve de l'Autorité qui le gouverne. Ce sacrifice est compensé par un avantage plus grand; il devient nécessaire par la crainte des maux auxquels il s'exposeroit s'il vouloit s'en soustraire, ou s'il refusoit de se conformer à ses volontés. Dès qu'une Nation a établi, au milieu d'elle, une Au-

torité chargée de faire entendre ses volontés, cette Autorité doit contraindre indistinctement tous ses membres. La Loi doit être uniforme, & commander également à tous; étant l'expression du vœu public, n'ayant pour but que le bien général, destinée à mettre un frein aux passions des hommes, enfin faite pour remédier aux inconvénients résultants de l'inégalité que les forces, les talents & les richesses pourroient mettre entre eux, aucun de ces objets ne seroit rempli, si elle ne parloit à tous avec la même force.

La Loi commande à des Sujets; le Despotisme commande à des Esclaves; la Tyrannie commande à des Ennemis. Il n'est de vrais Sujets que pour des Souverains légitimes; & il n'est des Souverains légitimes, que lorsqu'ils gouvernent les Peuples de leur consentement, ou quand la volonté du Chef est l'expression fidele de celle de la Société; en obéissant à des Loix qu'elle approuve, le Sujet peut se dire *Citoyen*; il existe pour lui une *Cité*, une Patrie; il sent la nécessité de s'y attacher en vue des secours, des biens, de la sûreté qu'elle lui procure. Telle est la mesure de son amour pour son Pays, & pour son Gouvernement. Il les chérira, tant qu'ils le maintiendront dans une façon d'exister qu'il approuve; le sacrifice qu'il leur fait d'une portion de son indépendance, ne peut être que proportionné aux biens qui en résultent pour lui. Il n'y a de Citoyens que sous un Gouvernement équitable; sous un Pouvoir tyrannique le Gouvernement ne peut avoir que des ennemis qui desirent sa ruine; il n'a pour fauteurs & pour appuis, que des flatteurs, des traîtres, des ames corrompues.

§. II.

§. II. *De l'Obéiſſance.*

L'OBÉISSANCE n'a pour motif que l'eſpérance d'un bien ou la crainte d'un mal ; l'homme ne renonce à ſa propre volonté, que pour obtenir un bonheur plus grand que celui qu'il obtiendroit en ſe guidant ſelon ſa propre fantaiſie, ou pour éviter le malheur qui ſuivroit ſa déſobéiſſance. C'eſt donc un intérêt éclairé par la raiſon, qui doit engager le Citoyen à ſe ſoumettre aux Loix juſtes d'une Société qui s'occupe du bien-être de ſes membres. Sous un Gouvernement deſpotique ou tyrannique, l'obéiſſance n'a d'autre motif que la crainte d'un Pouvoir injuſte qui ne ſert qu'à appuyer le caprice de celui qui commande, ſans procurer d'avantages à celui qui obéit; c'eſt alors la force qui arrache une ſoumiſſion extérieure que le cœur déſavoue. En obéiſſant, le Citoyen travaille à ſon propre bonheur; en obéiſſant, l'eſclave ne travaille que pour un maître qu'il déteſte, ſans aucun profit pour lui-même ni pour la Société. Il n'y a que l'attente du bonheur qui puiſſe déterminer un être raiſonnable à obéir à un autre; c'eſt une violence, une injuſtice, une tyrannie, que de forcer un homme à renoncer à ſa liberté naturelle ſans qu'il en réſulte pour lui d'avantages réels.

§. III. *De ſes Limites.*

LES membres d'une Société qui refuſent d'obéir à l'Autorité qu'elle approuve, ſont des *Rebelles*; ceux qui refuſent d'obéir à un Pouvoir injuſte, nuiſible & qu'elle déſapprouve, ſont des Citoyens fideles à la Patrie: le Tyran, l'Uſur-

pateur ſont alors les ſeuls rebèlles; ils réſiſtent à la volonté générale contre laquelle il ne leur eſt point permis de s'élever. Ceux qui conjointement avec un Tyran conſpirent contre la Société dont ils ſont membres, ne reſſemblent-ils pas à des fils dénaturés qui aideroient un voleur à piller la maiſon de leur pere?

CES principes ſerviront à nous faire connoître les bornes légitimes de l'obéiſſance. Qu'elle ſoit illimitée, lorſque la volonté du Souverain ne ſera que l'expreſſion de la volonté publique; elle ſeroit aveugle, inſenſée, criminelle, lorſque l'Uſurpateur ſubſtituera ſa propre volonté à celle de la Société, à laquelle les Sujets ſont unis par des liens antérieurs & bien plus ſacrés, que ceux qui les attachent à leurs Souverains. L'obéiſſance aveugle n'eſt faite que pour des eſclaves. Le Citoyen n'obéit qu'à ce que l'Autorité a droit de lui commander, & jamais l'Autorité n'a droit de rien commander de contraire à la nature, à la juſtice & au bien-être d'un tout auquel elle eſt ſubordonnée.

§. IV. *Queſtions ſur le même ſujet.*

MAIS, dira-t-on, comment juger de la juſtice ou de l'utilité des ordres du Souverain? Comment connoître le vœu de la Société à laquelle ſouvent il n'eſt point libre de s'expliquer? Je réponds que les Loix de la nature & de la raiſon ſont connues de tous ceux que la paſſion, l'intérêt ou le préjugé n'ont point totalement aveuglés: tous ſont à portée de juger ſi les ordres qu'on leur donne y ſont oppoſés ou confor-

mes; lorſqu'un Tyran furieux ordonne à quelques-uns de ſes Sujets d'égorger ceux de leurs Concitoyens qui refuſeront d'obéir à ſes volontés arbitraires; lorſqu'il voudra les employer à priver des Concitoyens de leur liberté, de leur propriété & des autres avantages dont la Nature & la Société lui garantiſſent l'uſage; lorſqu'un Tyran anéantira les loix expreſſes d'une Nation qu'il gouverne, quels ſont les Sujets qui ſe conformeront à ſes ordres? Tout être raiſonnable n'en ſent-il pas l'injuſtice? Le cœur de tout Citoyen n'en eſt-il pas révolté?

§. V. *Du vœu de la Nation.*

La volonté de la Société ſera toujours ſuffiſamment connue; & le Citoyen ne peut ignorer les ordres qu'il doit ſuivre, lorſque d'un côté le Souverain tout ſeul, & d'un autre la Société entiere auront des volontés diſcordantes. On ne peut aſſez le répéter, les droits des Nations ſont antérieurs à ceux des Rois qu'elles ont choiſis pour les placer à leurs têtes. Elles n'ont jamais perdu le droit de limiter, d'altérer, de circonſcrire, de révoquer les pouvoirs qu'elles ont donnés, dès qu'elles en reconnoiſſent les abus. C'eſt alors leur voix, & non celle du Souverain qui doit être écoutée. Les Sujets ligués avec un Tyran pour opprimer leur Patrie, ſont des brigands, des rebelles, des furieux, à qui la Patrie a droit d'oppoſer toute ſa force, & qu'elle punira juſtement des crimes dont ils ſe rendent coupables en ſoutenant ſes ennemis.

Ces maximes paroîtront, ſans doute, étran-

ges & dangereuſes à des hommes accoutumés à confondre le Souverain avec ſa Nation; elles révolteront des ames avilies, en qui la dégradation eſt devenue héréditaire; elles paroîtront fauſſes à des aveugles qui n'ont aucune idée des droits de la Société: elles ſeront traitées de ſéditieuſes par des flatteurs & des courtiſans mercénaires que des intérêts mépriſables uniſſent toujours avec le pouvoir le plus injuſte. Mais la vérité de ces principes frappera tous ceux qui, remontant au but de l'aſſociation, aux ſentimens inhérents à la nature humaine, aux droits inaliénables des Peuples, ne s'en laiſſeront point impoſer par des mots. Obéiſſez ſans examen à l'Autorité, nous crie le Deſpotiſme; obéiſſez plutôt à la Nature, à la Juſtice, à la Patrie, nous crie l'intérêt général, dont la voix eſt faite en tout tems pour commander au Citoyen.

§. VI. *Des Mécontentemens Publics.*

Ainsi que l'Autorité, l'obéiſſance a donc des bornes; elles ſont invariablement fixées par la juſtice, par l'utilité, par les circonſtances, par le vœu général de la Société. On dira, peut être, qu'il eſt impoſſible au Souverain le plus équitable de gouverner d'une maniere également avantageuſe pour tous ſes Sujets, ou qui jamais ne faſſe des mécontens. Je réponds qu'il ſuffit que ſa façon de gouverner convienne au plus grand nombre. Avec les intentions les plus pures, un Souverain peut quelquefois déplaire à ſes Peuples par ſes Loix, mais il les révoquera, dès que ſes Peuples lui en feront ſentir les inconvénients. Sous le Prince le plus vertueux,

un grand nombre de Citoyens peuvent être malheureux pour un tems, mais leur infortune aura son terme, dès qu'elle sera connue. La conduite d'un Gouvernement ne cause un mécontentement général, que lorsqu'elle est évidemment & continuement mauvaise, ou lorsque, bonne en elle-même, elle est malicieusement interprêtée par de mauvais Citoyens. Dans le premier cas, il faut remonter à la source du mal, & détruire dans l'administration, le vice qui déplait à la Nation: dans le second cas, un Souverain doit détromper ses Peuples, leur faire connoître la droiture de ses vues; les guérir peu-à-peu des préjugés qui les aveuglent; leur dévoiler les complots des hommes corrompus & séditieux qui cherchent à les indisposer contre des mesures raisonnables, utiles à la Patrie. Les Sujets ne sont opposés à la raison, que lorsque les Souverains se croient dispensés de leur parler raison; les maux des Sujets ne sont sans remedes, que lorsqu'ils sont inconnus de leurs maîtres, ou quand des intérêts mal entendus ou une injuste vanité les rendent sourds à leurs plaintes. Le vœu d'une Nation est toujours connu, dès que la violence ne l'empêche point de s'exprimer. Même sous l'Autorité la plus tyrannique, les desirs des Peuples se font assez sentir, ils frappent les yeux de tout Citoyen raisonnable; il s'apperçoit bientôt des circonstances où son obéissance à ses Maîtres seroit funeste à son pays.

Est-il donc si difficile de connoître le vœu d'une Nation, quand on voit les Villes & les Provinces livrées à la rapacité des Satrapes & des Concussionaires; quand des impôts excessifs ren-

dent les campagnes incultes & dépeuplées; quand on voit que le travail le plus pénible fournit à peine au cultivateur de quoi se nourrir & se défendre des injures de l'air: quand on voit que les Loix n'ont évidemment pour objet que de ravir aux Citoyens leurs propriétés; quand on voit le Despotisme effronté ne respecter ni la personne, ni l'état, ni le rang; quand on voit les trésors de l'Etat indignement dissipés pour récompenser les vices d'un tas d'intrigants, de sycophantes, de flatteurs; enfin quand on voit que depuis le Citoyen le plus distingué jusqu'au plus misérable, tout le monde est continuellement exposé à devenir la victime du caprice, de la vengeance, de l'injustice, de la délation, de l'intrigue? Dans une Nation où personne n'est à l'abri de la violence; où la justice est anéantie; où personne, en un mot, ne jouit de la propriété, de la sûreté personnelle, de la liberté, le Citoyen équitable ne sera incertain ni sur l'état de sa Patrie, ni sur le parti qu'il doit prendre en cas qu'elle se déclare.

§. VII. *Des Troubles.*

MAIS, dira-t-on, quel parti prendra-t-il, si seulement une portion de la Nation vient à s'armer contre le Souverain? Il consultera les lumieres de sa raison; il embrassera le parti qu'il jugera le plus avantageux à sa Patrie; il peut se tromper, sans doute, mais son cœur ne lui reprochera rien, lorsque le bien de son pays sera le vrai motif de ses démarches. Il peut arriver, quoique très rarement, qu'une Nation aveuglée méconnoisse quelquefois les services d'un Souve-

rain vertueux: il peut arriver qu'elle s'oppoſe au bien même qu'il veut lui faire, mais la volonté de tous n'eſt jamais faite pour être ſacrifiée à la volonté d'un ſeul; nul homme ne peut acquérir le droit de commander à une Nation contre ſon gré; le Monarque peut alors lui repréſenter ſon injuſtice, tâcher peu-à-peu de l'appeller à la raiſon, lui faire ſentir avec douceur les ſuites de ſes démarches imprudentes: mais il mettroit l'injuſtice de ſon côté, il deviendroit un Uſurpateur & un Tyran, s'il s'opiniâtroit à lui impoſer un joug qu'elle abhorre, ou à la ſoumettre à des Loix qu'elle rejette. Le Souverain le plus légitime, le plus ſage, le plus vertueux ne ſeroit plus qu'un Tyran, ſi, contre le vœu public, il s'obſtinoit à gouverner; il rentre dans l'ordre des Sujets, dès que la volonté publique a révoqué ſes pouvoirs.

Le Citoyen ne peut, ſans trahir ſon devoir, refuſer de prendre parti pour ſon pays contre le Tyran qui l'opprime. Le déſeſpoir arme ſouvent les mains de la vertu même contre la violence d'un pouvoir inique. La force eſt le ſeul remede contre la force; une Nation entiere n'eſt jamais totalement mécontente ſans les plus fortes raiſons; les Peuples ſont tranquilles, tant que leurs maux ſont ſupportables; la crainte de maux plus grands les retient dans l'inertie; c'eſt toujours la négligence ou l'injuſtice exceſſive des Princes qui les privent de l'affection de leurs Sujets; ce n'eſt que l'excès de la violence qui les pouſſe à chercher des moyens extrêmes pour améliorer leur ſort. Il n'y auroit point de révolte, s'il n'y avoit point de Tyrannie.

§. VIII. *De leurs causes.*

En effet, ne voyons-nous pas dans les Peuples, un attachement invincible pour des Souverains qui souvent ne leur font que du mal, ou qui s'embarrassent fort peu de leur faire du bien? Le Peuple est toujours prêt à disculper ses maîtres, lors même qu'il a lieu de s'en plaindre, il s'imagine qu'ils ignorent ses maux & qu'ils y remédieroient, s'ils étoient mieux instruits. Un respect héréditaire pour l'Autorité, l'éclat qui l'environne, l'antiquité de la possession, sont des liens puissants qui attachent les Sujets à leurs Souverains & qui les leur rendent chers malgré leur négligence ou leurs iniquités. Les Nations supposent toujours que leurs Chefs ne peuvent être leurs ennemis: il n'y a que la tyrannie la plus effrontée qui soit capable de les détromper, & qui leur montre qu'elles n'ont affaire qu'à des ingrats qui abusent de leur tendresse & de leur docilité, ou que d'infâmes conseillers endurcissent & rendent insensibles à la tendresse de leurs Sujets. Est-il un crime plus détestable, que celui de ces Ministres qui font que les Peres des Peuples rebutent les cœurs de leurs Enfants!

Ce n'est jamais qu'au sein des Nations fatiguées par des violences continuelles, qu'il s'éleve des ambitieux ou des fanatiques dont la voix se fait écouter. Le feu de la révolte ne s'allume, que lorsqu'il rencontre dans les esprits, des matieres combustibles. Des Sujets turbulents & des rebellions fréquentes annoncent toujours un Gouvernement vicieux ou des Souverains négligents. L'histoire ne nous fournit gueres d'exemples de

Souverains injuſtement détrônés; mais elle nous en montre un nombre infini qui ont juſtement mérité la colere de leurs Sujets.

§. IX. *Le Citoyen doit être patient.*

Rien n'eſt plus criminel, ſans doute, que les révoltes d'une portion, quelquefois peu conſidérable, de la Nation contre l'Autorité la plus légitime. Les engagements qui lient les Sujets à leurs Maîtres, le bon ordre, la ſûreté ordonnent à chaque Citoyen de demeurer en repos. Que la Société ſe venge des maux dont elle a droit de ſe plaindre; que des Citoyens fideles la ſecondent, quand elle s'eſt expliquée, mais qu'ils ne troublent jamais ſans ſon aveu l'ordre qu'elle établit; qu'ils ne ſe révoltent pas contre les maux paſſagers qu'elle conſent à ſupporter. Tout tomberoit dans l'anarchie, ſi le Sujet ſe faiſoit juſtice à lui-même. Citoyen! fuis une Patrie qui te rend malheureux, ou gémis en ſecret des maux que tu éprouves tout ſeul; tu dois au repos de l'Etat, le ſacrifice de ton reſſentiment perſonnel. La Société réunie ou repréſentée a droit ſeule de réſiſter, de faire rentrer dans le devoir, de punir les prévaricateurs qui l'oppriment; alors tu lui prêteras ton bras, tu combattras pour elle, tu la ſoutiendras dans ſes demandes; tu le dois, & tu rempliras ton devoir en refuſant avec elle d'obéir à des volontés déſavouées par ta Nation; tu ne peux être criminel en ſuivant ſes drapeaux.

Vous, Souverains, que vos ordres ſoient juſtes, ſi vous voulez être obéis. Vous ne trouverez point de Sujets rebelles, lorſque vous ne

ſerez point vous mêmes rebelles à l'Autorité qui doit régler la vôtre; lorſque fideles organes de la Société, vos Loix ſeront conformes à ſon but. Les Princes ſont des rebelles, lorſqu'ils réſiſtent à l'équité; les Sujets ſont des rebelles, lorſqu'ils réſiſtent à l'Autorité qui les gouverne équitablement. Les paſſions peuvent quelquefois rendre les Sujets injuſtes & criminels, ainſi que les Souverains; la violence ne juſtifie pas plus les excès des uns, que ceux des autres. Les légions qui arracherent l'Empire & la vie au pacifique *Probus*, ne furent pas moins criminelles que *Néron* qui, dans ſon délire, réduiſit ſa capitale en cendres.

§. X. *Il doit obéir aux Loix, & ſe conformer au Vœu public.*

Ainsi les Sujets ne peuvent ſe diſpenſer d'obéir ſans réſerve aux Souverains qui les gouvernent d'après des Loix juſtes, utiles & néceſſaires; alors déſobéir au Souverain, c'eſt déſobéir à la Société, c'eſt s'ériger en juge de ſa propre autorité, c'eſt ſortir de ſon rang; ce ſeroit un amour propre bien étrange que celui d'un Citoyen qui prétendroit que ſes intérêts doivent être préférés à ceux de la Société réunie; ſi l'obéiſſance lui devient pénible ou déplaiſante, il doit ſe ſouvenir qu'elle eſt un ſacrifice que le corps dont il eſt membre a payé de ſes bienfaits. Il a dû lui ſubordonner ſes deſirs, ſes paſſions & ſes intérêts; ce n'eſt qu'à cette condition qu'il en eſt protégé & maintenu dans les avantages qu'il peut juſtement eſpérer: je dis *juſtement*, car nul Citoyen, nul ordre d'hommes, nul corps dans une

Nation ne peuvent avec justice se préférer au tout. En vivant en Société, l'homme a dû prévoir que nulle puissance humaine ne pouvoit le garantir des coups de la nécessité, ni des inconvénients attachés à l'association qui, en augmentant les biens dont il jouit, ne peut pas l'exempter de tous maux. Le Sujet seroit donc déraisonnable, s'il prétendoit à un bonheur permanent; il seroit un ingrat, si, après avoir éprouvé les plaisirs de l'association, il refusoit d'en partager les peines; il ressembleroit à ces hommes mercénaires qui ne s'attachent à leurs amis, que dans la vue de profiter de leur opulence, & qui les abandonnent aux approches de l'infortune. Les Loix cessent-elles de me protéger? Des Souverains injustes me privent-ils des biens que la Nature m'a rendus nécessaires? Une administration insensée me livre-t-elle sans défense à l'oppression? La Société, si elle se tait, manque à ses engagements; rendu alors à moi-même, je puis quitter une Patrie qui n'est plus qu'une prison pour moi. Dégagé de mes liens, tout m'autorise à chercher en d'autres lieux, un bonheur auquel ma nature me fait tendre sans cesse. Le Citoyen vertueux n'excite jamais de troubles. Quand la Patrie se plaint, il joint sa voix à la sienne; quand il est seul à plaindre, il souffre avec courage, ou il s'éloigne d'une Société où il ne trouve point les avantages qu'il avoit droit d'espérer.

§. XI. *De l'inégalité entre les Citoyens.*

La Nature ayant rendu les hommes inégaux par les forces du corps, les dispositions du

cœur & les talents de l'esprit, la Société, en vue de son bien-être, doit pareillement mettre de la différence entre ses membres, & proportionner son estime, son affection & ses récompenses à l'utilité, c'est-à-dire au mérite, aux facultés, aux vertus des Citoyens qui la composent. Delà naissent différents ordres de Citoyens, distingués les uns des autres par leurs départements & leurs fonctions, qui, par des voies différentes, doivent concourir au plan général de l'association. L'objet du Gouvernement & des Loix doit être de diriger vers l'intérêt général, toutes les facultés des Sujets & par conséquent d'empêcher qu'aucun des membres de l'Etat n'abuse contre les autres des avantages qu'ils possedent. Les besoins d'une Nation exigent que les Citoyens s'occupent d'objets divers; par là il s'établit un échange de secours sans lequel l'association ne pourroit subsister. Depuis le Citoyen que le préjugé regarde comme le plus vil, jusqu'à celui qui gouverne l'Etat, il doit se former une chaîne de services, seuls liens qui puissent unir entre eux des êtres de la même nature. Le Peuple obligé de travailler pour sa subsistance s'occupe des ouvrages les plus pénibles, de la culture des terres, du commerce, des arts; en échange des services qu'il reçoit de ses Concitoyens, il les nourrit, il les vêt, il leur procure les besoins & les agréments de la vie; il travaille pour ceux qui s'engagent à le gouverner, à veiller pour sa sûreté, à méditer pour lui, à s'occuper de ses besoins, à maintenir la tranquillité nécessaire à ses travaux, à terminer ses disputes. Sans ces secours mutuels, la Société ne tarderoit point à se détruire. Tout

Citoyen doit concourir au bien public à sa maniere. Dans un Etat bien gouverné la vertu, l'utilité, l'industrie, l'activité, les talents doivent être la mesure invariable des récompenses. L'homme inutile interrompt la chaîne qui lie les Citoyens, l'homme criminel la brise.

§. XII. *Origine des rangs.*

Si l'utilité dont les Sujets sont à l'Etat met de l'inégalité entre eux, cette inégalité est compensée par le besoin que tous ont des mêmes secours. Ainsi dans une Société bien réglée, nul homme n'est méprisable, dès qu'il est vraiment utile; tout Citoyen est précieux, dès qu'il remplit les fonctions que son rang lui assigne. Le Souverain est, sans doute, le plus utile des Citoyens, dès que ses soins répandent le bonheur sur toute la Société; sa grandeur n'est fondée que sur l'étendue de son utilité, de ses talents, de sa vigilance. Le Sujet le plus estimable est celui de qui la Société retire le plus de secours. Ainsi la nature de la Société veut que tous ses membres lui soient chers, dès que, fideles à leurs engagements, ils concourent à l'utilité commune; elle veut que sa tendresse & son estime se proportionnent à l'étendue des avantages qu'on lui fait éprouver. Elle veut que le mépris, la haîne & les punitions soient le partage de ceux qui lui sont inutiles ou nuisibles.

L'amour de soi, l'intérêt personnel, le desir d'être préféré à ses semblables, sont des sentimens qui se montrent dans tous les hommes. Ceux qui gouvernent une Société, n'ont pas de mobile

plus puissant pour faire servir ses membres à l'utilité générale. Le Gouvernement doit flatter les passions des Citoyens utiles à l'Etat, en leur donnant de l'autorité, des titres, des marques de préférences, des récompenses qui les distinguent de leurs Concitoyens: ceux-ci consentent à cette partialité apparente, en vue des avantages qu'ils attendent eux-mêmes de ceux qu'on éleve sur leurs têtes. Ces préférences, auxquelles la Société souscrit, mettent ceux qui la servent à portée de jouir plus heureusement de leur existence, que ceux d'entre ses membres à qui elle n'a point les mêmes obligations.

§. XIII. *Des Récompenses Publiques.*

Les récompenses sont ou des biens physiques, ou des avantages fondés sur l'opinion; elles procurent, ou un bien-être sensible & matériel, ou une satisfaction intérieure & idéale qui résulte de l'estime, du respect & des distinctions, motifs faits pour toucher des êtres dont chacun se préfere à ses semblables. C'est ainsi que l'amour de soi, & les passions des Citoyens, convenablement dirigées, tournent au profit de la Société. Telle est l'origine des rangs divers que les vertus, les talents, les emplois, la naissance, les richesses mettent entre les Citoyens. Ces distinctions sont fondées sur un sacrifice que les membres associés font de l'égalité, ou même de la préférence que chacun d'eux desire pour lui-même, en faveur des bienfaits qu'ils ont reçus ou qu'ils attendent. Ce sacrifice n'est point gratuit: les hommes, à moins d'être aveugles, n'accordent leur tendresse, leurs respects & leur

reconnoissance à quelques-uns de leurs pareils, ne s'intéressent à leur bien-être, ne leur immolent leur intérêt particulier, qu'en vue des avantages qu'ils en retirent ou qu'ils se croient en droit d'en espérer. Le respect pour l'Autorité, la déférence qu'on montre au rang, l'obéissance à l'ordre des personnes distinguées ne sont que des expressions de la disposition où nous sommes de reconnoître le mérite, les talents, la supériorité, l'utilité de ceux que la Société nous préfere. Le Citoyen opulent ne se fait respecter de l'indigent, que parce que celui-ci voit en lui un homme utile pour lui-même & pour d'autres Le Citoyen obscur voit dans le Citoyen puissant, un protecteur, un appui. L'avare est l'objet du mépris; parce que son trésor est inutile. Le puissant devient l'objet de la haine, dès qu'il opprime. Dès qu'on nous est inutile ou nuisible, nous n'éprouvons que de l'indifférence ou de la haîne. La considération ne peut être fondée que sur l'amour, & l'amour n'est fondé que sur le bien que l'on reçoit; aimer, estimer, respecter ce qui est inutile ou dangereux, seroit une pure folie.

Si nous avons pour le rang, la naissance, le crédit, le pouvoir les sentimens qui ne sont dûs qu'à la personne & aux avantages qu'elle nous procure, nous sommes les dupes de quelqu'erreur, ou nous mentons à nous-mêmes. Sous un mauvais Gouvernement l'affection pour la puissance n'est qu'une hypocrisie, un mensonge, un effet de la crainte.

Ce n'est que pour son bien, que la Société

peut consentir à l'inégalité qui s'établit entre ses membres; dès qu'elle accorde son amour, sa considération & son estime à des qualités méprisables ou haïssables, elle est la dupe de l'habitude, de l'opinion, de l'ignorance & de ses vues bornées. Cela posé, voyons quels sont les devoirs, les prérogatives & les droits des différentes classes de Citoyens dans lesquelles une Nation est communément partagée; si l'utilité est la source légitime des rangs, des titres, des honneurs que l'on accorde à quelques Sujets préférablement aux autres, pesons les avantages que procurent à l'Etat ceux qui jouissent de ces distinctions; mettons les hommes dans la balance, comparons-les aux fruits que la Société en retire, & nous ne nous tromperons jamais sur les jugements que nous en devons porter. La Nature a fait les hommes égaux pour les droits, pour les desirs, pour l'amour du bonheur & de l'indépendance, mais elle les a fait inégaux pour les facultés ou les moyens de contenter leurs vœux: ils ne peuvent raisonnablement faire céder leurs penchants propres à ceux de leurs semblables, qu'en vertu des avantages qui en résultent pour eux-mêmes. Le Citoyen distingué prend donc des engagements avec ceux qui le distinguent; ceux-ci ne peuvent avoir pour lui, les sentiments qu'il demande, que lorsqu'il remplit à leur égard les conditions de ses engagements. C'est un abus que de considérer ou de distinguer l'inutilité; un Citoyen inutile est un mauvais Citoyen. L'utilité seule peut fonder les prétentions, les prérogatives & les titres du Monarque, ainsi que celles du plus humble des Sujets. Nous avons examiné les droits des Souverains,

verains, voyons maintenant ceux des autres Citoyens, & commençons par ceux des *Représentants* d'une Nation.

§. XIV. *Des Représentans d'une Nation.*

On a vu ci-devant que, sous un Gouvernement sagement tempéré, la Nation étoit représentée par un Corps ou Sénat destiné à prévenir les abus de l'Autorité Souveraine, & qui, pour ainsi dire, formoit une moyenne proportionnelle entre le Peuple & le Monarque. Telles sont les fonctions des *Représentants* d'une Nation; leurs droits, inviolables pour le Souverain, sont respectables pour les Peuples, tant qu'ils s'acquittent fidélement des devoirs qui leur sont imposés par leurs Constituants; tant qu'ils veillent à leurs intérêts; tant que leurs lumieres découvrent les maux dont la Nation peut se plaindre & en indiquent les remedes; tant qu'ils résistent aux volontés contraires au vœu général des Sujets. Mais les prérogatives & les droits des Représentants de la Société disparoissent, lorsque devenus des organes infideles du Peuple, de qui leur pouvoir est émané, ils les livrent à l'oppression, ils concourent aux infractions que l'Autorité fait aux Loix, ils se prêtent aux vues injustes d'un Souverain ou de ses Ministres; enfin lorsqu'ils leur rendent & leur livrent les biens & la liberté de leurs Concitoyens. Leur pouvoir n'est plus alors qu'une usurpation manifeste; ils en abusent, lorsqu'ils violent eux-mêmes les loix qu'ils sont faits pour maintenir; lorsque sous prétexte de leurs prérogatives, ils s'arrogent le droit d'être injustes impunément; lorsqu'ils pré-

tendent à des exemptions onéreuses à leurs Concitoyens, auxquels ils doivent l'exemple; lorsqu'ils tiennent un langage désavoué par leurs Constituants; enfin lorsqu'en proie à l'esprit de corps, aux factions, aux cabales, ils font céder le bien public à leurs passions, à leur ambition, à leur avarice: ils ne sont alors que des interprêtes infideles, des factieux & des traîtres dont les Constituants sont en droit de révoquer les pouvoirs. Les Représentants d'un Peuple ont droit de le servir, de parler en son nom d'une façon moins tumultueuse qu'il ne feroit lui-même, de veiller à son bonheur que souvent il méconnoît; jamais ils n'ont le droit de l'asservir. Si la Société ne peut elle-même renoncer à ses droits, est-il quelqu'un qui puisse y renoncer pour elle? Personne ne peut parler pour elle, que lorsqu'elle consent à ne point parler elle-même.

§. XV. *Quels ils doivent être.*

On demandera, peut-être, dans un Etat bien constitué qui sont ceux qui ont naturellement le droit de représenter la Nation? Je réponds que ce sont les Citoyens les plus à portée de connoître son état, ses besoins & ses droits, & les plus intéressés à la félicité publique. Il faut des talents, des lumieres, de la probité pour parler au nom d'une Nation; il faut être lié d'intérêts avec elle, pour la représenter fidélement. Mais qu'est-ce qui lie le Citoyen à sa Patrie? Ce sont les possessions desquelles dépend son propre bien-être; c'est la terre qu'il possede qui lui rend cette Patrie chere; c'est cette pos-

ſeſſion qui l'identifie avec ſon pays; c'eſt ſur la terre que retombent, ſoit directement, ſoit indirectement, les impôts, les biens & les maux qui arrivent à une Nation; c'eſt pour défendre la poſſeſſion de la terre, que la guerre eſt deſtinée; c'eſt pour faire circuler les dons que la terre produit, que le commerce eſt néceſſaire; c'eſt pour aſſûrer les terres à leurs propriétaires, que la juriſprudence eſt utile. Ainſi la poſſeſſion de la terre conſtitue le vrai Citoyen; & tout vrai Citoyen doit être repréſenté dans l'Etat, il doit y parler en raiſon de l'intérêt qu'il a dans la choſe publique. La brigue, la vénalité ne donneront jamais de fideles Repréſentants à une Nation; elle ne ſera pour lors repréſentée que par des hommes incapables qui auront aſſez d'argent pour acheter des ſuffrages, ou par des ambitieux & des avares qui la revendront pour des titres, des honneurs ou des richeſſes; ou par des factieux qui la déchireront.

La corruption eſt la ruine d'un Gouvernement tempéré; un Peuple ne peut être repréſenté fidélement, s'il vend à ſes Concitoyens le droit de parler pour lui; les hommes n'achetent communément, que pour revendre à profit; un Citoyen vertueux ne s'abaiſſe point à acheter les ſuffrages d'un Peuple qu'il ne pourroit conſentir à livrer. Un Peuple qui ſe vend devient complice des trahiſons qu'on lui fait; en vendant ſes ſuffrages à ſes Repréſentants, il autoriſe ceux-ci à vendre les leurs.

On nous dira, peut-être, que le Peuple n'eſt point un juge compétent du mérite des Candi-

dats qui par leurs possessions sont dans le cas de prétendre à l'honneur de le représenter. Je réponds que le Peuple se trompe rarement sur le caractere des Citoyens qu'il a sous ses yeux; s'il ne choisissoit jamais pour ses Représentants que des hommes établis dans sa ville, dans son bourg, dans sa Province, il en jugeroit sainement & sauroit ce qu'il a droit d'en attendre; un homme éclairé, honnête & vertueux, un Citoyen riche & bon n'est jamais inconnu dans le canton qu'il habite. Otez la corruption, & les choix du Peuple seront communément très sensés.

§. XVI. *Doivent stipuler pour tous.*

Nul ordre de Citoyens, nul corps dans l'Etat ne peut raisonnablement s'arroger le droit de représenter uniquement la Nation; sans celà le Gouvernement dégénere bientôt en une Aristocratie funeste au Monarque & au reste des Sujets. Dans un Etat bien constitué, les différentes classes des Citoyens doivent se balancer les unes les autres, sans qu'aucune prenne un ascendant trop marqué; si la chose arrivoit, la classe devenue dominante deviendroit bientôt la maîtresse de l'Etat & l'équilibre seroit détruit.

Nous aurons occasion de faire voir que dans l'origine de presque tous les Gouvernements modernes, des Guerriers ou des *Nobles* se sont crus autorisés par la conquête à représenter exclusivement & pour toujours les Nations conquises, & peu-à-peu sont parvenus à ne faire des Souverains, que des phantômes, & du Peuple, que des esclaves. Tout Corps nombreux, lorsqu'il

n'eſt pas contenu, ne s'occupe que de lui-même, ne ſtipule que ſes propres intérêts, devient le centre unique de la Société, & dégénere peu-à-peu en une eſpece de Démocratie, où l'on voit les factions, la licence & l'anarchie de ce Gouvernement ſi précaire. Si le corps des Nobles a uſurpé cet aſcendant, l'hiſtoire nous le montre réuni pour aſſervir les Rois, pour faire taire les Loix, pour écraſer le Cultivateur, pour ſoumettre le Commerce à ſes extorſions, & enſuite nous voyons ſes membres ſe déchirer par des guerres.

QUAND le *Clergé* prend un pouvoir illimité, nous le voyons de même ſubjuguer les Monarques & les Peuples, diſpoſer des Couronnes, décider en Souverain, influer ſur les Loix, dépouiller les Citoyens, ſe diviſer en factions, & faire entrer les Nations dans ſes fatales querelles: la même choſe arrivera toujours, quand un Corps uſurpera ſeul le droit de parler pour tous les autres. L'eſprit de Corps anéantit l'eſprit patriotique; le bien public eſt négligé, & tout tend à augmenter les prérogatives d'un petit nombre de Citoyens qui ne ſongent qu'à eux-mêmes, & qui ſouvent deviennent des Tyrans plus incommodes & plus cruels que le Deſpote le plus effréné. Un Deſpote eſt préférable à un Corps Deſpotique; de toutes les Tyrannies, la Tyrannie Démocratique eſt la plus cruelle & la moins raiſonnée.

POUR prévenir ces inconvénients, il faut que le pouvoir ſoit partagé. Les différentes claſſes des Citoyens ſont également utiles à l'Etat; ainſi

toutes doivent jouir du droit de parler & de ſtipuler leurs intérêts reſpectifs. Le Noble ne doit pas ſtipuler pour l'homme de loi, le Cultivateur ou le Marchand, dont les intérêts lui ſont communément étrangers; l'homme de Loi ignore la guerre, le commerce & la politique; l'homme d'Egliſe ſe ſoucie communément fort peu du bien public, pourvû qu'il domine l'eſprit de ſes Concitoyens. Le Commerçant ne ſtipule que les intérêts de ſon commerce ou de ſon avidité.

§. XVII. *Du Peuple.*

LE Peuple conſtitue la partie la plus nombreuſe de la Société; c'eſt lui qui forme le Corps de la Nation; c'eſt de lui ſurtout que le Gouvernement doit s'occuper; c'eſt ſur lui qu'il doit veiller. Livré à des travaux pénibles & néceſſaires, ſi l'homme du Peuple manque communément de lumieres, il procure la ſubſiſtance, l'abondance, le ſuperflu, les agréments de la vie, la ſplendeur à ceux qui le gouvernent, à ceux qui le défendent, à ceux qui l'inſtruiſent, à ceux qui le maintiennent dans la jouiſſance de ſes droits: en échange, ceux-ci doivent s'occuper de ſa ſûreté, de ſa tranquillité, de ſon bonheur: c'eſt de ce Peuple, ſur qui la grandeur daigne à peine laiſſer tomber ſes regards, que dérivent originairement tous les biens de la Société; c'eſt en lui que réſide ſa force; c'eſt de ſon ſein que ſe tirent les ſoldats qui, en faveur de la ſûreté extérieure qu'ils procurent par leur valeur, reçoivent de leurs Concitoyens leur ſubſiſtance & leurs beſoins.

DANS un Etat Démocratique, le Peuple en corps ou ses Représentans demeurent dépositaire de l'Autorité Souveraine. Sous la Monarchie tempérée, le Peuple conserve la portion de pouvoir que la Nation s'est originairement réservée par les Loix fondamentales & primitives de l'Etat. Il parle par ses Représentants qui deviennent ses tuteurs, & qui, bien mieux que lui, sont censés capables de veiller à sa sûreté

SOUS un Despote, le Peuple écrasé est l'objet des mépris d'un Maître qui ne le regarde que comme un vil bétail, destiné à travailler pour lui & à devenir la victime de son ambition & de sa voracité. Aux yeux d'un Sultan orgueilleux, la partie laborieuse de ses Sujets n'est qu'un amas d'esclaves peu dignes de ses soins qui, méprisés de leur maître, s'avilissent à leurs propres yeux, tombent dans l'abattement & la paresse; aveuglés par l'ignorance & le préjugé, ces grands mobiles de la tyrannie, ils se croient nés pour les fers, & n'opposent aucune résistance aux injustes oppresseurs qui de jour en jour abusent de leur foiblesse pour appesantir leurs chaînes.

IL n'y a qu'un Gouvernement tempéré par les Loix, qui place le Peuple dans un juste milieu. Le Peuple, sans doute, n'est point fait pour commander; il en feroit incapable; une liberté trop étendue ne tarderoit point chez lui à dégénérer en licence. Qu'il soit donc contenu & garanti de sa propre folie ou de son inexpérience: que sa voix trop tumultueuse, quand il parle lui-même, soit adoucie par des organes prudents qui parleront pour lui; des Représentans, des Magistrats honnêtes veilleront plus sûrement à ses

intérêts que souvent il ignore ou s'exagere, ou ne sait point stipuler; le joug lui paroîtra plus doux par la confiance qu'il a pour ceux qui le représentent: au moins se flattera-t-il que leurs intérêts seront les mêmes que les siens. L'assurance où il sera pour sa personne & ses biens, lui donnera de l'activité, élevera son cœur, lui donnera du courage, lui inspirera un attachement raisonné pour ses Loix, pour sa Patrie, pour son Gouvernement; ses forces se déploieront, toutes les fois que des objets si chers se trouveront menacés.

§. XVIII *Il ne faut point l'accabler.*

C'EST une maxime inventée par la tyrannie & adoptée par l'incapacité, que le Peuple, pour être plus traitable, doit être tenu dans la misere. Un Gouvernement qui a pour maxime de rendre le Peuple malheureux & pauvre, afin de le rendre plus soumis, ressemble à un écuyer qui couperoit les jarets de son cheval pour pouvoir le monter avec plus de facilité. Un Peuple doit être occupé, sans doute, mais il ne doit point être accablé; si l'oisiveté le pervertit & le rend insolent, licentieux, la misere & l'excès du travail le rebutent, l'énervent, l'affoiblissent. Il n'y a que des tyrans qui consentent à régner par l'infortune; les Maîtres ignorants & corrompus ne connoissent d'autres mobiles, que la terreur & l'indigence, pour contenir leurs Sujets. Quels secours l'Etat peut-il se promettre de cadavres vivants, exténués par la fatigue & la faim? Comment inspirer de l'ardeur pour défendre leur pays & leurs Loix, à des hommes pour qui la vie est un far-

deau & qui n'ont rien à défendre? Comment faire prendre des ſentimens généreux à des hommes que d'injuſtes préférences & des préjugés honteux dégradent à tout moment? C'eſt toujours l'oppreſſion, l'injuſtice, la tyrannie qui rendent le Peuple ſéditieux: il ne haît ſes maîtres que lorsqu'ils ſont haïſſables. Les hommes les plus groſſiers deſirent & ſentent le bonheur. Un laboureur, un artiſan ſont-ils donc incapables de diſtinguer le bien du mal qu'on leur procure? Faut-il bien des lumieres pour ſentir la différence d'un pouvoir qui opprime, de celui qui protege; le crédit qui accable, de l'appui que donnent les Loix; l'abondance de la miſere? Il eſt vrai que le Peuple ne peut gueres juger des objets de la Politique extérieure; mais l'homme le moins éclairé ſent bien s'il eſt heureux ou non, & ſi ceux qui le gouvernent, méritent ſon affection ou ſa haîne. Il diſtingue aiſément ſi les calamités qu'il éprouve ſont des effets de la Nature ou d'une adminiſtration injuſte & négligente: quelque foible que l'on ſuppoſe ſa raiſon, il lui en reſte aſſez pour ſavoir qu'il doit ſon amour à ceux qui travaillent à ſon bien-être, ſon indifférence à ceux qui le négligent, ſon inimitié à ceux qui l'oppriment. En général, la voix du Peuple ſe trompe rarement ſur le mérite. Ses déciſions en ce genre ſont bien plus ſûres, que celles d'un Deſpote imbécille, dupé par les intrigues de ſa Cour. Laiſſez à l'armée le choix de ſes Généraux; laiſſez au Peuple le choix de ſes Magiſtrats & Repréſentants; écartez la corruption, & il fera pour l'ordinaire des choix très équitables.

§. XIX. *Est souvent trop négligé.*

PAR un vice commun à tous les Gouvernements, la partie la plus nombreuse des Nations est pour l'ordinaire la plus négligée ; il sembleroit que ce n'est que pour les Princes, pour les Riches, pour les Grands, que les Sociétés se sont formées ; on diroit que le Peuple n'entre dans l'association, que pour épargner à ceux qui sont déja les plus heureux, la peine de travailler eux-mêmes. Ainsi le petit nombre entraîne presque par-tout la balance, & une Nation passe pour bien gouvernée, dès que la partie la plus avantagée est contente de son sort.

UNE administration équitable doit s'occuper par préférence du bien-être du grand nombre. Si les Rois sont les peres de leurs Sujets, ils doivent des soins plus marqués à ceux que leur défaut de lumieres & d'expérience rapproche le plus de l'état de l'enfance ; lorsque le Peuple est sagement guidé, il fait la puissance, la richesse & la force d'un Etat. Si ses travaux l'empêchent de cultiver son esprit & de développer sa raison, il en a plus de droits à l'attention de ses Maîtres. Plus des enfants sont foibles, plus ils exigent de vigilance de la part de ceux qui les conduisent. De quel droit le Peuple seroit-il l'objet du mepris des Princes, des Riches & des Grands? Ne seroient-ils point Peuple eux-mêmes, si le Peuple ne travailloit pour eux? Mépriser le Peuple, c'est mépriser la source des avantages dont les Princes & les Grands jouissent eux-mêmes & dont ils ne jouiroient pas sans le Peuple.

§. XX. *De l'instruction du Peuple.*

Le desir de plaire au Peuple, de lui être utile, de satisfaire ses besoins, de l'instruire, de le rendre bon est la marque certaine d'une sage administration. Un Gouvernement bienfaisant doit surtout s'occuper des mœurs. Une Nation sans mœurs annonce une administration négligente & perverse. L'oisiveté, la débauche, les crimes multipliés, la mendicité sont dans une Nation des signes indubitables qu'elle est mal gouvernée. Rien ne corrompt plus efficacement toutes les classes du Peuple, que l'exemple des Princes, des Riches & des Grands que chacun se propose pour modele, & dont il a besoin pour subsister.

Rien de plus étonnant que le peu de soin que les conducteurs des Peuples se donnent pour leur instruction; elle est par-tout abandonnée aux ministres de la Religion, bien plus occupés d'éblouir les esprits par des fables, des merveilles, des mysteres, des pratiques, que de former les cœurs par les préceptes d'une morale humaine & naturelle. Le Peuple est par-tout dévôt & religieux sans avoir des idées vraies de la vertu: par-tout il a de la religion qu'il trouve le moyen d'allier avec la débauche, la crapule, la fraude. Par-tout on lui laisse ignorer les devoirs de la Société. Par-tout on craint qu'il ne s'éclaire & on l'empêche de cultiver sa raison. Plus le Despotisme s'appesantit sur les hommes, moins il veut qu'on les éclaire. Malheur à ceux qui ne gouvernent que des esclaves privés de lumieres & de raison, dont les mœurs seront toujours féroces & criminelles!

L'INSTRUCTION des Peuples devroit être l'objet le plus essentiel de tout Gouvernement. Les Princes ne sentiront-ils jamais l'avantage inestimable de commander à des êtres raisonnables? Il n'y a que la Tyrannie qui mette sa gloire à régner sur des aveugles & des barbares. Vouloir que les hommes demeurent dans les ténebres, c'est vouloir qu'ils soient méchants. Tyrans! il vous faut des Sujets ignorants, crédules & corrompus : il vous faut des esclaves superstitieux qui croient que c'est du ciel que viennent les maux produits par vos délires, votre négligence, vos oppressions, vos cruautés. Mais vous vous flattez en vain de trouver votre sûreté dans leur aveuglement. Des sauvages sont toujours féroces; des stupides sont toujours crédules, inconsidérés. Craignez donc qu'on ne les irrite contre leurs chaînes. Craignez qu'ils ne deviennent un jour les instruments de l'ambition & du fanatisme qui tourneront vos esclaves contre vous-mêmes.

POUR aimer son Gouvernement, il faut en connoître les avantages; il faut donc éclairer le Peuple, si l'on veut qu'il soit raisonnable & qu'il sente les inconvénients qui résulteroient pour lui de la séduction des hypocrites, des conseils des ambitieux, des déclamations fanatiques. Les lumieres rendront toujours un Peuple modéré; s'il est plongé dans l'ignorance, il deviendra le jouet des passions de tous les mauvais Citoyens. C'est par l'instruction générale que l'on peut rendre le Peuple raisonnable, lui faire sentir ses intérêts, le convaincre de l'attachement qu'il doit à son Gouvernement, à ses institutions, à ses

devoirs, les avantages de la tranquillité, les dangers qui les menaceroient, s'il se prêtoit aux impulsions des traîtres & des flatteurs qui tenteroient de l'égarer. L'instruction est le moyen d'épargner à l'Etat les factions, les convulsions & les inquiétudes que l'ambition aidée de l'imposture y voudroit exciter. L'intérêt des Tyrans est que le Peuple n'ait ni lumieres, ni raison, ni volonté; sous un Gouvernement inique, il faut le réduire à l'abrutissement des bêtes; la lumiere ne serviroit qu'à lui faire sentir sa condition malheureuse & à lui montrer l'étendue de sa misere; empêcher qu'une Nation ne s'éclaire, est le signe indubitable d'une administration dépravée, qui n'a nulle envie de mieux faire.

§. XXI. *De la Milice.*

Les Soldats forment une classe de Citoyens destinés à défendre les autres contre les entreprises du dehors. En échange la Société leur fournit la subsistance, des distinctions, des récompenses proportionnées aux services qu'ils lui rendent. Si les Nations se bornoient aux avantages que la Nature leur accorde; si elles se laissoient jouir réciproquement des biens qui leur sont échus en partage, rien ne seroit plus inutile que d'entretenir, aux dépens de leur population, des armées nombreuses de Citoyens que les guerres détruisent, ou dont les bras demeurent oisifs pendant une grande partie de leur vie. D'un autre côté, si les circonstances malheureuses d'une Nation l'obligent à tenir sur pied un grand nombre de soldats, ses défenseurs ne tardent point à l'asservir elle-même. Sous un Despote,

les défenseurs de la Patrie sont ses plus dangereux ennemis.

Il faut dans toute Nation des hommes qui la défendent; la Patrie dans cette vue doit alimenter l'ardeur de ceux de ses enfants qui consentent à s'immoler pour elle; mais nul Gouvernement n'est en droit de les y forcer. Pour étouffer le desir de se conserver que la Nature inspire à tout homme, il faut un courage dont tous les Citoyens ne sont pas susceptibles: la Société, n'étant faite que pour maintenir ses membres dans les avantages de leur Nature, deviendroit injuste & cruelle envers ceux qu'elle prétendroit sacrifier contre leur gré. Que l'on ne nous dise point que sans contrainte, personne n'exposeroit ses jours pour défendre son pays. Un Gouvernement qui procure à ses Sujets des avantages réels, ne manquera jamais de défenseurs.

Un Etat bien constitué doit être défendu par des Citoyens, par des hommes intéressés à la félicité publique, dependans de la Patrie, qui jurent fidélité à elle seule, & non par des mercenaires qui n'ont que l'intérêt de plaire à un maître injuste, qui souvent s'en servira pour anéantir le bonheur public & pour subjuguer la Patrie. Il faut aux Nations des milices nationales, & non des milices royales ou des janissaires, toujours prêts à servir les passions d'un Sultan ou les folies d'un Visir. Quels défenseurs pour une Patrie, que des hommes voués par état aux volontés arbitraires de ceux qui sont souvent les ennemis les plus avérés de cette Patrie!

Tout Citoyen doit être prêt à servir une Pa-

trie heureuse & libre; il combattra bien mieux qu'un esclave mercenaire qui se bat pour son maître & jamais pour lui-même ou pour son pays. L'amour de la Patrie, & non le vil honneur de périr pour un Tyran, peut former des hommes courageux & magnanimes. La Patrie doit animer leur courage, à la vue de leurs propres intérêts. Rendez la Patrie chere aux hommes, & elle sera bien défendue; vous n'aurez pas besoin de violence, pour exciter à défendre un bien que tous desireront de conserver.

Ainsi la Société, en raison de ses besoins, peut & doit exciter par toutes sortes d'avantages l'enthousiasme de ceux qui de plein gré consentent à la défendre; si elle doit des récompenses proportionnées aux services qu'on lui rend, elle en doit sur-tout à ceux qui exposent leurs jours pour elle; tout prouve la nécessité d'encourager des hommes assez généreux pour oublier leur propre conservation, dès qu'il s'agit de celle de la Patrie. Voilà pourquoi le courage, la force, les talents militaires sont dans toutes les Sociétés les qualités les mieux recompensées: la gloire, la considération, l'honneur sont les mobiles du Guerrier; il cessera d'être enthousiaste si l'on cesse de l'estimer. Mais l'éclat des vertus guerrieres se ternit aux yeux de la raison, dès qu'elles deviennent nuisibles à la Patrie; elle ne reconnoît pour ses enfans, que ceux qui la servent; celui qui sert contre elle un Souverain injuste, n'est que le satellite & le complice d'un tyran.

Il n'y a donc que le préjugé qui puisse faire considérer des guerriers qui, oubliant ce qu'ils

doivent à la Société, entrent dans les complots de ceux qui l'oppriment. Appellera-t'on *héros*, des traîtres qui prêtent lâchement leurs bras aux projets de la Tyrannie? Sont-ce des Citoyens, que des brigands devenus par état les instruments du caprice d'un seul homme contre les volontés & les droits de tous? Doit-on considérer des ingrats qui méconnoissent les bienfaits dont la Patrie est la source, & dont le Souverain n'est que le distributeur en son nom? Le Soldat qui combat pour son pays, qui défend sa liberté, ses possessions & ses Loix, est un Citoyen digne de son amour, de son estime & de ses récompenses; celui qui la livre à des maîtres injustes, est un perfide qui ne mérite que son mépris, sa haine & ses châtimens; c'est un enfant qui dans sa folie frappe la mere qui le nourrit, pour complaire à l'ennemi de sa famille.

Les hommes destinés par état à défendre la Patrie, peuvent-ils donc acquérir le droit de l'enchaîner, de mépriser leurs Concitoyens, d'enfreindre les Loix qui commandent à tous? Dans une Nation que ses circonstances exposent à des guerres fréquentes, la Politique doit, sans doute, entretenir l'esprit militaire, & favoriser cette grandeur d'ame qui brave les dangers & la mort; en un mot, elle doit exciter l'enthousiasme de l'honneur. Ainsi, que le Souverain distingue, récompense & honore, aux yeux des Peuples, les hommes dont la valeur est faite pour les soutenir; mais qu'il n'oublie jamais qu'une tendresse trop partiale pour eux, est capable de décourager & de rendre malheureux les autres ordres de l'Etat; que par une condescendance aveugle

aveugle il ne laisse point leurs excès impunis; les Loix sont faites pour commander également à tous les Citoyens; que les délits contre la Société soient punis par les tribunaux ordinaires; que les guerriers ne portent point dans les villes, la jurisprudence des armées. C'est le Cultivateur, l'Artisan, le Magistrat que le Soldat doit protéger, jamais il n'a droit de leur faire sentir, ni sa force, ni ses injustes mépris.

Par l'imprudence ou l'intérêt personnel des Souverains, l'équilibre entre les Citoyens est détruit dans la plupart des Etats; les Nations civilisées sont encore gouvernées comme des hordes & des camps. Les honneurs, les richesses, les faveurs ne sont que pour les guerriers. Les Princes mêmes dont le pouvoir est le mieux affermi, semblent toujours se croire au tems de la conquête & régner sur une armée. Dans la plupart des Sociétés Politiques, le tout est communément sacrifié à la partie militaire: des préjugés vraiment sauvages gouvernent encore bien des Nations policées!

§. XXII. *Origine de la Noblesse.*

La plupart des Gouvernements, comme on a vu, se sont établis par la force. Des conquérants ambitieux, non contents de distribuer les terres des Peuples vaincus aux coopérateurs de leurs exploits, ont encore voulu qu'en récompense de leurs travaux, ils conservassent toujours des privileges & de la supériorité sur le reste des Sujets. Dans les royaumes conquis, les guerriers seuls furent réputés des hommes,

les autres Citoyens furent traités comme des bêtes. Telle eſt l'origine de la *Nobleſſe*. Souvent les Princes ne bornerent pas leurs bienfaits à la perſonne de ceux qui les avoient aidés dans leurs victoires; ils conſentirent encore que les biens, les prérogatives, les dignités & les titres par leſquels ils les avoient diſtingués paſſaſſent à leur poſtérité; ils voulurent par là s'attacher plus fortement les familles de ceux dont ils avoient déjà éprouvé les ſervices. C'eſt ainſi que la nobleſſe devint héréditaire. Les Monarques s'aſſûrerent par là les ſecours de pluſieurs races qui, animées d'un même eſprit & élevées comme leurs ancêtres dans les principes d'un attachement inviolable pour l'Autorité Souveraine, concouruſſent toujours à ſes vues & fuſſent les appuis de ſa puiſſance. La Nobleſſe fut donc dans preſque toutes les Monarchies, le véritable ſoutien du trône; ſon intérêt l'identifia communément avec celui des Souverains; ſon ſort fut inſéparablement uni au leur. L'égalité à laquelle tendent les Démocraties ne s'accorde point avec l'orgueil d'un ordre qui rougiroit d'être confondu avec la foule des Citoyens. Si l'Ariſtocratie eſt plus favorable à quelques Nobles, le Gouvernement d'un ſeul ne laiſſe pas d'être le véritable élément de la Nobleſſe; toujours elle fut le conſeil & le ſoutien des Rois; elle travailla pour leur grandeur, dont elle tiroit ſon éclat, ſes privileges, ſes richeſſes; elle ne chercha donc qu'à étendre un pouvoir duquel le ſien dépendoit; elle traita avec hauteur le reſte de la Société; elle prétendit preſque toujours la repréſenter excluſivement. En effet, il fut aſſez naturel que les Chefs des Soldats qui avoient contribué à la

conquête d'un Pays, qui avoient aidé de leurs conseils & de leurs bras le Chef dans ses expéditions, en un mot, dont le courage & la prudence avoient fondé les Empires, s'arrogeassent le droit de représenter l'armée qui dans le moment de la conquête dut toujours se regarder comme la Nation, tandis que le Peuple fut traité en ennemi. Il resteroit simplement à examiner si ces titres primitifs, fondés sur la conquête, la rapine & la force, sont faits pour subsister toujours, &, si depuis que le consentement de la Nation eut légitimé le Gouvernement établi par la violence, la Nation fut privée pour toujours de parler elle-même & de se faire représenter par ceux en qui elle plaçoit sa confiance.

Quoiqu'il en soit, en Europe les Chefs ou Représentants des armées furent consultés par des Rois toujours armés. Une Nation belliqueuse ne connoît que la guerre: ainsi les guerriers continuerent à décider avec leur Chef du sort des Nations; ils eurent seuls part à la législation, & acquirent peu-à-peu une indépendance funeste & le droit de tyranniser les Peuples qu'eux-mêmes ou leurs ancêtres avoient aidé à subjuguer. En conséquence, les Nobles formerent dans presque tous les Gouvernements Européens, une Aristocratie plus ou moins subordonnée à la Monarchie. En effet les Rois, éclipsés par leurs vassaux puissants, ne devinrent souvent que des phantômes sans pouvoir, & les Peuples gémirent sous des tyrans multipliés dont aucune autorité ne put réprimer les excès. Dans plusieurs pays, les plus puissants d'entre les vas-

faux s'érigerent eux-mêmes en Souverains qui, soumis pendant la guerre au Monarque, refuserent durant la paix de reconnoître son autorité; ils eurent sous eux d'autres vassaux ou des guerriers subordonnés qui furent obligés de les suivre soit dans les guerres entreprises par les Rois, soit dans celles qu'ils se firent sans cesse les uns aux autres, ou même à leurs communs Souverains. Ainsi les Etats furent déchirés par des Citoyens féroces & turbulents qui ne purent être contenus par aucunes Loix.

§. XXIII. *Aristocratie des Nobles sous le Gouvernement féodal.*

TEL fut, comme on a vu, le Gouvernement *féodal* dont nous trouvons encore aujourd'hui des traces plus ou moins marquées dans presque toutes les Nations du monde. Telle est l'origine des *fiefs*. On a déjà fait voir, en parlant des Gouvernements, l'absurdité de cette Aristocratie militaire. Si toute Aristocratie est dangereuse pour les Peuples, que penser d'une foule de Despotes ignorants & inhumains qui, au mépris des Souverains & des Loix, exerçoient sur les Peuples la tyrannie la moins raisonnée, & dont la prétendue liberté ne consistoit qu'à se livrer sans obstacles aux désordres de l'anarchie? C'est pourtant à ce Gouvernement, ou plutôt à ce désordre que les Nobles & les Grands tendent sans cesse! espérons néanmoins que les Peuples, instruits par les malheurs de leurs peres, ne consentiront jamais à se remettre dans ces fers plus accablants, peut-être, que ceux du Despote le plus absolu. Que ce Gouvernement

amené de Scythie & répandu en Europe par les barbares du Nord, demeure à jamais banni des Nations éclairées. Malgré les inconvénients de ce Gouvernement féodal sentis depuis tant de siecles, il se soutient encore dans des pays même où l'administration & les vues du Gouvernement ont totalement changé d'objets. Il en est meme quelques-uns où, sous le nom de liberté, il se maintient dans toute sa rigueur. Presque par-tout les nobles, lors même que les changements de principes des Nations rendirent la guerre un objet moins nécessaire, se sont *cru les Représentants exclusifs des Nations où* ils vivoient.

§. XXIV. *Chûte de leur pouvoir.*

Soit par l'adresse des Monarques, soit par les dissensions des Nobles, soit par les efforts des Peuples que leurs vexations reduisirent quelquefois au désespoir, le Gouvernement Féodal s'est peu-à-peu affoibli dans la plupart des Etats; les Souverains sont enfin parvenus à rompre une digue aussi incommode à leur Autorité qu'à la liberté de leurs Sujets. Les Peuples recouvrerent une portion de liberté; ils obtinrent meme quelquefois une part dans la législation à laquelle ils étoient intéressés. La Politique des Rois fut souvent obligée d'opposer les Peuples à leurs vassaux trop insolents: ils sentirent que leur propre intérêt vouloit que le Citoyen fût plus libre. D'autrefois les Peuples ne firent que changer de tyrans, & ne sortirent de l'oppression des Nobles, que pour tomber dans les fers d'un Monarque absolu & de sa cour. De quel-

que maniere que l'Autorité fût distribuée, la Noblesse ne laissa pas de former toujours une classe très distinguée ; elle fit un corps à part, & ne fut point confondue avec les Plébéiens que ses ancêtres avoient anciennement soumis & qu'une longue suite de siecles l'avoit accoutumée à dédaigner. Dépouillée d'une Autorité réelle, elle s'en dédommagea par l'éclat qu'elle emprunta du trône. Emule autrefois des Monarques, elle fut réduite à les servir, à ramper devant eux pour mériter leurs faveurs : alors elle leur prêta son bras pour tenir dans la dépendance le reste de la Nation ; asservie & dégradée elle-même, elle se ligua très souvent contre la liberté publique, & conserva sa fierté dans le sein même de l'esclavage ; elle ne plaça sa gloire, son honneur, ou plutôt sa vanité, que dans l'avantage de plaire à ses maîtres altiers, afin d'en obtenir de vains titres, des distinctions frivoles, & surtout le droit coupable de faire le mal impunément.

§. XXV. *Distinction des Nobles & des Roturiers.*

Ce fut dans le corps de la Noblesse, que les Princes choisirent communément leurs Courtisans, leurs Favoris & leurs Ministres. Les Nobles que la faveur du Prince ne distingua point d'une façon si marquée, vécurent souvent inutiles dans les possessions accordées jadis à leurs ancêtres, où ils exercerent sur leurs vassaux, dont ils se rendirent les juges, une sorte de jurisdiction quelquefois très barbare. Ils crurent que leur naissance les mettoit en droit de les vexer : il s'établit par là une foule de droits ridicules, une jurisprudence bizarre dont la raison peut à

peine démêler les motifs & l'origine. Les Peuples furent toujours opprimés ſans que les Rois ſongeaſſent à y remédier, & les Seigneurs de terre continuerent à fonder leurs injuſtices ſur ce qu'un grand nombre de ſiecles auparavant les peres de leurs vaſſaux avoient été ſoumis & dépouillés par les guerriers leurs ancêtres.

Les Nobles, ou indépendants des Monarques, ou diſtingués par leurs faveurs, mais toujours accoutumés à regarder avec dédain des Peuples que la force, la crainte & une vénération traditionelle leur ſoumettoient, dûrent naturellement ſe perſuader qu'ils étoient des hommes privilégiés d'une eſpece différente, & d'une nature plus parfaite que leurs Concitoyens qu'ils voyoient indigents, foibles & ſoumis; ils crurent qu'un ſang plus pur circuloit dans leurs propres veines, qu'une ame plus ſublime animoit leurs organes. Ces préjugés ridicules, auxquels les Princes furent intéreſſés à ſe prêter, ſe communiquerent à ceux-mêmes qu'ils dégradoient. Le *Roturier* ſe crut mépriſable, parce que le Noble le mépriſoit.

Ces idées établirent entre les Sujets une nouvelle inégalité d'opinion, mais réelle dans ſes effets, qui ne put manquer de paroître onéreuſe au reſte des Citoyens; ceux-ci ſe virent obligés de reſpecter des hommes qui, enivrés de l'orgueil de leur naiſſance, n'eurent que du mépris pour eux & ſe perſuaderent, que, ſans travail de leur part, la Société n'étoit faite que pour entretenir leur faſte & leur oiſiveté. Preſque par-tout la profeſſion des armes fut la ſeule qui convînt à la Nobleſſe; elle dédaigna toutes les

autres; elle crut qu'il n'y avoit qu'un seul moyen honorable de servir la Patrie; sa vanité, favorisée par l'intérêt du Prince, lui fit regarder comme basses & déshonorantes, les professions les plus utiles, même lorsque l'indigence les lui rendoit nécessaires. Ainsi une sotte vanité condamna la Noblesse à l'ignorance, à l'oisiveté; se battre fut sa seule science; le courage sa seule vertu; servir un maître fut pour elle le seul chemin de l'honneur.

Les prérogatives & les faveurs dont les Nobles furent comblés dûrent nécessairement faire de la noblesse, un objet d'émulation & de jalousie pour le reste des Sujets; le Plébéien fut malheureux par la différence énorme qu'il vit s'établir entre lui & des hommes qui, quelque mérite qu'il montrât, lui furent toujours préférés. Les Princes distributeurs des récompenses firent tourner cette émulation quelquefois au profit de l'Etat, mais plus souvent au leur; ils récompenserent le mérite, les talents, les services, enfin les richesses mêmes de quelques-uns de leurs Sujets, en les associant à un corps qui excitoit leur envie; ils leur accorderent les mêmes privileges que le hazard de la naissance procuroit à ceux qui étoient descendus des anciens fondateurs de la Monarchie. Ces Citoyens ennoblis jouirent donc de quelques prérogatives en commun avec les autres. Mais quelque fussent les services que l'on voulut récompenser en eux, l'orgueil des Nobles d'extraction & les préjugés des Peuples continuerent à mettre entre eux une différence très marquée. Le mérite souvent fictif des ancêtres l'emporta dans l'esprit des Na-

tions sur le mérite personnel; la naissance donna des droits bien plus incontestables que les talents ou l'utilité présente. Plus le Noble s'éloigna de la source de son illustration, plus cette source fut inconnue, & plus il fut considéré.

Ce n'est que sous un Gouvernement équitable que les rangs des Sujets sont réellement fixés. Les Nobles, distingués par leurs possessions, par leur naissance, par les services de leurs ancêtres, & encore plus par leurs qualités & leur mérite personnel sont des objets respectables pour leurs Concitoyens; ils sont à portée de les servir, sans jamais acquérir le droit de les opprimer. Sous le Gouvernement Féodal, les Nobles sont des Tyrans que nul pouvoir n'empêche d'abuser contre les Peuples, d'un pouvoir dont le Monarque est dépouillé. Sous l'Aristocratie, le Noble est Magistrat ou Souverain, il sépare très souvent l'intérêt de son Corps de l'intérêt du Peuple, auquel il fait sentir sa propre supériorité d'une façon très cruelle. Le Gouvernement des Nobles n'est, d'après l'expérience, rien moins que favorable au reste des Citoyens, & leur déplaît souvent autant & plus que la Monarchie absolue.

Sous un Gouvernement arbitraire, il n'est de grandeur que celle du Despote; son soufle fait disparoître les hommes les plus élevés; sa volonté les replonge dans la foule des Sujets; les Grands n'y sont que des malheureux, qui n'ont d'appui que le caprice de leur maître. En effet, sont-ce des Nobles que des hommes que l'intérêt le plus vil met dans une dépendance continuelle? Sont-ce des Grands, que ces valets rampants qui disputent entre eux à qui ren-

dra les services les plus bas à un maître hautain, & pour lesquels rien n'est abject, dès qu'il mene à la faveur? Quelles ames peuvent animer ces Courtisans qui consentent sans cesse à dévorer des affronts, des refus, des injustices? Quelle élévation dans les cœurs de tant d'indignes mendiants, de ces vils adulateurs qui, à force de bassesses, croient acquérir le droit de mépriser leurs Concitoyens? Dans ces hommes dégradés, la raison ne peut voir que des esclaves qui se vengent par leur insolence de l'opprobre dans lequel ils sont eux-mêmes plongés. Sous un Despote, toutes les idées se renversent; les Grands tirent leur gloire du sein même de l'infamie; leur éclat éphémere n'en impose qu'à des hommes plus vils qu'eux.

DANS les Gouvernements Asiatiques, où la volonté d'un Sultan regle le sort de tous, il n'est de rang que celui que donnent les emplois; les titres ne passent point à la postérité, & le fils d'un Visir rentre dans la troupe des esclaves. Chez le Musulman superstitieux, les descendants de son Prophete sont les seuls à qui la naissance donne quelque prérogative. Chez le Chinois la seule race de *Confucius* est regardée comme noble; la vénération pour ce Législateur Philosophe réjaillit encore sur sa postérité: dans cet Empire l'étude conduit seule aux dignités; l'Empereur ennoblit les ancêtres de tout homme qui se distingue par un mérite éclatant. Les Européens bien moins sages que ces Asiatiques, en faveur du nom des peres, dispensent les enfans d'être utiles, & les récompensent dès le berceau, de services qu'ils ne rendront jamais.

§. XXVI. *Des vrais titres de la Noblesse.*

Si l'utilité est le seul titre qui, aux yeux de la raison, marque le rang des Citoyens; si le véritable honneur consiste dans l'estime de ses Concitoyens, méritée par des services & des vertus; si un Gouvernement éclairé ne doit des récompenses qu'à ses meilleurs serviteurs; si la considération, le respect & la reconnoissance ne sont dûs qu'à ceux qui s'en rendent dignes par eux-mêmes & par des bienfaits réels, quels sont les hommes que la Société regardera comme des êtres préférables au reste de ses membres? Quelle idée se formera-t-elle de tant de Nobles & de Grands qui n'apportent d'autres titres que les conquêtes, les violences, les révoltes de leurs aïeux inquiets & sauvages? Quelle considération personnelle peuvent mériter des êtres que la faveur aveugle se plaît à distinguer des autres? Une Nation respectera-t-elle des feudataires inutiles qui pendant une longue suite de siecles ont croupi de race en race dans les domaines de leurs ancêtres; dont les exploits se sont bornés à vexer impunément de timides vassaux qui nourrissoient leur oisiveté? Verra-t-elle avec une reconnoissance bien fondée les descendants de quelques guerriers incommodes qui par leurs discordes meurtrieres ont tant de fois causé les malheurs de l'Etat? Pourra-t-elle regarder comme ses vrais défenseurs des troupes mercenaires qui se rendent les instruments des violences de leurs maîtres & qui, au lieu de servir la Patrie, ne servent que l'Usurpateur qui l'opprime? Enfin quel rang la raison assignera-t-elle à tant de Courtisans avilis qui ne connoissent

d'autre Patrie, que la cour d'un maître, d'autre Loi, que son caprice, d'autres liens, que l'intérêt? Non, aux yeux du sage, un Citoyen n'est grand, que lorsqu'il sert fidélement & courageusement son pays; il ne mérite d'être distingué des autres, que lorsqu'il travaille plus utilement au bonheur de ses associés: il n'est noble que lorsqu'il a du mérite, des talents, des vertus.

§. XXVII. *Effets du préjugé de la naissance.*

L'on ne peut disconvenir que le préjugé de la naissance n'ait été dans la plupart des Gouvernements Européens la source des abus les plus pernicieux. Un Corps d'hommes qui, sans titre que celui de la naissance, peuvent prétendre aux richesses & aux honneurs, doit nécessairement décourager les autres classes des Citoyens. Ceux qui n'ont que des aïeux n'ont aucun droit aux récompenses; les talents ne se transmettent pas avec le nom; il naît souvent dans la condition la plus obscure des hommes

Qui sont tout par eux-mêmes, & rien par leurs aïeux.

VOLT.

Le Peuple, si dédaigné par des Princes superbes, & par leurs esclaves, fournit souvent des ames plus grandes, plus généreuses, plus nobles, que cette foule dorée qui entoure les Rois. Quand des hommes n'auront besoin que d'un nom pour parvenir à tout, ils négligeront bientôt de s'instruire, ils mépriseront la science & les emplois ne seront remplis que par des favoris incapables & ignorants.

Souverains éclairés, ne demandez point à vos Sujets ce que furent leurs aïeux; voyez ce qu'ils sont par eux-mêmes; encouragez, honorez, récompensez les talents personnels, & n'ayez point d'égard aux plaintes intéressées de ceux que le mérite offense, lorsqu'on le tire de l'obscurité. Que l'homme utile à la Patrie soit noble par lui-même, quelqu'aient été ses peres. Et vous Nobles de race! montrez par vos sentimens élevés, vos bienfaits, vos vertus, que vous êtes vraiment nobles, & dignes du rang que vous voulez occuper.

C'est l'éducation, & non le sang qui forme des Citoyens capables de servir l'Etat. Que l'on prenne soin d'instruire les Sujets, de leur inspirer l'amour du bien public, de semer la vertu dans les cœurs, & bientôt une Nation se remplira d'hommes qui penseront noblement, qui agiront en héros, qui se distingueront par les services réels qu'ils rendront à leur pays. Que les dignités soient données au concours, & que personne ne soit privé du droit de concourir au bien général. La Politique perd un de ses plus grands ressorts, lorsqu'elle récompense le hazard & donne des privileges irrévocables à des hommes qui n'ont rien fait ou qui ne feront rien d'utile à la Patrie. En un mot, la noblesse héréditaire ne peut être regardée que comme un abus pernicieux, qui n'est propre qu'à favoriser l'indolence, la paresse & l'incapacité d'un ordre de Citoyens, au préjudice de tous. Peu de gens se mettront en peine d'acquérir du mérite & des talents, dès qu'ils seront assûrés que leur nom suffira pour les conduire aux honneurs, aux richesses, à la considération publique.

C'EST un abus, c'eſt un délire, que de récompenſer des Citoyens qui n'ont rien fait pour l'Etat ; mais, nous dira-t-on peut-être, les ancêtres de la nobleſſe actuelle ont utilement ſervi leur Patrie; mais ſervir un Souverain, n'eſt pas toujours ſervir la Patrie. Servir le Conquérant qui ſubjugue un Pays, ou prêter ſon bras au Tyran qui l'opprime, ne peut point paſſer pour des ſervices rendus à la Patrie. En ſuppoſant néanmoins que les aïeux d'un Noble actuel aient rendu des ſervices réels à la Société, la récompenſe n'eſt-elle point démeſurée, quand elle s'étend indéfiniment à ſa poſtérité? Si les enfants ne peuvent ſans injuſtice être punis des fautes de leurs peres, eſt-il plus juſte de les récompenſer de leurs vertus? La récompenſe dégénere en un véritable abus, lorſqu'elle s'étend à ceux qui n'ont rien mérité.

IL eſt des Nobles, même dans les Républiques: quelque ſoit l'amour du Républicain pour une égalité chimérique, il ne peut s'empêcher d'aſſigner un rang diſtingué à ſes Magiſtrats, à ſes Légiſlateurs, aux Hommes Illuſtres qui lui ont rendu des ſervices. Leur vénération s'étend même à leur poſtérité; elle retrace aux yeux d'un Peuple reconnoiſſant les obligations qui l'attachent à des hommes vertueux dont le ſouvenir lui eſt cher.

TOUTE Nobleſſe eſt donc originairement fondée ſur les ſervices, ſur les bienfaits, ſur la vertu ; c'eſt une diſtinction accordée par le Souverain & ratifiée par la Société à quelques Citoyens, en échange des avantages qu'ils leur procurent. Le vice, l'inutilité, l'oiſiveté a-

néantissent cette distinction & sont contraires à son essence. Ceux qui servent uniquement le Souverain dans ses caprices & ses passions, sont des hommes vils que l'intérêt du maître peut lui faire regarder avec complaisance, mais à qui la Nation ne doit que du mépris. Il n'y a que ceux qui servent leur Patrie sous un Monarque occupé de son bonheur, qui soient vraiement illustres & respectables pour elle; toute autre distinction de sa part n'est que le fruit du préjugé, de l'habitude ou d'une admiration stupide.

§. XXVIII. *Des Courtisans.*

Ceux d'entre les Nobles que leurs fonctions ou la faveur du Prince approchent de sa personne constituent une classe d'hommes connus sous le nom de *Courtisans*. Le Souverain combla de ses faveurs, s'attacha plus particuliérement, honora de sa confiance des hommes qui jouissoient de sa familiarité, les seuls qu'il fût à portée de voir & de connoître. Ce fut parmi ces Courtisans, que les Monarques choisirent leurs Conseillers, leurs Favoris, leurs Ministres, en un mot, ceux sur qui ils se reposerent des détails de l'administration. Tous les hommes sont épris du desir de dominer, d'être préférés à leurs semblables, d'acquérir de la considération & des richesses; la faveur du Souverain, qui conduisoit à toutes ces choses, devint donc l'objet de la jalousie & des efforts des Courtisans; chacun voulut avoir part aux bienfaits du maître, ou en devenir le distributeur. Rien ne fut omis pour parvenir à ce but; la flatterie la plus basse, les services les plus honteux, les complaisances

les plus criminelles, les voies les plus infames, tout devint honorable & légitime pour des hommes avides, ambitieux & peu délicats sur les moyens de réussir. Tout s'ennoblit, dès qu'il conduit au pouvoir. La félicité, la liberté, les possessions des Peuples furent les sacrifices peu coûteux que le Courtisan fit toujours à ses maîtres. Une cour peut se définir une ligue perpétuelle formée entre quelques mauvais Citoyens pour corrompre le Souverain & opprimer les Sujets. Ce sont eux qui, dès l'enfance, inspirent aux Monarques des idées hautaines d'eux-mêmes & avilissantes pour les Nations; ils leur persuaderent que les Rois sont des Dieux, devant qui les Sociétés sont faites pour s'anéantir; ce sont eux qui leur insinuent que leurs Sujets leur doivent tout, & qu'ils ne doivent rien à leurs Sujets; *ce sont eux qui leur suggerent* qu'il n'est d'autre loi que leurs volontés; ce sont eux qui les entretiennent dans la mollesse, dans l'indolence, dans l'indifférence, dans l'inhumanité; ce sont eux qui rendent leurs cœurs inaccessibles aux cris des Peuples. En un mot, ce sont eux qui, sûrs de partager les dépouilles des Nations, font entendre aux Monarques enivrés que la personne, les biens & la vie des Sujets appartiennent à leurs maîtres & dépendent de leurs caprices.

§. XXIX. *Des Ministres.*

TOUT pouvoir dans un Etat ne s'établit qu'au préjudice d'un autre. Pour que les Ministres, les Favoris, les Courtisans soient puissants, il faut que le Prince soit foible. C'est toujours

toujours ſous des Souverains endormis dans le vice, dans l'oubli de leurs devoirs, dans l'inaction, que leur pouvoir eſt le plus grand. Sous des Monarques négligents, diſſipés, incapables, les miniſtres ſont deſpotes, & les Peuples ſont les eſclaves & les jouets de quelques Favoris dont les intérêts divergents déchirent perpétuellement l'Etat. Sans l'œil vigilant d'un maître qui en impoſe, il ne peut y avoir ni ſyſtême, ni plan dans l'adminiſtration; le Gouvernement devient alors une machine compoſée de pieces & de reſſorts dont les mouvements ſe contrarient. Le Miniſtre qui pour ſes opérations a beſoin de la paix, ſera contredit par celui dont l'intérêt exigera la guerre; chacun n'aura pour but que de faire échouer les projets de ſon rival de faveur; très ſouvent les ſerviteurs du même maître ſont les plus cruels ennemis les uns des autres. La cour devient l'arene de leurs fureurs ouvertes ou cachées, & tôt ou tard le Souverain & l'Etat ſont les victimes d'une Oligarchie dangereuſe.

Nous voyons en effet dans un grand nombre d'Etats le pouvoir des Miniſtres s'établir ſur la ruine de l'Autorité Souveraine. Les Princes ſont les premieres victimes de la puiſſance que leur incapacité confie à des Sujets hautains qui, après s'être ſervi de l'Autorité Suprême pour aſſervir les Peuples, exercent ſur les Nations un pouvoir qu'aucun titre n'autoriſe. Peut-on regarder comme des Souverains véritables, ces Sultans Aſiatiques que l'inertie renferme dans l'enceinte d'un Palais impénétrable, que l'ennui livre à des amuſements honteux ou frivoles, que l'incapacité prive de la faculté de remplir aucun

de leurs devoirs? Les ſeuls maîtres de ces Nations ſont les Viſirs qui les gouvernent ; les Monarques ne ſont alors que des Rois titulaires, dont l'exiſtence dépend de leurs propres eſclaves.

Les ſoins de l'adminiſtration ſont ſi variés, ſi compliqués; ſes détails ſont ſi multipliés, qu'il eſt preſque impoſſible que le génie d'un ſeul homme ſoit capable d'en embraſſer l'enſemble. Les Souverains ſont donc forcés de choiſir parmi leurs Sujets, des perſonnes qui partagent avec eux le fardeau des affaires; ils leur confient une portion de l'Autorité qu'ils ont eux-mêmes reçue de la Société. Si les Rois ſont les repréſentans de la volonté publique, les Miniſtres ne ſont que les repréſentants de la volonté des Rois. Un Monarque vertueux ſait qu'il eſt comptable à ſes Peuples de la conduite de ceux qu'il choiſit pour exercer ſa puiſſance: il ne peut donc permettre que d'autres abuſent en ſon nom d'une autorité dont la raiſon ne ſouffre pas qu'il abuſe lui-même; ſes Miniſtres ſont des Sujets, & le Monarque eſt Citoyen. Sous le Deſpotiſme le Monarque eſt un Dieu, & les miniſtres ſont des Rois; ſous la Tyrannie, le monſtre qui gouverne, repréſentant lui-même d'un Démon malfaiſant, ſe fait repréſenter à ſon tour par des bêtes auſſi cruelles & ſanguinaires que lui. Le vice endurci a ſeul droit d'être appellé aux conſeils des Tyrans; un mauvais Prince ne peut être ſervi que par des hommes qui lui reſſemblent. Un Miniſtre éclairé, bienfaiſant, équitable eſt un phénomene très rare, ou peut-être impoſſible; dans un mauvais Gouvernement, l'homme de bien, ou ne peut s'élever, ou a

bientôt encouru la disgrace de son maître. Un Ministre ambitieux & pervers redoute le mérite; il aime mieux perdre l'Etat que d'appeller aux grands emplois, un homme capable de le soutenir ou de le relever. Rien ne peut égaler la crainte ou la haine que le mérite & les grands talents inspirent à la médiocrité ou à l'ignorance en pouvoir.

Si un Monarque bien intentionné ne peut entrer lui-même dans tous les détails de l'administration, il peut au moins éclairer la conduite de ceux à qui il les confie. Dès que la voix du Peuple pourra se faire entendre, elle ne tardera gueres à faire connoître à son Roi si sa confiance est bien ou mal placée. Sous un Prince équitable les Ministres ne peuvent pas longtems abuser de leur pouvoir; ils ne tyranniseront impunément que sous un maître incapable & sous un Gouvernement arbitraire, où la Nation asservie & réduite au silence est forcée de recevoir sans murmure les jougs multipliés qu'on voudra lui imposer; alors obligée de se taire, de se dissimuler à elle-même les malheurs qu'elle éprouve, elle détourne ses regards de la ruine qui la menace; elle voit avec indifférence des excès sans remedes.

Dans un Etat rien ne peut suppléer à la vigilance du Maître; ses Ministres sont des hommes que le pouvoir met à portée de donner un libre cours à toutes leurs passions; celle de conserver leur puissance est la plus forte dans ceux qui parviennent à ce rang. Pour peu que le Prince trop confiant ou trop foible cesse de veiller sur la conduite des dépositaires de l'Autorité,

le bonheur de l'Etat est bientôt sacrifié à leurs intérêts particuliers, & sa Cour devient l'arene où leurs passions discordantes se livreront des combats, dont la Nation est toujours la victime. Au milieu de ces dissensions le bien public est négligé; l'Etat devient le jouet de quelques intriguants ambitieux qui tour-à-tour s'arrachent le pouvoir & ne s'occupent qu'à s'entre-détruire. Ces excès, que le Monarque seul peut réprimer, deviennent sans remedes, lorsqu'il est incapable ou gouverné.

QUELQU'AMOUR qu'un Monarque ait pour ses Peuples, ils seront malheureux, s'il cesse de les gouverner lui-même: comment connoîtroit-il leurs maux, si des Ministres perfides les lui déguisent, & lui cachent l'abîme dans lequel leur noirceur, leur imprudence, leur folie sont prêtes à le précipiter? Plus les Monarques sont foibles, plus leurs Ministres sont puissants. Sous de tels maîtres, les Peuples sont souvent plus malheureux que sous un Tyran décidé. Les vices de celui-ci s'étendent rarement au-delà de la sphere qui l'environne; les Courtisans qui l'entourent, les Favoris & les Ministres qui l'approchent, sont communément les seules victimes d'une méchanceté qu'ils ont nourrie. Sous un Monarque sans vigueur la Tyrannie se multiplie, & la Nation finit par devenir la proie d'un tas d'hommes intéressés au désordre. Les Rois les plus humains deviennent des oppresseurs, lorsqu'ils souffrent que leurs Ministres oppriment. Les Peuples ne sont-ils pas en droit de détester comme des Tyrans, ceux qui ne daignent point remédier à la tyrannie? Des Ministres pervers

brisent les liens qui unissent les Sujets à leurs Maîtres. Les Monarques sont responsables des excès de ceux qui gouvernent en leur nom. „ Les
„ Ministres, disoit un Roi de Perse, sont les
„ mains des Rois, les hommes ne jugent que
„ par eux du Souverain qui les gouverne. Il
„ faut qu'un Roi ait les yeux incessamment ou-
„ verts sur leur conduite; en vain rejetteroit-il
„ ses fautes sur eux au jour où les Peuples se
„ souleveront contre lui, il ressembleroit alors
„ à un assassin, qui s'excuseroit devant ses juges,
„ en disant que ce n'est point lui, mais son épée
„ qui a commis le crime.

La fermeté & la vigilance du Monarque peuvent donc seules contenir les passions de ses Ministres. Il doit les empêcher de perdre de vue les intérêts de ses Peuples; il doit étouffer leurs cabales & leurs intrigues: leurs menées sont inutiles sous le Prince qui regne par lui-même. Est-ce pour être gouvernées par quelques Sujets convertis en tyrans, que les Nations ont consenti à remettre leurs destinées entre les mains d'un seul homme? En se soumettant au Pouvoir Monarchique, les Peuples ont-ils voulu vivre sous une Oligarchie dangereuse? Les Rois eux-mêmes auroient-ils le dessein de confier leur autorité à des Citoyens capables d'aliéner d'eux les cœurs de leurs Sujets, de les rendre odieux à leurs Peuples, d'imprimer sur leurs fronts le signe de l'infamie aux yeux de la postérité? Un Prince pourroit-il consentir que les trésors, les graces & les distinctions de la Société ne servissent à récompenser que les bassesses de gens dont le mérite unique est de plaire à quelques-uns de ses esclaves?

Si des Monarques abſolus regardent leurs Etats comme leur patrimoine, qu'ils veillent au moins à ce que leurs biens ne ſoient point livrés au pillage. Dès que le Souverain ſe montre inſenſible au bien-être de ſon Etat, ſes Miniſtres bientôt négligeront de s'en occuper ; peu jaloux de l'opinion des autres hommes, ils ne ſongeront qu'aux plaiſirs, à la diſſipation, à leurs propres affaires. Qu'importe que l'Etat périſſe, pourvû qu'ils ſachent profiter de ſes dépouilles. L'indifférence du maître rend tous ſes Miniſtres indifférents. Uniquement occupés du moment, ils refuſeront de porter leurs regards ſur l'avenir. Ainſi bientôt tout tombera dans la décadence. L'honneur eſt l'unique mobile du Miniſtre ; ceſſe-t-il de craindre l'opinion publique ? eſt-il inſenſible à la gloire ? eſt-il dépourvu de juſtice & d'humanité ? Eh bien ; il deviendra un Tyran ſans pudeur. Dès que le reſſort de l'honneur eſt amorti dans ſon cœur, il ne lui reſte plus qu'une crainte ſervile. Sous un Prince incapable, le Miniſtre n'a que ſes pareils à craindre ; tout Souverain peu ſoigneux de ſa gloire n'eſt ſervi que par des intriguants qui ſacrifient & le Souverain & le Peuple à l'intérêt du moment.

§. XXX. *Devoirs & Fonctions des Miniſtres.*

Quelque ſoit la forme du Gouvernement, les Miniſtres appartiennent bien plus à la Nation qu'à ſon Chef. Ils ne peuvent avoir de fonctions plus ſublimes que celle de médiateurs & d'interprêtes entre les Peuples & les Souverains. Ils feront connoître leurs beſoins au Monarque qui ne peut étendre ſes regards ſur toutes les par-

ties d'un grand Empire: ils lui porteront les vœux de ſes Sujets, qu'une diſtance trop grande peut les empêcher d'entendre. Les Rois doivent être affligés, lorſque leurs Peuples ſont malheureux; ils ſont faits pour trembler, lorſqu'ils ſont opprimés. Loin de leur déguiſer les plaies de leurs Etats; loin de les endormir dans une ſécurité fatale que la ruine ſuit communément, des Miniſtres fideles leur parleront avec courage; ils les allarmeront, s'il le faut; ils exciteront leurs remords. Le Miniſtre ceſſeroit-il d'être Citoyen pour devenir eſclave? N'eſt il plus intéreſſé à la félicité publique, à la liberté de ſon pays? N'a-t-il pas à craindre les revers & les fureurs d'un maître qu'il auroit rendu deſpotique? Un Miniſtre qui travaille à faire un Tyran du Souverain, ne tarde pas à être puni lui-même par un ingrat qui ne ſuit que ſes paſſions ou celles qu'on lui ſuggere.

Plus à portée que ſon maître de connoître les hommes & leurs talents, d'entendre la voix Publique, de voir les beſoins des Peuples, le Miniſtre fidele préſentera aux pieds du trône l'innocence opprimée, la vertu négligée, le mérite toujours modeſte & timide. En un mot, il ſtipulera pour les Peuples; ils ſoutiendra leurs Loix, il défendra leur Liberté. De tels Miniſtres occuperont dans les cœurs de leurs Concitoyens, un rang bien plus diſtingué, que celui que la faveur peut donner & ravir. Un Miniſtre ne ſtipule-t-il pas ſes propres intérêts, quand il prend en main la cauſe de ſa Nation?

§. XXXI. *Corruption des Cours.*

GRANDE & libre dans ſes domaines, la Nobleſſe s'avilit & s'aſſervit communément à la Cour. Si le trône eſt la ſource de ſon luſtre idéal, il devient bientôt pour elle l'inſtrument de la corruption & de la ſervitude réelle. Le Noble attiré près du Monarque par ſa vanité, par l'eſpérance des plaiſirs, du crédit, de la faveur, quitte le paiſible héritage de ſes peres où il pouvoit faire du bien, ſe faire aimer, conſidérer, reſpecter, pour ſe faire mépriſer; bientôt, à l'exemple de la foule qui l'entoure, il ſe plonge dans l'oiſiveté, dans le luxe, dans la dépenſe; de libre qu'il étoit, il tombe dans la dépendance; ſes richeſſes une fois épuiſées, le beſoin des plaiſirs couteux devenus néceſſaires à ſon imagination enivrée, & ſurtout les beſoins inſatiables de ſa vanité l'enchaînent aux pieds du Deſpote, qui parvient à lui perſuader qu'il eſt honorable de dépendre & de ramper. Le comble de l'aviliſſement eſt de ſe glorifier de ſes fers.

LA Politique du Deſpotiſme fut toujours d'inſpirer de la vanité aux Grands, de les exciter à ſe ruiner, afin d'en faire des mendians. Il eſt aiſé de dompter & d'aſſervir des hommes qui ſont dans le beſoin. Comment trouver de la grandeur d'ame, de la force, de la vertu dans des hommes ruinés, endettés & qui craignent la miſere? Il faut conſentir à ramper devant les diſtributeurs des graces; il faut pour la fortune renoncer à la vertu. Les Princes qui voulurent exercer un pouvoir abſolu ſurent, par des préférences, par des diſtinctions ſouvent frivoles ou

peu couteuſes, & même par des bienſaits réels, aiguillonner la vanité, l'émulation, la jalouſie de ceux qui les entouroient. Un Deſpote ne voit qu'avec peine, des Grands qui ne demandent rien; il veut que tout dépende; l'intérêt met dans ſes fers, ceux que la terreur n'avoit point ſubjugués: toujours inquiet & ſoupçonneux, il veut avoir ſous les yeux des ôtages qui lui répondent de leur propre dévouement. D'ailleurs il prétend que tout ce qui l'approche devienne plus ſacré, plus reſpectable pour ſes Peuples. Il préfere ſouvent le vil Eunuque qui lui rend les ſervices les plus bas, au guerrier courageux qui commande ſes armées.

Si l'intérêt eſt le Dieu des Courtiſans, la jalouſie eſt leur bourreau: la faveur du Prince eſt pour eux une vraie pomme de diſcorde qui devient le prix de la ruſe. Delà ces intrigues éternelles; delà ces complôts perfides pour écarter ceux que la confiance du Monarque ſemble diſtinguer des autres: delà ces calomnies, ces trahiſons, ces trames pour anéantir les hommes que ſon choix veut élever, ou pour détruire ceux auxquels il a confié ſon pouvoir. Ce ſont ces menées redoutables qui effraient & ébranlent ſouvent la probité des Miniſtres: elles ont lieu ſur-tout ſous ces Monarques incapables de juger par eux-mêmes, ou trop indolents pour chercher la vérité; ceux-ci ne prêtent que trop ſouvent l'oreille à l'impoſture, & détruiſent ſans examen les objets que pourſuit l'envie, la vengeance & l'artifice. Des hommes qu'un vil intérêt guide ſont ordinairement ligués contre le mérite, & s'efforcent de lui arracher le pouvoir.

Le Courtisan accoutumé à l'oisiveté, au désordre, à l'intrigue, craint la vigilance, le retour de l'ordre & les regards pénétrants de la sagesse; le mérite revêtu du pouvoir lui fait toujours ombrage; semblable à ces serviteurs qui tirent tout le fruit des déréglements, des profusions, & des vices de leurs Maîtres, rien ne lui paroît plus redoutable que l'intégrité d'un Ministre qui chercheroit à rétablir l'économie & la regle, ou qui consulte l'équité dans la distribution des graces.

CEPENDANT le Courtisan est un Protée: sa souplesse lui fait prendre sans peine toutes les formes qu'il plaît au Souverain de lui donner. Il ne tiendroit qu'au Prince d'en faire même un Citoyen. Si les regards du Maître ne montroient au crime que de l'indignation & de la sévérité, le Courtisan affecteroit au moins des vertus; si ses yeux marquoient de l'aversion & du mépris à l'ignorance, à la frivolité, au vice, le Courtisan chercheroit à s'instruire & affecteroit la probité. Un Prince peut à son gré & d'un clin d'œil changer la face de sa cour; elle ne peut être corrompue sous un Monarque vertueux.

CE n'est que sous des Princes fainéants, que les Courtisans & les mauvais Ministres exercent en liberté leurs cabales, & leurs méchancetés. C'est alors que les Nations & les Souverains deviennent la proie de ces hommes pervers également dangereux pour le Maître qu'ils corrompent, & pour les Peuples qu'ils oppriment.

TELS sont pour l'ordinaire ces hommes révé-

rés des Peuples, objets de l'envie de la Nobleſſe, de la faveur des Rois, des ſoupçons & des craintes de leurs ſemblables. Tels ſont ces mortels que l'on appelle *Grands*, & qui ne s'élevent qu'à force de ramper; qui ne travaillent au Deſpotiſme du maître, que pour exercer impunément leurs propres paſſions; qui ne font un Dieu du Souverain, que pour écraſer ſes Sujets. Telles ſont ces ames endurcies qui, du faîte de la grandeur, du ſein de l'abondance & du luxe, inſultent aux pleurs des Nations dont ils partagent les dépouilles, & laiſſent à peine tomber leurs regards ſur l'indigence laborieuſe qui nourrit leur vanité. C'eſt pour récompenſer leurs vices & leur inutilité, que les Rois, toujours pauvres au ſein même de l'opulence, prodiguent les tréſors des Nations; celles-ci travaillent ſans relâche pour réchauffer dans leur ſein des ſerpents qui les rongent ſans pitié. Les Courtiſans & les Grands regardent toujours la Nation comme un pays conquis dont le pillage leur appartient.

Voilà les ſervices importants que le Courtiſan rend à la Société dont il eſt membre; il ſe perſuade qu'elle ne peut payer trop chérement ſon aſſiduité auprès d'un maître qu'il s'efforce d'aveugler & de pervertir. Mais ſouvent le coloſſe qu'il a trop élevé retombe ſur ſa tête. Jouet perpétuel de l'inconſtance & de l'intrigue, il eſt ſouvent écraſé par l'idole qu'il encenſe. Chez ces Deſpotes que la flatterie égale aux Dieux, les Miniſtres & les Grands diſparoiſſent à chaque inſtant & ſont précipités dans la pouſſiere; ils ſont à leur tour les victimes de la Tyrannie qu'ils ont alimentée. Plongé dans la diſgrace,

le Courtiſan s'apperçoit trop tard que la liberté publique qu'il a contribué à détruire, étoit un rempart qui eût pu le garantir lui-même. Si les Courtiſans n'étoient des lâches, les Peuples ſeroient libres & l'on ne verroit point de Tyrans.

§. XXXII. *De la Magiſtrature.*

TOUT Souverain doit la juſtice à ſes Sujets, ſoit par lui-même, ſoit par l'organe de ceux qui la rendent pour lui, au nom de la Société dont il tient ſon pouvoir. Dans toutes les Sociétés, les Magiſtrats forment un ordre de Citoyens que l'utilité de leurs fonctions doit diſtinguer. On appelle *Magiſtrats* ceux qui dans chaque Gouvernement ſont chargés de juger leurs Concitoyens, de veiller à l'obſervation des Loix, en un mot, de maintenir l'ordre & la tranquillité. Les Souverains, ſur-tout dans les grandes Sociétés, ne pouvant par eux-mêmes rendre la juſtice à tous leurs Sujets, ſont obligés de confier une portion de leur pouvoir à quelques Citoyens plus éclairés & plus inſtruits que les autres, qui, devenus les organes des Loix, décident leurs différends, aſſûrent leurs perſonnes & leurs biens, répriment la violence, font exécuter les volontés publiques, & infligent aux infracteurs des Loix les châtiments qu'ils méritent. Ainſi dans chaque Etat, l'Autorité du Magiſtrat eſt une émanation de l'Autorité Souveraine, qui repréſente celle de la Société. De même que le Souverain n'a point le droit de faire des Loix injuſtes, & ne peut qu'étendre, appliquer & interpréter les Loix de la Nature, les Magiſtrats, ſimples exécuteurs des volontés publiques, ne

peuvent qu'appliquer les Loix établies aux circonstances particulieres : ils n'ont aucunement le droit de les interpréter d'une façon arbitraire. Ils n'ont pas celui de faire des Loix ; ils n'exercent point le pouvoir législatif, ils ne sont que chargés d'une portion de la puissance exécutrice, déterminée soit par l'usage, soit par des regles expresses, soit par la droite raison, & l'intérêt de l'Etat.

DES fonctions si nobles exigent de ceux qui les exercent des connoissances profondes, une raison exempte de passions, une équité impartiale. Une Société fort étendue, renfermant un grand nombre d'individus, ses mouvements deviennent plus compliqués, & les circonstances des Citoyens doivent varier à l'infini. Cette variété exigeroit, pour ainsi dire, une loi nouvelle pour chaque circonstance particuliere ; c'est pour remédier à cet inconvénient, que les Magistrats reçoivent de l'Autorité Publique, la faculté d'expliquer la Loi & de l'appliquer d'après des maximes raisonnables fondées sur l'utilité générale.

LA méditation, la justesse de l'esprit, & surtout la droiture du cœur peuvent seules faire un Ministre des Loix. L'homme frivole ou vicieux ne sera jamais un Magistrat integre. Il faut de la pénétration & de la réflexion pour percer les voiles dont les passions des hommes cherchent à s'envelopper ; la connoissance du cœur humain & des droits naturels à l'homme est indispensable pour un juge ; étude longue & souvent trop négligée par ceux qui jugent les hommes ! Il n'y

a que la probité éclairée par l'expérience qui puisse indiquer la juste maniere d'appliquer les regles qui, sous les Gouvernements les plus sages, ne peuvent être que générales & vagues. Si la Législation n'est faite que pour appliquer les Loix de notre nature, il est important de connoître ces Loix primitives qui découlent de la nature de l'homme.

Sous un Gouvernement équitable, les Magistrats soumis à des Loix uniformes, à des regles constantes, à des formes invariables, exercent, sans obstacles, leurs utiles fonctions. Citoyens eux-mêmes, ils connoissent les vœux des Citoyens; à portée de voir de près les besoins des Peuples, au défaut des Représentans de la Nation, c'est dans leur bouche qu'un Souverain vertueux cherchera la vérité toujours méconnue ou déguisée par des Ministres ambitieux, par des Courtisans flatteurs, par des Grands qui trop souvent se mettent au-dessus des Loix. Quand même les Loix fondamentales de la Société n'auroient point lié les mains du Monarque, par prudence il consultera des Citoyens expérimentés qui peuvent lui faire connoître les inconvénients résultants souvent des démarches même dictées par les intentions les plus pures. Dans les pays où la volonté expresse de la Société ne s'est point réservé une portion du Pouvoir Souverain, & où la Nation ne s'est point fait représenter par un Corps permanent, la Magistrature, jouissant de la confiance des Peuples, est instruite de leurs besoins & des abus dont ils souffrent. Elle devient, tout naturellement & d'elle-même un rempart, toujours nécessaire

entre l'Autorité Suprême & la Liberté des Sujets. Les Peuples prennent des idées favorables de ceux qui ſont chargés de leur rendre la juſtice; ils eſperent trouver en eux plus d'équité que dans le Souverain, dans ſes Miniſtres, ſes Favoris dont trop ſouvent ils n'éprouvent que les violences: la voix du Magiſtrat eſt alors le ſeul moyen qui reſte au Monarque pour connoître le vœu de ſa Nation, qu'il ne peut jamais étouffer ſans crime & ſans danger.

Ainsi dans tout Gouvernement, le Magiſtrat doit occuper un rang honorable & diſtingué; il doit être reſpecté par ſes Concitoyens qui en éprouvent l'utilité; il mérite les égards du Souverain qui ſe reſpecte lui-même dans la perſonne des Magiſtrats qui parlent en ſon nom & en celui de la Société. Mais ce n'eſt point à la place que cette diſtinction eſt due. L'eſtime & les récompenſes ne peuvent appartenir qu'à ceux qui ſervent la Nation. Un attachement inviolable à la juſtice, une connoiſſance profonde des Loix, une vigilance continuelle, un amour inaltérable du bien public ſont les qualités en échange deſquelles les Peuples ſont convenus d'accorder leur vénération & leur tendreſſe à ceux que leurs fonctions élevent au-deſſus d'eux. Ce ſeroit une vanité puérile que de prétendre aux prérogatives d'un Etat, quand on en eſt indigne, ou quand on néglige d'en remplir les devoirs. Pour être reſpectable, il faut que le Magiſtrat ſe reſpecte lui-même. Comment conſervera-t-il les mœurs publiques, ſi les ſiennes ſont dépravées? De quel front punira-t-il, au nom de la Société, des excès dont il eſt complice lui-

même? Aura-t-il le courage de décider de la vie, des biens, de la félicité de ses Concitoyens, lorsque la dissipation aura rempli des moments qu'il devoit à l'étude & à l'examen sérieux de leurs droits? Comment sera-t-il juste, lorsque rampant sous le crédit, la faveur dictera ses arrêts? Parlera-t-il au nom des Peuples, lorsqu'il ignorera les besoins, les desirs & les droits de la Société?

Sous le Despotisme, les Magistrats soumis aux caprices d'une volonté changeante & corrompue, ne peuvent suivre de regles ni de formes certaines: des Loix versatiles & passageres ne demandent pour être exécutées, que des esclaves aveugles, ignorants, complaisants. Il n'est besoin, ni de lumieres, ni de talents pour être les instruments de la Tyrannie. L'Etude des Loix est superflue dans un pays où la fantaisie soutenue de la force est la seule Loi que l'on connoisse, où la faveur est le seul objet de tous les vœux, où la terreur réduit toutes les bouches au silence. Plus les Peuples sont libres, plus les Magistrats sont respectés des Sujets & considérés des Souverains. Sous un maître absolu, tous les esclaves sont égaux; s'il en distingue quelques-uns, ce sont uniquement ceux qui appuient son pouvoir: les Loix lui déplaisent, ainsi que les hommes qui en sont les organes: les forces qui mettent une digue au torrent de ses volontés, lui paroissent incommodes; une justice austere est odieuse à ses Ministres & à ses Courtisans. Le Despotisme veut selon sa fantaisie créer le juste & l'injuste, élever & détruire, sauver ses Favoris coupables & perdre ses ennemis innocents: il n'est content,

content, que lorſqu'il a renverſé & les loix, & les formes, & les autels de la juſtice; il ne voit pas dans ſa folie, qu'il s'expoſe lui-même aux attentats les plus terribles, & que les ruines du temple de l'équité écraſent en même tems, & le Tyran, & ſes eſclaves.

§. XXXIII. *Des Miniſtres de la Religion.*

Il eſt encore parmi les Sujets d'un Etat un ordre d'hommes qui par le rang qu'il occupe, par l'opinion des Peuples, & par ſes prétentions, mérite toute l'attention du Gouvernement, c'eſt le *Clergé*. Cet ordre qui fait deſcendre du ciel ſes prérogatives & ſes droits, a ſouvent commandé aux Souverains mêmes & décidé du ſort des Nations.

Il fut des tems où les Rois oppoſerent le Sacerdoce à la puiſſance exorbitante des Guerriers, des Grands & des Nobles devenus trop formidables à l'Autorité Souveraine. Ce fut cette Politique, autant que la dévotion des Princes, qui augmenta les droits, les revenus & la puiſſance des Prêtres. Les guides ſpirituels des Peuples devinrent des feudataires, & même des Souverains temporels; ils occuperent ſans diſpute le premier rang parmi des Citoyens avec leſquels leur orgueil ne leur permit pas de ſe confondre. Dans quelques pays; ils eurent des Soldats, & ſouvent ils exercerent des juriſdictions, des fonctions & des droits incompatibles avec leur inſtitution primitive. Deſtinés par état à la paix, à l'inſtruction, ils devinrent guerriers; voués à la pauvreté, ils nagerent dans

l'opulence; faits pour ne s'occuper que du ciel, ils se mêlerent sans cesse des affaires de ce monde. En un mot, ils présenterent à la terre le spectacle étonnant d'une foule de Princes qui se donnerent pour les successeurs d'hommes pauvres par principes & ennemis des richesses. Que dis-je? Enorgueillis de leur pouvoir ils l'étendirent sur les Rois mêmes, & pendant une longue suite de siecles ils troublerent impunément des Nations aveuglément soumises à leurs décisions impérieuses.

Nous n'examinerons point ici l'authenticité des titres, ni les fondements des prétentions des Ministres du ciel; nous nous contenterons d'observer que sur la terre tous les membres d'une Société en sont nécessairement les Sujets, que tous doivent être également soumis à l'Autorité & aux Loix, qui sont l'expression des volontés publiques: que tous doivent concourir proportionnellement aux avantages dont ils jouissent, au bien-être, au soutien, à la prospérité de l'Etat dont ils ressentent les bienfaits: tous doivent consentir à partager les calamités ainsi que le bonheur qu'il éprouve. On est homme avant d'être Religieux, on est Citoyen avant d'être Prêtre. Nulle Loi du ciel ne peut autoriser des Citoyens à se soustraire à des Loix faites pour tous, à se séparer des intérêts d'une Société qui protege, qui fournit la subsistance, qui procure la sûreté, l'abondance, les honneurs.

Dès qu'une Nation croit un culte ou des opinions nécessaires à son bonheur, elle veut, sans doute, que les hommes chargés d'en rem-

plir les fonctions & d'annoncer ses dogmes soient payés de leurs services; le salaire & les récompenses se proportionnent aux besoins que l'on croit en avoir, ou à l'idée que l'on se forme des avantages que procurent les Ministres de la Religion, en un mot, à la vénération que les Peuples ont pour eux. Plus les hommes sont grossiers, & plus ils sont superstitieux; plus le Dieu est terrible, plus ses Ministres sont honorés. L'expérience de tous les tems nous prouve que ce fut toujours dans les Sociétés les moins éclairées que les Prêtres eurent le plus d'ascendant; c'est toujours en raison de leur ignorance, que les hommes ont accumulé sur les membres du Clergé les richesses, les bienfaits, les honneurs. L'utilité de ces hommes sacrés n'est fondée que sur les opinions, sur les craintes des Nations. Les idées des Peuples, sujettes à des variations, ont fait varier le sort des Ministres des autels. Ainsi les Sociétés politiques, ou les dépositaires de leur pouvoir furent toujours en droit de proportionner les récompenses & les bienfaits aux idées de la Nation, c'est-à-dire aux besoins qu'elle en eut, ou qu'elle crut en avoir. Une Nation n'eut dessein d'encourager, ou de récompenser l'oisiveté, que lorsqu'elle s'imagina que cette oisiveté lui étoit profitable. Quand revenue de ses préjugés, elle s'apperçoit qu'elle s'est trompée, quand ouvrant les yeux elle renonce aux opinions qui avoient séduit ses peres, qui peut douter qu'elle n'ait le droit de retirer ses bienfaits, de réclamer contre l'ouvrage de la séduction, en un mot, de revenir sur les démarches imprudentes dont elle sent les inconvénients? La raison ne permet donc pas de douter que la

Société, ou l'Autorité qui la représente, n'aient le droit de disposer des possessions du Clergé de la maniere la plus utile pour les Peuples & la plus conforme à leur façon de penser, & à leurs besoins actuels. Ces biens n'ont été donnés que sous des conditions & par des motifs sujets à disparoître; alors nulle prescription ne peut en assûrer la possession à ceux qui en abusent, en devenant inutiles ou nuisibles à l'Etat; la Nation rentre alors dans ses droits; elle peut reprendre des biens que le délire seul lui a fait aliéner.

Il n'est pas moins évident que l'Autorité Suprême a droit de commander indistinctement à tous les Citoyens, de réprimer leurs excès, de les punir suivant les Loix; il est contre l'essence de la Société de permettre à quelques-uns de ses membres de lui nuire & de la déchirer impunément; elle seroit dans le délire, si elle réchauffoit dans son sein des enfants ingrats qui, contents de se nourrir de sa subsistance, refuseroient de la secourir elle-même dans ses besoins.

Dans presque toutes les Nations Européennes, le Sacerdoce forme, dans le sein de l'Etat, un corps séparé de l'Etat qui refuse d'en dépendre, qui suit des Loix différentes de celles qui commandent au reste des Citoyens, qui préfere l'autorité d'un Chef de son ordre à celle des Souverains & des Nations, enfin dont la Législation & les maximes sont souvent en contradiction avec celles de la Société. Des exemples sans nombre ont de tout tems prouvé les inconvénients résultants de l'esprit de ce corps insociable; mais le préjugé victorieux ferme souvent

les yeux des Souverains & des Peuples ſur leurs intérêts les plus vrais; ils ſe croiroient impies & ſacrileges s'ils touchoient à la perſonne ou aux poſſeſſions d'un ordre d'hommes inutiles que l'oiſiveté rend ſouvent vicieux, que l'opulence enorgueillit & que l'impunité rend téméraires. L'Etat doit être maître du Clergé; le Clergé ne doit jamais être le maître de l'Etat.

Si ces maximes paroiſſent révoltantes à ces hommes hautains dont les droits n'ont que la crédulité pour baſe, dont le préjugé ſeul fait récompenſer l'oiſiveté, on leur dira que la ſaine Politique ne ſouſcrit point à leurs prétentions faſtueuſes; que les Peuples guéris de leurs erreurs ſont en droit de payer moins chérement les prétendus ſervices que leurs Prêtres leur rendent. S'ils refuſoient de reconnoître les droits de la Société dont ils reçoivent les bienfaits, ne ſeroit-elle pas en droit de les renvoyer pour leur ſubſiſtance à ces Dieux dont ils diſent que leurs droits ſont émanés? Comment devroit-elle ſes récompenſes ou ſon eſtime à des paraſites qui ne s'attachent à l'Etat que pour le dévorer & le troubler?

Quel découragement pour tous les Citoyens utiles & pour les cultivateurs laborieux que de voir des eſſaims de cénobites & de moines pareſſeux, ſans aucun travail avantageux pour les Nations, ſe nourrir du miel préparé par leurs Concitoyens, & fondés ſur des droits uſurpés par l'impoſture, les ſoumettre à des impôts onéreux! Le laboureur ira-t-il défricher des terres incultes pour s'impoſer la néceſſité de payer le produit le plus clair à des hommes avides qui ne font rien ni pour l'Etat ni pour lui?

QUELQUE rang qu'occupe le Sujet, s'il veut être réputé Citoyen, il doit obéir à l'autorité de l'Etat, & lui procurer des avantages, ils ne mérite des distinctions qu'autant qu'il sert la Société. Le rang, la considération, les privileges, les richesses, sont des récompenses que les Nations ne peuvent sans folie accorder que pour leur bien; les distinctions sont des abus, dès qu'elles sont ravies aux services, aux talents, & données au hazard, à la brigue, au préjugé. Une Nation est la victime de l'erreur, dès qu'elle considere des hommes ou des corps qui ne lui sont d'aucune utilité. Le Souverain en est, sans doute, le Citoyen le plus respectable, lorsqu'il lui procure le plus de bonheur. Le Cultivateur, l'Artisan, le Commerçant, l'homme de lettres, lui seront chers, lorsqu'ils travailleront à son bien-être. Le Ministre, le Guerrier, le Noble, le Représentant en seront considérés, lorsqu'ils veilleront à sa sûreté. Elle respectera ses Magistrats, parce que leurs fonctions lui seront toujours avantageuses; elle ne considérera & n'enrichira ses Prêtres, qu'autant que ses préjugés les lui rendront nécessaires.

LE regne de l'opinion ne peut durer, qu'autant que les hommes seront ignorants; dès qu'ils seront plus raisonnables ils abandonneront leurs chimeres. Dans l'enfance des Sociétés, des Peuples crédules ont besoin de fables, & de merveilles, & font le plus grand cas de ceux qui les débitent; mais peu-à-peu ces puérilités disparoissent pour faire place à des objets plus importans. Des Princes sans lumieres & sans vertus ont cru trouver une très grande utilité dans les opinions reli-

gieuses, parce qu'ils les jugeoient propres à fortifier leur pouvoir dans l'esprit de leurs Sujets: des Souverains plus sages & plus équitables sauront que le mensonge n'est bon à rien; ils verront que de bonnes loix, des bienfaits réels, une administration vigilante les feront régner plus sûrement sur des hommes que toutes les rêveries & les hypotheses de la Superstition. Le Sacerdoce, qui mille fois a troublé le repos des Empires, n'est utile qu'aux Tyrans qu'il couvre de l'Egide de la Divinité: il est inutile aux bons Princes qui n'ont rien à redouter: il est inutile à tous les Citoyens raisonnables qui trouvent dans la raison un guide bien plus fidele que dans les doctrines obscures, les mysteres & les énigmes des Prêtres. Un Trône fondé sur les autels peut être incessamment ébranlé par les Ministres des autels; un Trône établi sur la justice, sur la bonté, sur l'affection des Peuples ne peut point être ébranlé.

Le Souverain & les Sujets ont les mêmes intérêts qui jamais, sans péril pour le corps politique, ne peuvent se diviser. Le bonheur d'un Etat & sa vigueur dépendent de l'accord & de l'harmonie du chef & de ses membres. Le Prince ne peut être heureux & puissant qu'à la tête d'un Peuple content. Les Sujets ne peuvent obtenir le bonheur, qu'en réunissant de bonne foi tous leurs efforts pour se procurer les biens qu'ils desirent, ou pour repousser les dangers qu'ils ont à craindre. Cependant par un effet de l'ignorance des principes les plus clairs de la Politique, on voit presqu'en tout Pays les Souverains faire bande à part & se faire des intérêts totalement

contraires à ceux des Peuples qu'ils gouvernent. Delà résultent tous les maux du Despotisme & de la Tyrannie, qui finissent tôt ou tard par ensevelir & les Souverains & les Sujets sous les ruines de l'Etat. La plupart des Sociétés nous montrent des corps monstrueux dont les chefs & les membres ne tiennent point les uns aux autres, ou ne s'accordent dans aucuns de leurs mouvements. Les Princes semblent former le projet impraticable de se rendre heureux tout seuls en rendant leurs Sujets malheureux: ceux-ci divisés en des classes diverses qui se haïssent, se méprisent ou s'envient réciproquement, ne travaillent point de concert & n'offrent aucune résistance aux coups de la Tyrannie. Chaque classe de Citoyens fait un corps à part dont les membres sont continuellement en discorde. La Noblesse orgueilleuse rougiroit de faire cause commune avec le Peuple qu'elle dédaigne. Le Guerrier, ligué avec le Prince, ne croit avoir aucun lien qui l'attache à ses Concitoyens. Le Clergé détaché de ce monde, c'est-à-dire des nœuds de la Société, ne songe qu'à maintenir ses droits usurpés sur les Peuples & les Souverains. Par cette division funeste les Nations deviennent une proie facile pour le Despotisme qui les dévore. Tout corps qui sépare ses intérêts de ceux de la Nation, sera tôt ou tard subjugué. Tout Citoyen qui se sépare de ses Concitoyens, mérite d'être un esclave.

FIN DU TOME PREMIER.